

**Ministère des Affaires Etrangères du Danemark - Danida  
Gouvernement du Burkina Faso**

**Programme d'Appui au Développement du  
Secteur Eau et Assainissement, Phase II  
PADSEA II**

**Description de Composante  
Eau-Hygiène-Assainissement  
en milieu rural**

**Burkina Faso**

Ce rapport renferme des informations  
confidentielles et son usage est réservé à des  
fins officielles

## PAGE DE COUVERTURE

<b>Pays</b>	Burkina Faso
<b>Secteur</b>	Eau et Assainissement
<b>Nom du programme</b>	Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement, Phase II
<b>Nom de la composante</b>	Composante Eau-Hygiène-Assainissement en Milieu Rural
<b>Agence d'exécution</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
<b>Durée</b>	5 ans (2005-2009)
<b>Date de démarrage</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2005
<b>Budget global de Danida</b>	Contribution de Danida: DKK 160,588,061, équivalent à FCFA 13,964,179,200.
<b>Contribution du Gouvernement du Burkina Faso</b>	L'ensemble des salaires et des frais de fonctionnement des structures impliquées dans la composante ainsi que l'ensemble des frais de fonctionnement relatifs au fonctionnement de la composante (soit environ 10 % de la contribution de Danida).

### Description de l'appui

La composante Eau-Hygiène-Assainissement a pour l'objectif dans la perspective de la réduction de la pauvreté d'assurer et d'augmenter l'accès durable des populations à l'eau potable et de promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain. Environ 200 points d'eau modernes seront réhabilités et environ 800 nouveaux points d'eau modernes ainsi qu'environ 20 mini-AEP et 10 PEA seront construits pour assurer l'accès à l'eau potable pour environ 300.000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord en milieu rural, et pour environ 100.000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009. De plus, environ 1.100 blocs de latrines publiques seront construits.

Les directions déconcentrées du MAHRH et du MS seront renforcées en ce qui concerne leur capacité en planification, en gestion et en suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement pour qu'elles jouent leurs rôles dans un cadre décentralisé et qu'elles s'adaptent à leur rôle d'appui-conseil et de suivi des activités du secteur. Les capacités des communes à prendre graduellement leurs responsabilités en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement seront aussi renforcées.

Date ..... Date .....

\_\_\_\_\_  
Pour le Gouvernement du Burkina Faso

\_\_\_\_\_  
Pour le Gouvernement du Danemark

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>2. DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE .....</b>	<b>11</b>
2.1. Présentation sommaire .....	11
2.2. Objectifs .....	11
2.3. Stratégies .....	11
2.3.1 Orientations stratégiques générales .....	11
2.3.2 Les orientations stratégiques en matière des réalisations hydrauliques .....	15
2.3.3 Promotion de l'hygiène et de l'assainissement .....	23
2.3.4 Développement des compétences .....	28
2.3.5 Aspects transversaux .....	29
2.3.6 Zones d'intervention et répartition des fonds .....	30
2.4. Résultats et Activités .....	30
2.4.1 Activités liées au à l'objectif no. 1 .....	31
2.4.2 Activités liées à l'objectif no. 2 .....	32
2.4.3 Activités liées à l'objectif no. 3 .....	35
2.5. Intrants .....	36
2.5.1 Intrants des bénéficiaires .....	36
2.5.2 Intrants du Gouvernement du Burkina Faso .....	36
2.5.3 Intrants du Gouvernement du Danemark (Danida) .....	37
2.6. Budget .....	38
<b>3. GESTION ET ORGANISATION DE LA COMPOSANTE .....</b>	<b>39</b>
3.1. Montage institutionnel de la composante .....	39
3.1.1 Comité de Pilotage .....	39
3.1.2 Comité d'Orientation .....	39
3.1.3 Comité de Coordination .....	39
3.2. Gestion de la composante .....	40
3.2.1 Assistance technique .....	40
<b>4. GESTION FINANCIÈRE ET ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES .....</b>	<b>42</b>
4.1. Dispositions générales .....	42
4.2. Flux financier .....	42
4.3. Budgétisation et planification .....	43
4.4. Autorisation de décaissement et procédures de mise en œuvre .....	44
4.5. Suivi du budget .....	44
4.6. Procédures de passation des marchés .....	45
4.7. Comptabilité et audits .....	45
<b>5. SUIVI/ÉVALUATION DU PROGRAMME .....</b>	<b>46</b>
5.1. Système de suivi .....	46
5.2. Revue annuelle .....	48
5.3. Étude d'impact .....	48
5.4. Rapports .....	49
5.4.1 Rapport de démarrage .....	49
5.4.2 Rapports périodiques .....	49
<b>6. PRÉALABLES, RISQUES ET HYPOTHÈSES .....</b>	<b>52</b>
6.1. Conditions préalables .....	52
6.2. Risques et hypothèses liés aux objectifs immédiats .....	52
6.2.1 Risques .....	52
6.2.2 Hypothèses .....	53
<b>7. PLAN DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>54</b>

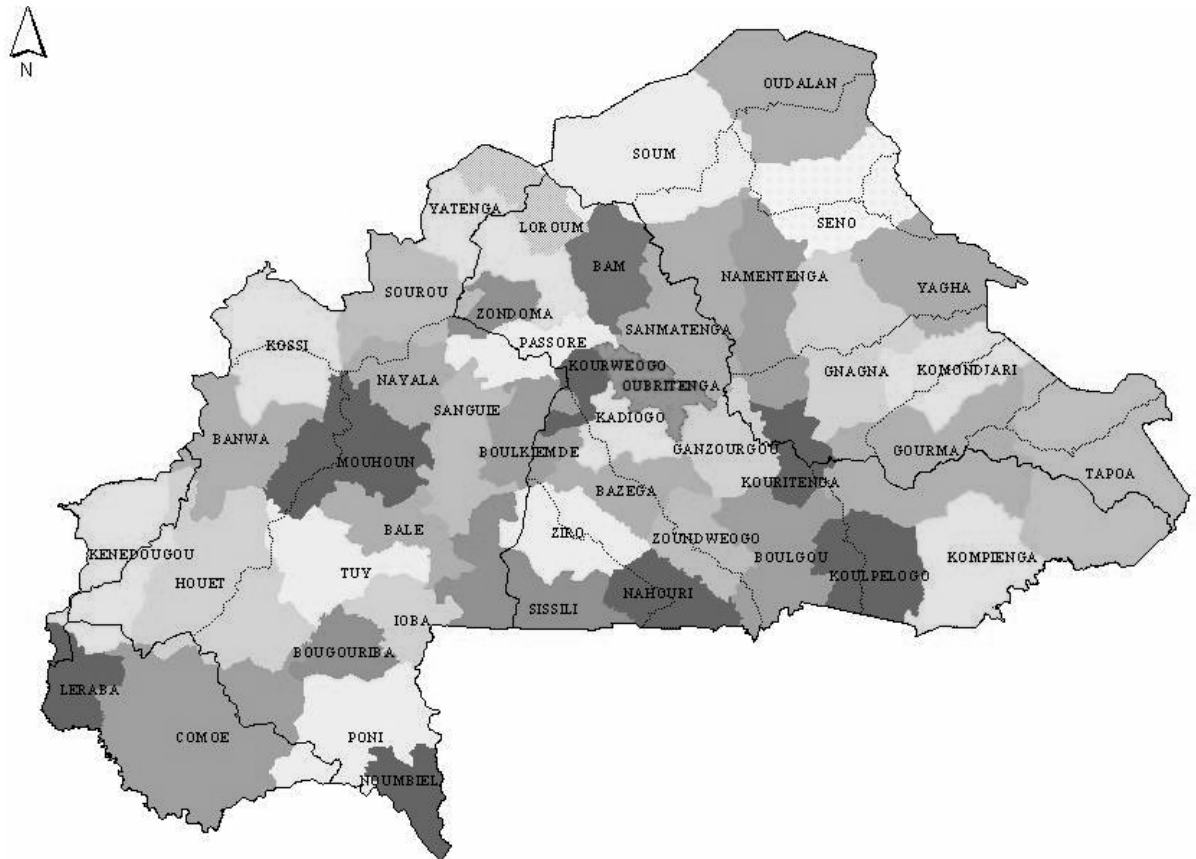
## **ANNEXES**

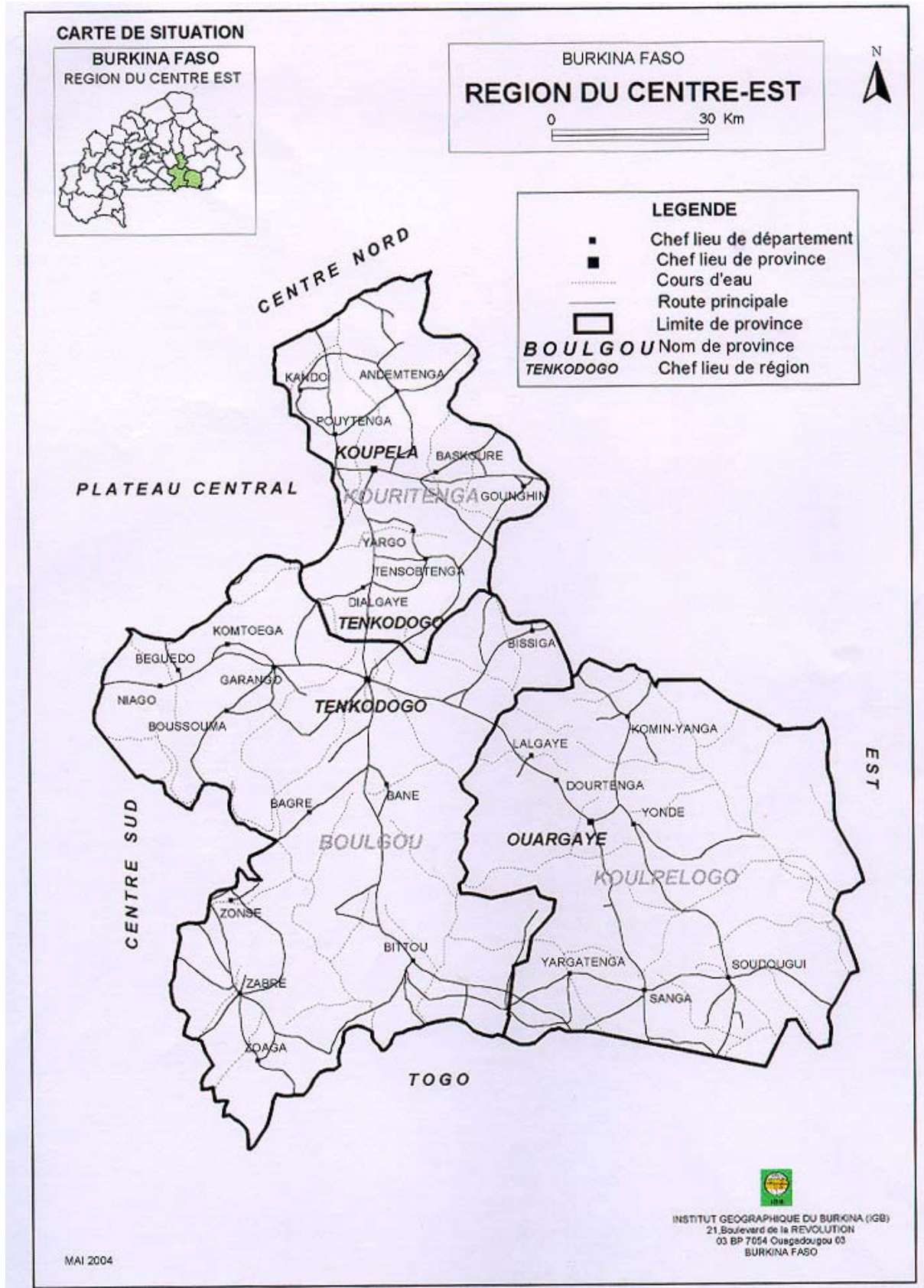
1. Cadre logique
2. Données de base des trois régions : la Boucle du Mouhoun, Centre-est et Nord
3. Rôles et responsabilités principales des différents acteurs
4. Budget et notes budgétaires
5. Plan de réalisation
6. Les grandes étapes d'un forage avec pompe à motricité humaine
7. Approche technologie
8. Étude d'impact
9. Descriptions des postes assistance techniques internationale de longue durée
10. Taux de desserte

### Liste des abréviations et acronymes

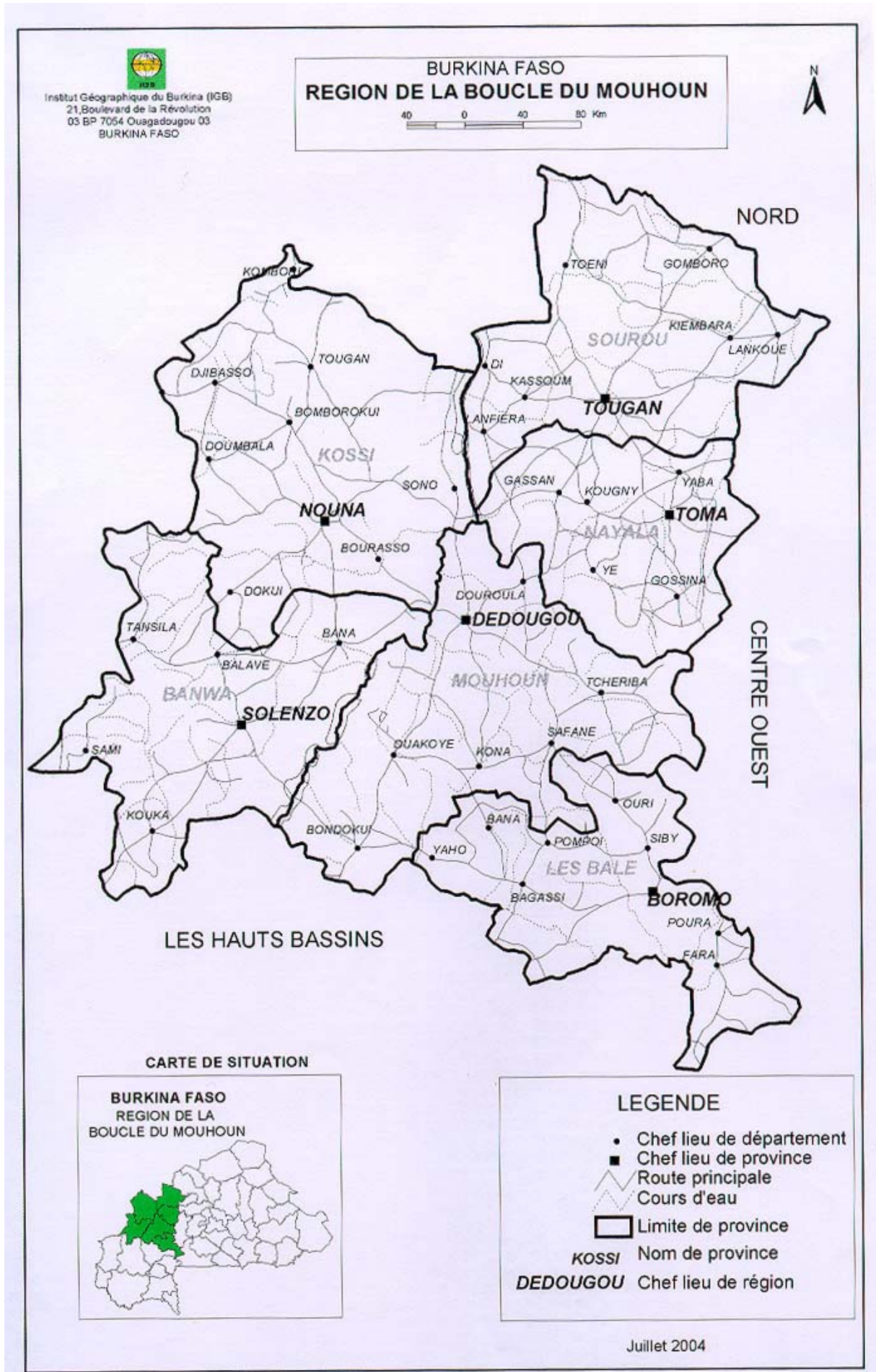
ACVS	:	Amélioration Cadre de Vie Scolaire
AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement.
AEPS	:	Adduction d'eau potable simplifiée
AFD	:	Agence Française de Développement
AGEDECOL	:	Agence d'Appui à la Gestion et au Développement des Collectives Locales
AIS	:	Agent Itinérant de Santé
AME	:	Association des Mères d'Elèves
ARV	:	Anti Retro Viral
AUE	:	Associations d'Usagers d'Eau
BADEA	:	Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique
CGES	:	Comités de gestion des équipements solaires
CGPE	:	Comité de gestion de point d'eau
CMLS	:	Comité ministériel de lutte contre le VIH-SIDA
CNE	:	Conseil National de l'Eau
CNHP	:	Conseil National de l'Hygiène Publique
CNLS	:	Conseil National de Lutte contre le SIDA
CREPA	:	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CRESA	:	Centre Régional d'Éducation pour la Santé et l'Assainissement
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVGT	:	Commissions Villageoises de Gestion de Terroir
DANIDA	:	Agence Danoise pour le Développement
DAO	:	Dossiers d'Appel d'Offres
DEP	:	Direction des Études et de la Planification
DGAEP	:	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGIRH	:	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DHPES	:	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation Sanitaire
DGS	:	Direction Générale de la Santé
DHUSU	:	Direction de l'Hydraulique urbaine et semi-urbaine
DHV	:	Direction de l'Hydraulique villageoise
DGIRH	:	Direction Générale de l'inventaire des Ressources Hydrauliques
DKK	:	Couronne Danoise
DLM	:	Direction de la Lutte contre la Maladie
DPEBA	:	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPAHRH	:	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRAHRH	:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRDP	:	Direction de Recherche et de Développement Pédagogique
DREBA	:	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DRHu	:	Direction des Ressources Humaines
DRS	:	Direction Régionale de la Santé
ECD	:	Équipe Cadre de District

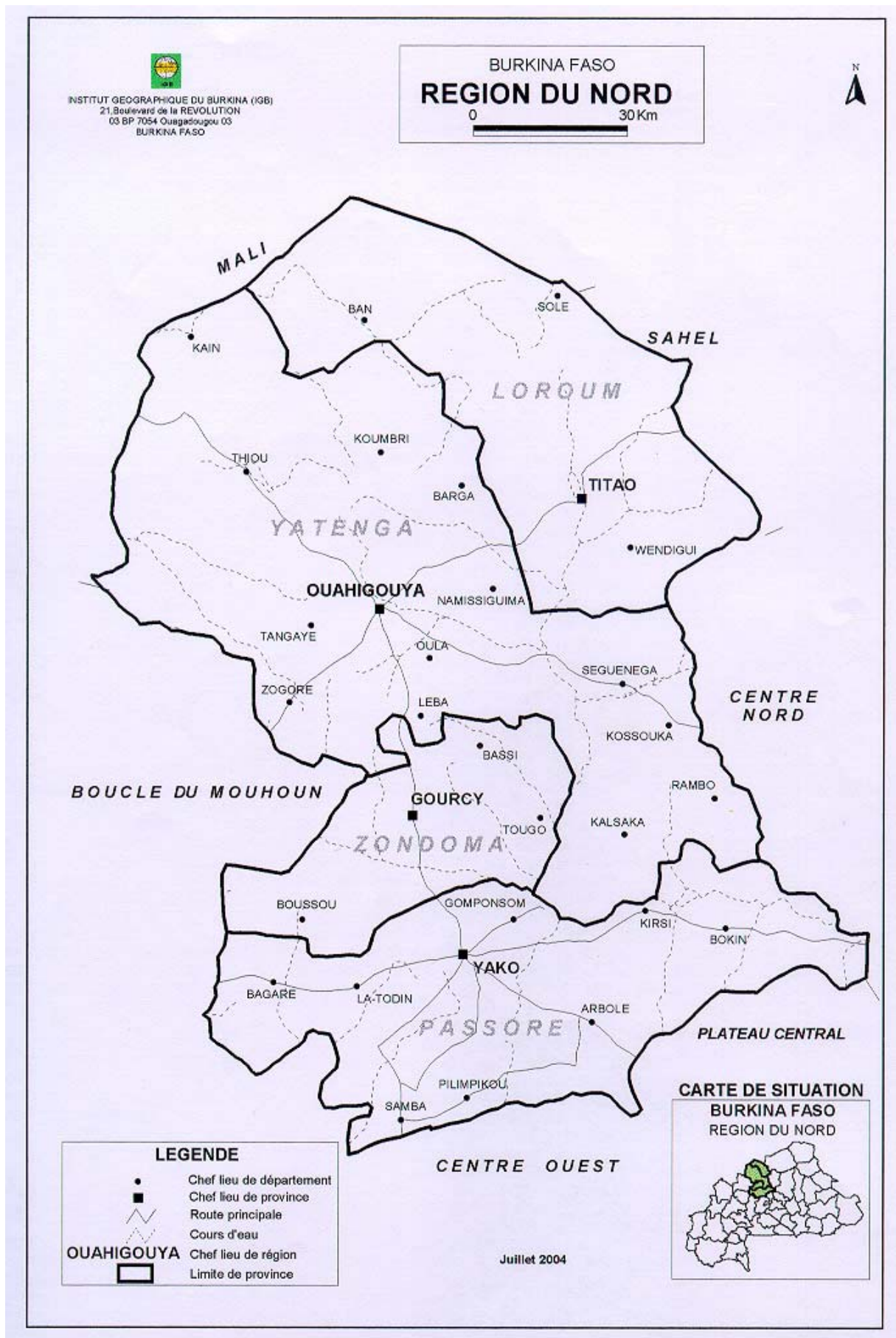
EHA	:	Eau-Hygiène-Assainissement
F.CFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FODECOL	:	Fonds de Développement des Collectives
FPMH	:	Forage avec Pompe à Motricité Humaine
GRH	:	Gestion des Ressources Humaines
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HAB	:	Hygiène et Assainissement de Base
ICP	:	Infirmier Chef de Poste
IST	:	Infections Sexuellement Transmises
KfW	:	Kreditanstalt für die Wiederaufbau
MAEP	:	Mini-AEP
MAHRH	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MARP	:	Méthode Accélérée de la Recherche Participative
MCD	:	Médecin Chef de District
MEBA	:	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation non-gouvernementale
PADSEA	:	Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PAGIRE	:	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PEEN	:	Programme Eau et Environnement du Nord
PEM	:	Point d'Eau Moderne
PHA	:	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PHAST	:	Participatory Hygiene And Sanitation Transformation
PHU-4B	:	Programme d'Hydraulique Urbaine-Phase 4B
PIHVES	:	Programme Intégré d'Hydraulique Villageoise et d'Education Sanitaire
PIP	:	Plan d'Investissement Public
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PNHP	:	Politique Nationale d'Hygiène Publique
PRS	:	Programme Régional Solaire
RAV	:	Responsable Administratif Villageois
SACMR	:	Appui/Conseil au Monde Rurale
SARAR	:	Self-esteem, Associative Strength, Resource Fullness, Action Planning, Responsibility
SIDA	:	Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
SIECA	:	Service d'Information, d'Éducation de Communication et Assainissement
SNIE	:	Système National d'Information sur l'Eau
TdR	:	Termes de Référence
TOD	:	Textes portant Orientation de la Décentralisation
UAT	:	Unité d'Animation Technique
VIH	:	Virus de l'Immuno Déficience Humaine
VIP	:	Ventilated Improved Pit (latrine)
ZAT	:	Zones d'Appui Technique











## 1. INTRODUCTION

La composante Eau-Hygiène et Assainissement en Milieu Rural constitue une composante de la deuxième phase du Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement (PADSEA II) co-financé par Danida. Le PADSEA II sera réalisé sur une période de 5 ans à partir de 2005.

Les autres composantes du PADSEA II sont :

- Composante no. 2 : Eau-Hygiène-Assainissement en Milieu Urbain
- Composante no. 3 : Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en eau Potable et de l'Assainissement
- Composante no. 4 : Appui au PAGIRE
- Composante no. 5 : Appui au Secteur Privé

La caractéristique principale des composantes et de leur articulation est d'être complémentaires et interdépendantes de façon à se renforcer mutuellement et à compléter les résultats des unes par rapport aux autres pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) relatif à l'accès à l'eau potable et à l'hygiène et à l'assainissement.

La description de la composante Eau-Hygiène-Assainissement en Milieu Rural a été préparée par une équipe des consultants externes travaillant sous l'égide de l'Ambassade Royale de Danemark à Ouagadougou. La composante a été développée en collaboration avec les autorités burkinabè notamment le MAHRH, le MS et le MEBA et ses structures déconcentrées dans les trois régions concernées par la composante. En outre, des consultations ont été menées avec des communes et des hauts commissariats concernés; les équipes des composantes PEEN et PIHVES ainsi que des bureaux d'études, des ONG et autres structures de développement intervenant dans les zones d'intervention. Enfin, des réunions de coordination et d'échanges avec les autres équipes de formulation du PADSEA II.

La deuxième phase marque un changement dans la stratégie et dans la mise en œuvre. Les orientations du PADSEA II se basent sur les approches suivantes :

- Développer l'appui danois d'une approche projet vers une approche programme inséré dans le processus de la déconcentration et de la décentralisation.
- Intégrer les activités dans les politiques et stratégies nationales en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène publique.
- Donner plus d'importance à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement
- Continuer la promotion de l'intégration des aspects genre dans le programme
- Développer la coordination et la synergie avec les autres secteurs d'appui danois et entre les composantes du PADSEA.



## **2. DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE**

### **2.1. Présentation sommaire**

La composante Eau, Hygiène et Assainissement en Milieu Rural mise en œuvre dans le cadre du PADESA II intervient dans la région de la Boucle du Mouhoun, dans la région du Centre-Est et dans la région du Nord. Elle vise le renforcement des capacités de planification, de supervision et de suivi-évaluation des directions régionales en charge des interventions en matière d'hydraulique et de santé ; le renforcement des capacités des communes ; le développement d'un marché de biens et services pour les opérateurs privés, les ONG et les associations burkinabè intervenant dans le domaine de l'eau et l'éducation à l'hygiène et l'assainissement.

Dans chaque région, la construction de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), de puits, d'adductions en eau potable (AEP) et de latrines publiques ainsi que la réhabilitation de forages et de puits sera réalisés sous la responsabilité de la DRAHRH (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques) qui agira en qualité de Maître d'ouvrage délégué. Toutefois, pour les activités liées à l'hygiène et l'assainissement de base une collaboration étroite sera organisée et formalisée avec la direction régionale en charge de la santé et celle chargée de l'enseignement de base.

Les données de base des trois régions, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est et le Nord, se trouvent en Annexe 3.

### **2.2. Objectifs**

#### **L'objectif intermédiaire:**

- Dans la perspective de la réduction de la pauvreté assurer et augmenter l'accès durable des populations à l'eau potable et promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain.

#### **Les objectifs immédiats sont au nombre de trois :**

- Assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 300.000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord en milieu rural, et pour environ 100.000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009.
- Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines de la zone d'intervention
- Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement des DRAHRH et DRS.

### **2.3. Stratégies**

#### **2.3.1 Orientations stratégiques générales**

En quittant l'approche projet, le PADSEA II s'achemine vers une approche qui l'insérera dans le processus de la déconcentration et de la décentralisation. Cette approche s'accompagne d'un renforcement des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi par les services centraux et déconcentrés et d'un appui dans la re-définition de leurs rôles dans un contexte décentralisé. Il s'agira d'évoluer vers une structure plus légère et de développer le principe du « faire-faire » en contractualisant la maîtrise d'œuvre au secteur privé. Les trois DRAHRH seront responsables des activités dans leurs régions et se

concertront avec les directions régionales en charge de la santé et de l'enseignement de base en ce qui concerne les actions en matière d'hygiène et d'assainissement (réalisations et suivi-évaluation). L'approche s'accompagnera également d'un développement des capacités des communes et d'un transfert graduel des responsabilités à celles-ci (approfondi ultérieurement dans le Document de Programme du PADSEA II).

### **Groupes cibles**

Le groupe cible est la population des communautés rurales et semi-urbaines non desservies par l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord ayant déposé une demande d'un nouvel ouvrage hydraulique ou d'une réhabilitation d'un ouvrage hydraulique existant.

A un certain degré, la composante interviendra aussi dans les zones périphériques des centres secondaires comme par exemple à Tenkodogo. Normalement, il incombe à l'ONEA d'assurer l'alimentation en eau potable des zones périphériques des centres secondaires ayant plus de 10.000 habitants par moyen des bornes fontaines. Or, dans les cas où la distance au réseau de l'ONEA est trop longue pour une alimentation à travers le réseau, la composante fera installer des PMH.

En ce qui concerne l'éducation à l'hygiène et l'assainissement, d'autres villages pourront être ciblés selon les capacités des agents de santé et des ONG à mener les activités prévues et sur la base d'une étude de milieu qui révélera la priorisation des aspects hygiène et assainissement par la communauté : i) les gros villages (milieu semi-urbain) où le besoin d'améliorer l'assainissement est plus aigu et ii) les quartiers disposant déjà d'un point d'eau potable.

Le groupe cible comprend également les écoles primaires : les élèves et les enseignants ; les associations des parents d'élèves, ainsi que les centres de santé (CSPS) à travers leurs comités de gestion. Les autres groupes-cibles sont le personnel des communes et les élus locaux ainsi que les artisans maçons.

Vu le rôle important que les enfants jouent par rapport à l'approvisionnement en eau, il serait important d'associer les enfants aux séances d'animation. Les élèves seront touchés par les activités dans les écoles. Les enfants non-scolarisés seront invités à participer aux séances d'animation dans les villages.

### **Promouvoir la décentralisation**

Dans le milieu rural, la décentralisation n'a pas encore été mise en œuvre encore et seules 49 communes urbaines (dont 16 dans la zone d'intervention principale du PADSEA II) ont été mises en place. Il subsiste des incertitudes par rapport au découpage futur de la carte communale et par rapport aux rôles et attributions des communes.

Dans le souci de s'insérer dans le processus de décentralisation tout en gardant un réalisme par rapport à la capacité des communes existantes et de celles à créer, le PADSEA II opte pour une approche caractérisée comme suit :

- La responsabilité pour les activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement relèvera toujours des acteurs étatiques (MAHRH à travers les DRAHRH pour l'AEP rurale et l'ONEA pour l'hydraulique urbaine. Toutefois une partie des activités d'assainissement dans la composante *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain* qui seront confiées aux communes.
- Les communes rurales (quand établies) ainsi que les communes urbaines dans lesquelles la composante interviendra seront impliquées, en fonction de leurs capacités aux activités suivantes :

- Information et sensibilisation des communautés sur le programme hydraulique.
- La sélection des demandes d'un ouvrage hydraulique et évaluation et approbation des dossiers communautaires (en conformité avec le plan de développement communal dans la mesure où ils existent)
- Le suivi des ouvrages
- La sélection des sites pour les latrines publiques
- L'emplacement et la configuration des PEA et mini-AEP
- Les DRAHRH et L'ONEA seront appuyés et renforcés dans la perspective de les rendre capables à apporter un appui-conseil aux communes et, dans le cas de l'ONEA, de positionner l'Office comme un prestataire de service pouvant assister les communes à remplir leurs missions.
- A travers la composante *Appui Institutionnel au sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement*, une capitalisation des expériences faites en termes d'implication des communes dans l'AEPA sur le terrain aura lieu et cette base des outils relatifs à une implication des communes dans les activités AEP (guides d'informations, méthodologies de planification communale, format des plans de développement communaux ...) seront développés, testés et répandus sur l'ensemble du territoire national.
- Dans la double perspective d'apporter des améliorations aux AEPS actuellement sous une gestion communale d'une part et de stimuler l'émergence de nouveaux partenariats entre l'Etat/les communes et le secteur privé pour le service de l'eau d'autre part, le PADSEA apportera son appui au développement, test et évaluation de différents modèles de gestion professionnelle et éventuellement de financement privé des adductions d'eau existantes et à construire.

Afin d'assurer que le PADSEA II soit en phase avec l'évolution de la décentralisation, une évaluation de la stratégie du PADSEA II en la matière aura lieu fin 2006/début 2007 et pourrait mener à des modifications dans les approches, résultats et dispositions institutionnelles dans les composantes.

### **Implication du secteur privé**

L'exécution des travaux physiques est confiée entièrement au secteur privé ; de même que la maîtrise d'œuvre, l'animation, les différentes études et le suivi. Le développement du secteur privé lié au secteur de l'eau et l'assainissement doit être considéré comme un élément prioritaire de la composante en raison de son rôle de locomotive du développement des régions concernées. La composante doit appliquer une politique permettant de valoriser le développement du secteur privé auquel elle fait appel. Cette politique doit se baser sur un certain nombre d'éléments communs tels que :

- Recrutement des opérateurs privés sur la base d'une concurrence loyale valorisant les opérateurs les plus performants et en favorisant les opérateurs pouvant effectuer leurs prestations avec un personnel permanent et un équipement propre (quel que soit le type de prestataires) ;
- Les marchés doivent être dimensionnés en fonction de la capacité des opérateurs privés, afin de permettre une concurrence ouverte et loyale.
- Utilisation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) simplifié et standardisé ;
- Il est important que l'allotissement des marchés permettent aux opérateurs privés de réduire la précarité de l'emploi de leur personnel et de s'équiper. Néanmoins les contrats ne doivent pas non plus avoir des durées d'exécution trop longue (par

exemple plus de deux ans) sans quoi l'effet de concurrence diminue en réduisant l'incitation à l'amélioration de la qualité des prestations;

- Afin de permettre aux Petites et Moyennes Entreprises, PME, de participer aux appels d'offres, la caution de soumission sera fixée à 1%, ce qui représente le minimum permis par la « Réglementation Générale des Achats Publics et Textes d'Application »; les chiffres d'affaires requis seront fixés à 1,5 fois le devis prévisionnel, et le délai de règlement des décomptes sera fixé à 45 jours
- Afin de faire jouer la transparence les DRAHRH doivent publier annuellement les contrats qui feront l'objet d'appels d'offre ainsi que des critères détaillés de sélection et devront promouvoir l'accès aux informations quant à l'évaluation des offres ;
- Au cas où il serait proposé des formations ouvertes aux opérateurs privés, celles-ci doivent être ouvertes à tous les opérateurs privés désirant y participer (par exemple: cours gratuit de préparation des offres obligatoire pour les soumissionnaires), qu'ils soient attributaires de marché ou non (afin de ne pas appliquer la double pénalité aux opérateurs n'ayant pas obtenu les marchés mais désirant continuer à travailler dans le secteur).
- Au cas où il serait proposé de mettre des équipements ou des matériels à la disposition des opérateurs privés (instruments géophysiques ou topographiques), ceux-ci doivent être mis à disposition au coût réel du marché éventuellement légèrement majoré et les conditions doivent être portés dans les DAO pour ne pas créer une distorsion des marchés envers les entreprises qui désirent s'équiper ou qui se sont équipées.

### **Implication des ONG et des associations**

Les ONG et associations sont en principes des organisations à but non lucratif. Elles ne sont pas soumises aux mêmes obligations fiscales que les structures privées de type commercial. Le recours à ces organisations pour des achats publics devra être organisé en conséquence. Dans le cadre des activités de la composante, les actions d'animation seront confiées aux ONG et associations (s'il est opportun, les actions d'animation pourront également être confiées aux bureaux d'études) selon les principes suivants :

- Mise en concurrence des ONG et associations pour l'attribution des contrats;
- Transparence dans l'attribution des contrats ;
- Priorité autant que possible aux ONG et associations au niveau local de l'intervention ;
- Appui aux renforcements des compétences dans le cadre de l'exécution des contrats en lien avec la composante « Appui au secteur privé » du PADSEA II.
- Les ONG seront engagées sur des contrats de la durée d'un cycle (jusqu'à environ 18 mois)

### **Cohérence avec les autres composantes du PADSEA II et synergie avec les autres intervenants dans la zone d'intervention**

La caractéristique principale des composantes du PADSEA II et de leur articulation est d'être complémentaires et interdépendantes, de façon à se renforcer mutuellement et à compléter les résultats des unes par rapport aux autres pour contribuer à l'atteinte des objectifs du CSLP relatif à l'accès à l'eau potable et à l'hygiène et à l'assainissement. A cet égard, la vocation essentielle de la composante dans les trois régions de la zone d'intervention du PADSEA II est d'être un terrain d'application par excellence des acteurs publics et privés dans leurs nouveaux rôles définis par le processus de

décentralisation/déconcentration. Cette construction stratégique nécessite d'identifier et de traiter les interfaces avec chacune des autres composantes. Il s'agit principalement de prendre en compte les points d'attention ci-après.

### **Interface avec la composante appui au PAGIRE**

- mise en œuvre du Système National d'information sur l'Eau (SNIE), y compris les mécanismes de mise à jour au niveau régional et sous-régional
- régime de l'eau et régime des services publics d'AEPA
- suivi-appui de la mise en place des organismes de bassin dans le Nakanbé en particulier

### **Interface avec la composante appui institutionnel**

- renforcement des communes dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable et des DRAHRH venant en appui aux collectivités locales
- approche de la maîtrise d'ouvrage, participation à l'investissement, choix technologiques, choix de gestion, tarification.
- adaptation des procédures de gestion à l'approche programme et le programme cadre national
- participation au développement d'une stratégie pour le sous-secteur assainissement et d'un plan d'action y correspondant

### **Interface avec la composante appui au secteur privé**

- formation des membres des commissions locales d'attribution des marchés
- promotion auprès des opérateurs privés des activités du volet 2 de l'appui au secteur privé
- préavis au public des études et travaux envisagés annuellement.

### **Interface avec la composante EHA en Milieu Urbain**

- délimitation urbaine-rurale
- données de couverture en milieu urbain

La coordination et la synergie avec les autres interventions du programme Dano-Burkinabè ainsi que les activités d'autres bailleurs de fonds sera également recherchée. Cette synergie est nécessaire et permet une harmonisation des approches sur le terrain. Là où les zones d'intervention se recoupent, il sera nécessaire d'établir une coordination plus formalisée. Par exemple, le KfW co-finance un projet hydraulique villageois, qui vient de démarrer dans les provinces du Mouhoun et du Balé, région de la Boucle du Mouhoun; le Programme Régional Solaire (PRS) phase 2, qui est aussi en train de démarrer (entre autres dans la région du Nord et de la Boucle du Mouhoun) ainsi que le projet Hydraulique scolaire financé par l'AFD, qui interviendra entre autres dans les provinces du Loroum, du Banwa et de la Kossi.

#### **2.3.2 Les orientations stratégiques en matière des réalisations hydrauliques**

La programmation des réalisations est effectuée annuellement en fonction des demandes d'intervention formulées par les bénéficiaires et adressées à la composante et dans la limite de l'enveloppe financière disponible.



### **En ce qui concerne l'hydraulique villageoise**

- L'alimentation en eau potable en milieu rural vise la satisfaction de la demande en eau pour les besoins domestiques des localités du monde rural dont la population est inférieure à 2 000 habitants selon des modalités qui permettent d'assurer la prise en charge de l'entretien et du renouvellement du moyen d'exhaure. En ce qui concerne les niveaux et qualité de service dans les localités du monde rural, on retiendra :
- le forage équipé de pompe à motricité humaine avec mise en place d'un comité de gestion du point d'eau (CGPE) et d'un système de maintenance privé s'appuyant sur (i) un dépôt de pièces détachées et (ii) un artisan réparateur des pompes pour au moins 10 villages.
- le puits à grand diamètre busé avec aire d'assainissement.
- L'intervention de la composante se basera sur le principe de « l'approche quartier ». Sous réserve de la dispersion de l'habitat et des conditions hydrogéologiques, la norme d'équipement des communautés sera d'un point d'eau moderne pour 300 habitants, avec une distance de portage maximum de 500 mètres. Dans des conditions hydrogéologiques défavorables et d'habitat dispersé, d'autres solutions seront recherchées avec les villages concernés. Les villages, les écoles et les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) totalement dépourvus des points d'eau sont prioritaires pour recevoir des ouvrages.
- Conformément à la politique nationale de l'eau, la priorité sera accordée à la réhabilitation des installations existantes, y compris le remplacement éventuel de pompes à motricité humaine (PMH) - si nécessaire à cause de problèmes de disponibilité des pièces de rechange - par d'autres marques que celles installées et à la formation continue des réparateurs de pompes et des comités de gestion. Cette formation tiendra compte de la redistribution des rôles résultant de la réforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieux rural et semi-urbain.
- Les critères pour la réhabilitation des forages seront en relation avec (i) la défektivité des forages (ii) l'inadaptation des pompes à l'agressivité de l'eau (iii) le montant prohibitif de la remise en état des pompes après une certaine durée d'utilisation (iv) l'absence avérée d'un service après vente pour certaines pompes.
- La priorité est accordée à la réalisation de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), sauf dans les zones agro-pastorales dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun - voir annexe 7. La construction de puits sera cependant envisagée à la demande des villages ou dans les régions où la solution de forage est difficilement applicable.
- En cas de force majeure, aucun nouveau forage ne sera réalisé dans un quartier tant que ceux non fonctionnels dans ledit quartier n'auront pas été réparés ou réhabilités. Toutefois, une réhabilitation ne sera pas envisageable dans les cas où le non fonctionnement ou le mauvais fonctionnement est dû à un manque d'entretien ordinaire. Les critères suivants seront applicables pour décider si une réhabilitation est à entreprendre à travers la composante :

Problèmes	Réhabilitation	
	Oui	Non
Puits* mal conçu, sans poulie ni superstructure anti-bourbier	X	
Puits avec des fractures ou une poulie en panne		X
Approfondissement du puits, s'il tarit au cours de la saison sèche à condition qu'il ne soit pas creusé dans le socle cristallin	X	
PMH pour laquelle il est possible de trouver des pièces de rechange		X
PMH pour laquelle il n'est pas possible de trouver des pièces de rechange	X	
Forage avec une margelle mal conçue	X	
Margelle avec des fissures		X
Forage vandalisé, totalement ou partiellement remplis des déblais		X
Forage ayant besoin d'un curage et un soufflage	X	

\* seulement Nord et la Boucle du Mouhoun

Il sera nécessaire de contrôler le débit et la qualité d'eau des puits et forages avant qu'une réhabilitation soit effectuée afin d'assurer que le débit n'a pas chuté et que la qualité des eaux est toujours acceptable<sup>1</sup>.

- La standardisation des types de pompes à motricité humaine (PMH) constitue une préoccupation première. Le choix des pompes tiendra compte de l'avis des usagers et de la disponibilité d'un service après vente au moins au niveau provincial.
- Selon les demandes d'intervention, et en cas d'instruction favorable, des formes d'utilisation de l'eau autres que la consommation humaine, pourront être prises en compte à partir de points d'eau destinés à la consommation humaine. Les aspects de protection de l'environnement autour des points d'eau seront étudiés et des mesures seront prises si nécessaires.
- Les populations sollicitant l'intervention de la composante devront verser une contribution initiale de 200.000 FCFA pour un ouvrage neuf et de 150.000 FCFA pour la réhabilitation d'un ouvrage (dont FCFA 50.000 restent dans la caisse du CGPE). La contribution financière sera versée à la DRAHRH avant le démarrage des travaux. Elle donne droit à la délégation de la responsabilité du service public de l'eau qui en résulte. Cette responsabilité sera assumée par une organisation d'intérêt collectif des usagers nouvelle ou déjà existante.
- Les usagers assumeront la pleine responsabilité de l'exploitation, de la maintenance et du renouvellement des installations, notamment la pompe et la superstructure, des réparations y compris le financement de la maintenance. Les conseils de village veilleront à ce que la maintenance, les réparations et la provision pour renouvellement des pompes soient régulièrement faites. La réforme du système de gestion prévoit la délégation de la maintenance d'un groupe des pompes à un opérateur privé. Un tel contrat a été conclu pour les pompes installées dans les provinces de Nayala et de Sourou dans la région de la Boucle du Mouhoun. Les expériences de ces contrats doivent être suivies par le DRAHRH et le DGAEP, et en cas de développement positif, ce type de contrats pourra être établi dans les zones d'intervention du programme<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Beaucoup des forages exécutés pendant les années quatre-vingt, l'eau n'a jamais été analysée.

<sup>2</sup> Les informations obtenues par la mission de formulation sur les expériences du contrat sur Nayala et Sourou ne sont pas

- L'inventaire des points d'eau sera réalisé régulièrement en s'appuyant sur les délégués de village, les maires, les chefs de service départementaux et les préfets de département. Cet inventaire permettra d'actualiser les objectifs de la composante.

**En ce qui concerne l'hydraulique semi-urbaine :**

- L'hydraulique semi-urbaine vise la satisfaction de la demande solvable en eau des centres dont la population est supérieure à 2.000 habitants et qui ne sont pas couverts par les contrats-plans signés avec l'ONEA. Dans le domaine de l'hydraulique semi-urbaine les niveaux et la qualité des services retenus sont :
  - le poste d'eau autonome (PEA) i) sous gestion communautaire, contrat de maintenance et/ ou d'appui conseil ; ii) sous gestion déléguée à un opérateur de type privé ou associatif.

Un PEA est composé d'un forage, d'une électro-pompe immergée alimentée par un groupe électrogène, d'un générateur solaire ou raccordé au réseau SONABEL, d'un réservoir surélevé de petite capacité, d'une borne fontaine au droit du réservoir;
  - la mini adduction d'eau potable (mini-AEP) (i) sous gestion communautaire, contrat de maintenance et/ou d'appui conseil, (ii) sous gestion déléguée à un opérateur de type privé ou associatif. La mini-AEP est composé d'un forage dont le débit est supérieur ou égal à 5 m<sup>3</sup>/H, d'une électro-pompe immergée alimentée par un groupe électrogène, d'un générateur solaire ou raccordé au réseau SONABEL. Il a un réservoir surélevé d'au moins 10 m<sup>3</sup>, 5 km de canalisation et environ 3 bornes fontaines.
- Pour la réalisation des PEA et des mini-AEP, la priorité sera accordée aux chefs lieux de départements dont la population est supérieure à 2000 habitants, ayant un noyau dense, un forage à grand débit ( $Q \geq 5 \text{ m}^3/\text{h}$ ). Ces centres seront soumis à des études de faisabilité portant sur les conditions socio-économiques notamment sur la capacité et la volonté de payer pour un service public de l'eau financièrement équilibré.
- Le renouvellement des équipements dont la durée de vie est inférieure ou égale à 20 ans sera assuré par les usagers à travers les tarifs de vente de l'eau. Les collectivités locales et l'Etat assureront le renouvellement des équipements dont la durée de vie est supérieure à 20 ans.
- Les populations des centres semi-urbains sollicitant l'intervention de la composante (réalisation nouvelle ou réhabilitation) devront verser une contribution initiale. La contribution financière est fixée en accord avec le programme d'application de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques et elle sera versée avant le démarrage des travaux. Cette contribution donne droit à la délégation de la responsabilité du service public de l'eau qui en résulte.
- La responsabilité du service public de l'eau dans ces conditions implique la harmonisation de la gestion de toutes les infrastructures hydrauliques sous la responsabilité d'une Association d'Usagers de l'Eau (AUE) en l'absence d'une commune de plein exercice. Cette harmonisation tient compte de la capacité à payer des différentes catégories de populations en particulier des populations pauvres.

Conformément à la réforme de la gestion du secteur d'eau la composante devra promouvoir l'introduction d'une gestion professionnalisée (modèle d'affermage). Le modèle d'affermage pourrait être un choix initial lors de l'établissement de la gestion des nouveaux mini-AEP et PEA ou un choix secondaire dans le cas où la gestion communautaire n'a pas réussi. Par rapport à ces aspects, la composante travaillera en étroite collaboration avec la composante Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement.

### **En ce qui concerne les ouvrages hydrauliques publics :**

Un nombre de forages sera réservé pour des écoles et des centres de santé. La réalisation d'un forage sera faite uniquement dans les institutions où l'association des parents d'élèves ou le comité de gestion du centre de santé se charge de la contribution communautaire et de l'entretien de l'installation.

### **Animation autour du point d'eau**

L'objectif fondamental de l'animation est de favoriser l'intégration et la participation de tous les membres d'une communauté à l'identification des problèmes auxquels elle est confrontée et à la recherche de solutions appropriées. Le rôle essentiel de l'animation est de susciter une dynamique au sein des populations rurales et leur transférer les compétences en matière d'organisation et de gestion afin d'aboutir à une prise en charge réelle de leur point d'eau.

Il convient cependant de préciser que chaque groupe a besoin d'un type d'animation spécifique suivant sa composition et son niveau d'évolution. Il n'y a donc pas un type d'animation passe-partout, mais une animation qui tient compte, d'une part de la personnalité de l'animateur et, d'autre part, des besoins spécifiques du groupe.

La composante intervient dans les quartiers, écoles et CSPS ayant adressé une demande de nouveau forage/latrine publique ou de réhabilitation d'ouvrage hydraulique existant, après avoir vérifié si ces derniers répondent aux critères de sélection définis au sein de la composante. Cette approche devrait permettre de responsabiliser les bénéficiaires en les impliquant dans la décision d'installer un PEM.

L'approche quartier déjà introduite au cours de la phase 1 du PADSEA sera poursuivie au PADSEA II. Elle devrait permettre de favoriser la consommation permanente d'eau potable en réduisant la distance forage-habitation; et de renforcer le sentiment d'appropriation du PEM et par conséquent améliorer la prise en charge de sa gestion par les bénéficiaires eux-mêmes.

Le PEEN (Programme Eau & Environnement Région du Nord) et le PIHVES (Projet Intégré d'Hydraulique Rurale et d'Education pour la Santé) ont élaboré des documents guides avec des fiches pédagogiques décrivant en détail les interventions de chaque étape du processus d'animation y compris la répartition des tâches et des responsabilités entre les différents acteurs. Les deux structures suivent la même approche, qui devra être adaptée à l'approche du PADSEA II (approche programme) avec des nouveaux acteurs notamment les ONG qui seront les principales responsables pour effectuer l'animation. En ce qui concerne la région de la Boucle du Mouhoun, les documents guide existants seront adaptés au contexte de la zone au démarrage du PADSEA II.

Les activités d'animation accompagnent toutes les étapes de la composante : avant, pendant et après la réalisation des travaux physiques, ce qui demande une coordination permanente entre les travaux physiques et les activités d'animation. Les grandes étapes d'animation sont:

Campagne d'information
Appréciation physique de la demande
Étude de milieu et étude de référence
Sélection des demandes à partir des études de milieu
Restitution de l'étude de milieu et l'étude de référence
Évaluation de l'engagement et signature du contrat
Implantation socio-technique
Mise en place de la structure de gestion du point d'eau
Formation du comité de gestion du point d'eau
Règlement d'usage
Suivi-appui

Les grandes étapes pour la réalisation d'un forage avec pompe à motricité humaine (FPMH) y compris un diagramme qui montre aussi les relations entre les différents acteurs sont présentées en Annexe 6.

En ce qui concerne la sélection des demandes, une commission d'arbitrage présidée par le directeur régional de la DRAHRH sera mise en place dans chaque région.

Au cours du PADSEA I, l'évaluation des demandes a été basée sur la grille d'évaluation suivante :

- Nombre d'habitants
- Puits dans les concessions
- Distance au point d'eau potable actuel
- Motivation des autorités locales
- Risques sanitaires/ressources actuelles

Il est recommandé d'évaluer ces critères d'évaluation au démarrage de la phase II du PADSEA et effectuer des modifications si jugé nécessaire. La commission d'arbitrage retient alors les demandes selon les possibilités de subvention des ouvrages dont elle dispose. En cas de retenue de la demande, le processus d'animation se poursuit.

Dans le cas des mini-AEP et des PEA, la démarche démarre de la même manière. Une fois la demande affectée, le bureau d'étude recruté selon un appel d'offre procède à l'étude de milieu. S'il s'avère que la demande de mini-AEP/PEA est justifiée, le bureau d'étude procède à une étude technique préliminaire afin de faire une première estimation du coût de l'ouvrage. Sur cette base, la DRAHRH informe la communauté de la contribution à réunir. Une étude de faisabilité sera effectuée qui comprend notamment une étude socio-économique (volonté à payer des villageois, capacité de gestion) débouchant sur la définition des modalités de gestion et de maintenance. Le bureau d'étude travaille en étroite collaboration avec l'ONG recrutée pour l'animation dans la zone d'intervention pour :

- constituer une Association des Usagers de l'Eau (AUE)
- aider l'AUE à établir le règlement intérieur
- aider la population à s'organiser pour réunir la contribution

Une fois la contribution réunie, les travaux peuvent démarrer. Parallèlement, le bureau d'étude procède au recrutement de l'exploitant et avec l'appui de l'ONG assure sa formation et celle des membres du comité de gestion. Le processus d'animation en ce qui concerne les mini-AEP et les PEA sera à affiner au démarrage de la composante. Les rôles des communes, des ONG et des bureaux d'étude devront être clairement établis.

Après la formation groupée des différentes structures de gestion des points d'eau, les séances de suivi/appui le fonctionnement des structures de gestion se déroulent parallèlement à l'éducation à l'hygiène et l'assainissement. L'objectif est de suivre la fonctionnalité des structures de gestion et apporter l'appui nécessaire à surmonter des éventuelles lacunes dans leur fonctionnement. Il serait important pour les équipes d'animation d'agir d'abord en tant que conseiller du CGPE et d'éviter de jouer le rôle du contrôleur ainsi que prendre des décisions à la place de la structure de gestion.

### **Approche technologique**

Les technologies utilisables seront les suivantes:

- puits modernes (PM) à grand diamètre avec poulie et une superstructure anti-bourbier avec mur de protection et des abreuvoirs
- forages munis des pompes à motricité humaine (FPMH) et une superstructure anti-bourbier
- PEA (un poste d'eau autonome avec pompe immergée, un réservoir surélevé et un ou plusieurs robinets)
- mini-AEP (adduction d'eau avec un château d'eau et un réseau de distribution).

La décision finale d'exécuter des PEA ou mini-AEP sera basée sur une étude de faisabilité décrite ci-dessous. Les chefs-lieux des communes seront prioritaires pour recevoir des mini-AEP ou PEA, à condition que les études de faisabilité soient favorables.

Dans le PADSEA II, la valorisation des ressources en eau sera prise en compte dans une certaine mesure. Toutefois, la priorité dans le PADSEA II sera accordée à l'approvisionnement en eau potable. En conséquence, l'eau pour des fins productives ne sera à considérer qu'uniquement dans les cas où un surplus en eau existe et où il est peu probable que des conflits surgiront sur l'utilisation de l'eau. Cela pourrait être le cas là où on trouve des forages artésiens (uniquement dans la région de la Boucle du Mouhoun) ou dans les cas où le débit durable d'un forage serait plus élevé que les besoins en eau potable sur un certain horizon. Le jardinage (petite irrigation), l'élevage ou les activités artisanales (par exemple la fabrication des boissons ou des briques) sont des exemples d'utilisation de l'eau pour des fins productives.

L'implantation des forages et des puits sera confiée à un bureau d'étude géophysique sélectionné sur appel d'offre ouvert pour chaque campagne d'exécution des ouvrages annuelle et par région. L'implantation des forages et puits tiendra compte des souhaits des usagers (le bureau d'étude suggèrera plusieurs sites) et de l'emplacement des sources de contamination potentielles. En ce qui concerne les études hydrogéologiques, l'approche sera adaptée aux conditions locales en utilisant les données existantes sur les ressources en eau.

Les forages seront exécutés par des entrepreneurs privés reconnus et installés au Burkina Faso, sélectionnés par appel d'offre ouvert par campagne annuelle (avec possibilité de prolongation pour deux ans) et par région. Le suivi de l'exécution des ouvrages sera confié à un bureau d'étude compétent sélectionné sur appel d'offre. L'exécution des forages semi-urbains peut être comprise dans les appels d'offres de forages ordinaires ou ils peuvent être l'objet des contrats séparés.

La fourniture des pompes à motricité humaine et ses margelles sera effectuée sur appel d'offres. Les types des pompes éligibles sont les types de pompes couramment utilisées au Burkina Faso dans les régions concernées qui seront du type VL0M (Village Level Operation and Maintenance).

Traditionnellement la construction des superstructures a été confiée à des tacherons locaux sur appel d'offres mais sous des contrats directs avec des fournisseurs aussi responsables de la construction de la superstructure, mais une autre possibilité est d'inclure la construction des superstructures et l'installation des pompes dans le contrat de l'entreprise de forage<sup>3</sup>. Les superstructures des forages seront du même type comme construit dans le cadre de la Phase I de PADSEA.

Des échantillons d'eau pour des analyses physico-chimiques seront prélevés vers la fin d'essai de pompage. Les analyses seront exécutées selon les standards stipulés par la réglementation en vigueur comprenant les éléments hydrochimiques majeurs et certains mineurs. Le contrôle de qualité des analyses sera effectué par exécution d'analyses doubles et d'analyses des échantillons standard. Sur la base des mauvaises expériences lors de la phase I du PADSEA dans le Yaténga, l'analyse d'arsenic est obligatoire dans les zones des schistes et des roches vertes.

Il ne sera pas admissible de construire une superstructure ou d'installer une PMH avant que l'analyse physico-chimique soit finie et la qualité d'eau approuvée.

Les études de faisabilité relatives aux mini-AEP et PEA sont exécutées lorsqu'une évaluation préliminaire a montré qu'une mini-AEP ou un PEA sont une option technologique à poursuivre. Dans le cas des villages groupés, un effort sera fait pour desservir ces villages à partir d'un seul système mini-AEP, à condition que les populations soient d'accord. Les études de faisabilité comprendront (entre autres):

- sources d'approvisionnement en eau existantes
- évaluation des ressources en eau sur le plan quantitatif, y compris le débit des forages existants et le débit ainsi que la profondeur anticipée des nouveaux forages. Les essais de pompage des forages existants et l'implantation des nouveaux forages (mais pas l'exécution des forages) devront être exécutés pendant l'étude de faisabilité.
- évaluation des ressources en eau sur le plan qualitatif, y compris le prélèvement et l'analyse des échantillons d'eau.
- description des technologies faisables (conception technique), y compris les PM et les PMH.
- description des exigences en ce qui concerne l'entretien et la maintenance des systèmes.
- pour chaque technologie, une estimation des coûts 1) des travaux, 2) de l'exploitation, 3) de l'entretien/la maintenance, et 4) du renouvellement des équipements.
- comparaison des technologies et conclusions

Le choix final de la technologie à utiliser sera fait sur la base de l'étude de faisabilité. Ensuite, l'exécution des forages (si pertinent) aura lieu, le débit et la qualité d'eau seront vérifiés et la conception détaillée commencera.

A la réception de l'ouvrage, le dossier de l'ouvrage sera mis à jour par l'ONG et les informations suivantes seront incluses dans le dossier :

- renseignements importants qui ont été obtenus pendant la construction, par exemple la profondeur et le débit du forage, le niveau statique et la qualité de l'eau.

---

<sup>3</sup> Cette approche a été testée par PIHVES IIA, qui la déconseille (mission formulation mars 2004).

- instructions spécifiques pour l'entretien et la maintenance de l'ouvrage.

Le dossier sera soumis à la structure de gestion du PEM, à la commune et à la DRAHRH.

L'approche technologique y compris un canevas d'une étude de faisabilité est approfondie en Annexe 7.

### 2.3.3 Promotion de l'hygiène et de l'assainissement

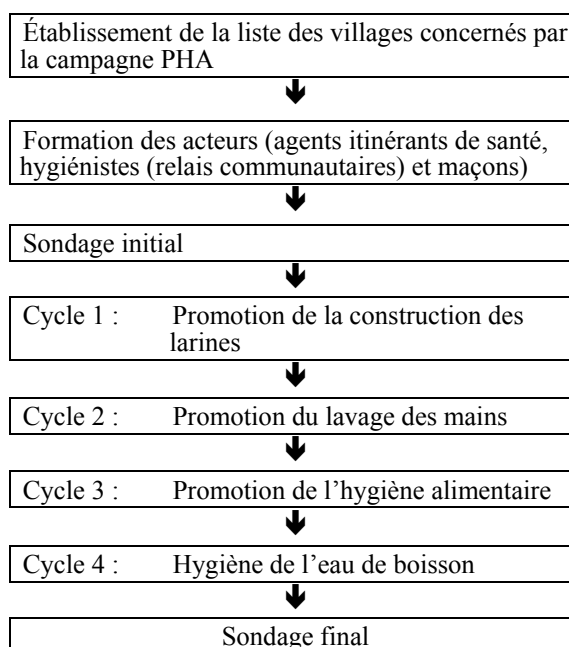
#### Chronologie des étapes de l'animation

Cette démarche ne concerne que la promotion de l'hygiène et de l'assainissement (PHA) qui se fera auprès des ménages.

La composante fera la promotion de quelques pratiques d'hygiène et d'assainissement faciles à adopter ne demandant pas de grands moyens et ayant un grand impact sur la limitation de la transmission des maladies hydro-fécales, notamment :

- Construction, utilisation et entretien des latrines familiales
- Lavage des mains à l'eau et au savon (avant de manger et après contact avec les selles)
- Hygiène alimentaire (protection et conservation des aliments)
- Hygiène de l'eau de boisson (entretien du point d'eau, transport, stockage et consommation de l'eau de boisson, traitement des puits et citernes)

Les thèmes sus-cités seront abordés de manière chronologique et simultanée dans tous les villages retenus. Chaque thème correspondra à un cycle d'une durée de 3 à 6 mois au cours duquel les messages seront diffusés de manière intensive. Ainsi, l'intervention dans un village s'étalera sur une durée d'environ 18 mois. Le modèle présenté ci-après pourrait être amélioré au démarrage par les responsables de la composante.



Note : Le sondage initial et le sondage final sont décrits en chapitre 5.3 Étude d'impact.

Si certains thèmes peuvent être abordés avant la réalisation d'un point d'eau (construction de latrines, hygiène alimentaire), d'autres ne pourront être abordés qu'une fois que le point d'eau est fonctionnel (hygiène de l'eau de boisson). Il est également important de tenir



compte de la disponibilité des populations pour recevoir la visite des promoteurs (principalement les agents d'hygiène et les relais communautaires) et ainsi d'éviter les périodes d'intense activité champêtre. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la construction de latrines, il faut tenir compte de la période favorable pour la mobilisation de fonds (généralement juste après les récoltes).

### Méthodes de communication et supports d'animation

La communication interpersonnelle sera privilégiée et les activités consisteront principalement en des visites à domicile (VAD) dans chaque ménage des localités ciblées pour passer les messages, obtenir un engagement du ménage et vérifier les engagements. Des réunions seront également programmées, d'une part avec les hommes, d'autre part avec les femmes des localités ciblées pour échanger sur les contraintes liées aux pratiques préconisées et renforcer les messages à travers notamment le témoignage des personnes qui ont déjà adopté les bonnes pratiques.

Les visites à domicile seront réalisées par les hygiénistes (relais communautaires). Les hygiénistes (1 homme et 1 femme par quartier) seront de préférence rattachés à une structure (CGPE, APE, comité d'hygiène). Ils ne percevront aucun salaire, tout au plus des indemnités lors des sessions de formation-recyclage et une motivation au cours de la campagne (bouilloire, savon, bidon, etc.).

La composante procèdera à une harmonisation des supports d'animation en privilégiant les méthodes participatives (SARAR et PHAST). Les responsables de la composante pourront s'inspirer des outils SARAR récapitulés dans le tableau ci-dessous. Toutefois, d'autres outils pourront être envisagés notamment ceux préconisés par la méthode PHAST. Par exemple, on pourra mettre au point une échelle d'assainissement adaptée aux réalités du pays figurant toutes les possibilités d'évacuation des excréta et permettant à chaque ménage de se prononcer sur sa situation actuelle et sur le niveau qu'il aimerait atteindre en envisageant éventuellement des étapes intermédiaires.

Thème	Support d'animation
Péril fécal	Voies de contamination (9 images) et barrières (9 images)
Promotion de la construction des latrines familiales	Images non sériées sur les inconvénients de déféquer dans la nature et les avantages de disposer de latrines (6 images)
	Étapes de la construction des latrines à l'aide de la dalle SanPlat (11 images)
Promotion de l'utilisation et de l'entretien des latrines familiales	Images non sériées sur l'utilisation et l'entretien des latrines familiales (12 images)
Promotion du lavage des mains	Tableau à pochette sur les occasions de se laver les mains (10 images)
	Histoire à hiatus sur la manière de se laver les mains (2 images)
Promotion de l'hygiène de l'eau de boisson	Histoire à hiatus sur l'entretien du point d'eau (2 images par type de point d'eau)
	Échelle du transport de l'eau (8 images)
	3 piles de cartes assorties sur la protection de l'eau à domicile (4 séries de 3 images)

Par ailleurs, d'autres supports seront utilisés :

- Affiches reprenant les principaux messages en langues locales illustrés par des dessins réalisés par des artistes locaux et à placer au niveau des écoles, centres de santé et autres lieux publics.

- Prospectus à laisser dans les ménages lors des visites à domicile qui reprennent les principaux messages sous forme de dessins et en langues locales et qui permettent aux ménages de rediscuter ensemble des nouvelles pratiques d'hygiène.
- Tee-shirts et casquettes sur lesquels sont repris les principaux messages destinés aux relais communautaires, maçons, agents de santé et animateurs.

La communication de masse telle que la radio rurale sera également utilisée. Des spots publicitaires en langues locales seront conçus et diffusés durant toute la campagne de promotion d'hygiène et d'assainissement.

### **Formation des hygiénistes**

Les hygiénistes identifiés pour chaque campagne seront réunis à l'échelle communale pour bénéficier d'une formation initiale d'environ une semaine sur le premier cycle et sur la méthode de sondage qui sera dispensée par les agents d'hygiène. Pour chaque nouveau cycle, les hygiénistes bénéficieront d'un recyclage de plus courte durée. Les Médecins Chefs du District (MCD) et les communes faciliteront ces sessions en mettant à disposition une salle de formation ainsi qu'en assurant l'hébergement des participants.

### **Formation des maçons**

Il existe déjà un certain nombre de maçons formés à la technologie SanPlat (170 dans la région Centre-Est formés par le PIHVES 2 et 91 dans la région Nord formés par le PEEN). Ces maçons seront inventoriés au démarrage du PADSEA II afin de connaître leur fonctionnalité. Ils seront alors réunis afin d'être informés des objectifs du volet PHAB et de les recycler sur les aspects du marketing. Toutefois, ces maçons sont parfois relativement éloignés de certains quartiers qui seront touchés au cours du PADSEA II. Pour ces quartiers, des maçons seront identifiés selon certains critères, notamment : i) être stable et résidant dans la localité et ii) disposer de l'équipement de base du maçon (pelle, truelle, taloche, seau). Les maçons ainsi sélectionnés seront formés par les CRESA avec l'assistance des RIECA à la technologie SanPlat et seront équipés des moules nécessaires à la confection de la dalle SanPlat. Chaque session de formation concernera un maximum de 10 à 15 maçons. Le programme de la formation abordera la fabrication de la dalle SanPlat, la réalisation de puisard et des notions de marketing.

Dans le cadre du PIHVES 2 et du PEEN, les agents de santé basés au niveau des CSPS ont montré qu'ils étaient capables de mener les activités de formation/suivi des hygiénistes et d'animation dans une moyenne de 8 quartiers par CSPS. Cette approche sera reconduite en milieu rural. En milieu semi-urbain (notamment où les AEPS seront réalisées), ces activités seront menées par les ONG chargées de l'animation.

### **Approche pour l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire**

Les enfants sont les plus susceptibles d'avoir des maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement, et la plupart des infections des enfants relèvent de ces mêmes conditions. De plus, on considère en général que l'enfance est la meilleure période pour apprendre des comportements hygiéniques. En outre, les enfants jouent un rôle important dans les familles en prenant soin de leurs petits frères et sœurs, et souvent ils peuvent même mettre en question les habitudes de la maison. L'approche du PADSEA II concernant l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire suivra sensiblement la même approche que celle du PADSEA I.

Dans la mesure du possible, l'information des maîtres se fera à travers les Groupes d'Animation Pédagogiques (GAP) qui sont censés réunir les maîtres de 3 à 4 écoles chaque mois. Chaque classe devrait ainsi bénéficier d'un guide de l'enseignant, d'une dizaine de

manuels scolaires et d'un lot de posters. Les maîtres profiteront des cours de morale et d'instruction civique pour dispenser les cours théoriques. Par ailleurs, la mise en œuvre des pratiques d'hygiène par les élèves sera favorisée par :

- la réalisation d'infrastructures sanitaires (latrines, urinoirs, dispositifs de lavage des mains) dans les écoles ;
- la formation des enseignants et des associations des parents d'élèves (APE) au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures
- l'établissement par les maîtres d'un règlement intérieur prenant en compte les aspects hygiène et assainissement ;
- l'établissement par les maîtres d'un plan d'action visant la mise en œuvre des pratiques d'hygiène par les élèves.

Le gouvernement assure l'intégration des activités de l'éducation en milieu scolaire dans le curriculum de l'enseignement de base. Actuellement (2004) le gouvernement est en train de refaire les curricula scolaires dans le cadre du PDDEB, ce qui pourrait constituer une opportunité. Par contre, il s'est avéré que la révision du curriculum ne sera terminée que dans deux ou trois ans.

Entre-temps, le PADSEA II met des fonds à la disposition du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) pour quatre activités dans la zone d'intervention :

- Impression et distribution du livret « J'apprends l'hygiène avec Fati et Simon » développé dans le cadre du PIHVES pour les grandes classes de l'école primaire (CE2 - CM2) ;
- Élaboration d'un guide d'enseignant (par le MEBA) sur le livret « J'apprends l'hygiène avec Fati et Simon » ;
- Impression et distribution dans la zone d'intervention d'un grand nombre de la bande dessinée « Utilisons bien les latrines » et le guide d'enseignant y relatif développés par l'UNICEF en concertation avec l'ancien Institut Pédagogique du Burkina Faso pour les petites classes de l'école primaire (CP - CE1) ;

Ensuite, la composante prend en charge la formation des encadreurs pédagogiques, des directeurs des écoles et des enseignants dans la zone d'intervention.

### **Latrines familiales**

La stratégie consiste à former des maçons dans les quartiers d'intervention à la maîtrise d'une technologie à faible coût de construction de latrines VIP (la dalle SanPlat par exemple, a été vulgarisée par le PEEN et le PIHVES). Il est prévu de faire construire une latrine de démonstration dans chacun des villages qui sera doté d'un point d'eau. Cet élément de la stratégie est important pour montrer de façon concrète aux villageois le concept d'une latrine familiale à faible coût parce que leur notion d'une latrine est formée par leur connaissance de la structure complexe des blocs de latrines auprès des écoles et des centres de santé. Cette expérience peut se poursuivre jusqu'à ce que les résultats d'une évaluation indiquent d'autres options. Le Rapport Final du PIHVES II de décembre 2003 indique que la formation de maçons par quartier est beaucoup plus apte à garantir la vulgarisation des latrines familiales que la stratégie de la première phase qui se fondait sur l'implication des entreprises constructrices des superstructures des forages. Toutefois, il est important de ne pas former trop de maçons parce que l'offre doit correspondre à la demande afin d'éviter un sous-emploi des maçons formés. Ainsi, il est recommandé de former un maçon pour plusieurs quartiers, voire village, tout dépendant de la position des maçons et de la répartition géographique des quartiers et villages. Ensuite, suivre d'une campagne de marketing social des latrines avec l'espoir que les latrines familiales se popularisent par

effet d'entraînement. Les latrines familiales peuvent être construites pour une somme comprise entre 8 000 et 30 000 FCFA.

La construction des latrines familiales n'est pas subventionnée. Une activité recherche-action (financée par la ligne budgétaire au niveau programme) pourrait comprendre une expérimentation dans le domaine de subvention.

### **Latrines publiques**

Les principes ci après énoncent les fondements de la réalisation de latrines publiques:

- Les centres de santé représentent des endroits stratégiques pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base. Ce sont des lieux de regroupement de personnes souffrantes susceptibles de favoriser la contamination du milieu et des personnes si l'hygiène fécale n'est pas assurée, et où l'exemple en matière d'hygiène et d'assainissement de base doit être donné.
- C'est pourquoi il faudrait équiper les centres de santé (dans les limites de l'enveloppe budgétaire) de latrines VIP à 3 postes.
- Les écoles, quant à elles, représentent un cadre par excellence d'éducation et de formation à l'hygiène à l'assainissement pour les enfants. C'est pourquoi il sera réalisé (dans les limites de l'enveloppe budgétaire) des latrines VIP: un bloc de 4 cabines pour les garçons, dont une pour les enseignants, et un bloc de 4 cabines pour les filles (dont une pour les enseignantes). Actuellement, les latrines sont utilisées par des filles comme par des garçons<sup>4</sup>. Dans le cadre du PADSEA II, la composante fera construire des latrines scolaires en blocs filles et blocs garçons, éloignés l'un de l'autre pour permettre aux filles d'avoir un lieu privé où les garçons n'ont pas droit d'accès.
- Les autres lieux recevant du public comme marchés, gares routières, mosquées, et églises sont des centres d'activités socioéconomiques et religieuses, constituent presque un passage obligé pour chaque citoyen. C'est pourquoi il faut donner les possibilités de pratiquer l'hygiène pour des raisons d'ordre épidémiologique et social.

Aux latrines publiques sera systématiquement associé un dispositif de lavage des mains. En outre, chaque bloc de latrines publiques, chaque bloc de latrines des filles et chaque bloc de latrines des garçons auprès des écoles doivent avoir une cabine munie d'un siège basculant en tuyau galvanisé de diamètre 45 mm et boulonné au mur pour faciliter l'usage de la cabine des personnes handicapées. La porte de la cabine doit avoir une largeur de 78 cm au minimum. La construction détaillée de l'équipement, ainsi que la cabine et les conditions d'accès, seront déterminées par la DHPES en collaboration avec une association des personnes handicapées en impliquant des groupements de femmes handicapées. Le rapport "Water Supply and Sanitation for Disabled People" (à savoir "eau et assainissement pour des personnes handicapés") du service Water, Engineering and Development du Loughborough University, Leicestershire, Angleterre donne des exemples, voir le site web [www.lboro.ac.uk/wedc/projects](http://www.lboro.ac.uk/wedc/projects).

Si le plancher des cabines n'est pas au ras du sol, une plate-forme horizontale de 1.7 x 1.7 m devant la latrine et une rampe d'un mètre de largeur avec une inclinaison d'au maximum

---

<sup>4</sup> Une analyse récente a montré que les filles attachent plus d'importance que les garçons aux installations sanitaires et on a constaté une corrélation entre la qualité de l'assainissement en milieu scolaire et le taux de scolarisation des filles (Vers une meilleure programmation. Un manuel sur l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire p. 54. Unicef et IRC 1998. ([www.general@irc.nl](http://www.general@irc.nl)))

1:20 seront établies afin de faciliter l'accès des personnes utilisant un fauteuil roulant à la plate-forme des cabines.

Une assistance technique y afférent pourrait être financée via le pool d'AT internationale.

Vu les expériences positives de l'emploi de tôles translucides sur le toit des latrines scolaires, ce principe sera maintenu en phase 2.

La grille de priorisation suivante est proposée:

- Les écoles et les centres de santé qui bénéficieront d'un point d'eau au cours du PADSEA II et qui n'ont pas de latrines.
- Les lieux publics des villages qui bénéficieront de l'AEPS.
- Les écoles, les centres de santé et autres lieux publics qui disposent déjà d'un point d'eau et qui n'ont pas de latrines ou de latrines délabrés.

La réalisation de latrines dans les lieux publics est uniquement acceptable si les latrines sont placées sous la responsabilité d'un gestionnaire mis en place par la commune ou une autre structure officielle, et si l'usage est réservé aux clients payants. L'expérience montre que des latrines non-payantes sans gestionnaire deviennent souvent des lieux insalubres. Par ailleurs, ceci permettra aux communes, qui en seront des maîtres d'ouvrage, de générer des revenus sur les contrats de gérance.

#### **2.3.4 Développement des compétences**

Initialement, tous les acteurs du PADSEA II au niveau de chaque région concernée (voir annexe 3) participeront aux réunions d'information sur l'approche du PADSEA et les interventions de la composante dans leur région. Les réunions seront répétées chaque année pour s'assurer que tous les acteurs seront au même niveau relatif au contenu du PADSEA.

Tous les acteurs impliqués dans les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement devront recevoir les formations adaptées à leurs tâches. Au démarrage, la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education Sanitaire (DHPES) coordonnera les activités suivantes :

- la mise au point des nouvelles procédures (planification, budgétisation, décaissement, suivi, évaluation, reporting).
- l'harmonisation des outils de promotion et des modules de formation

Une fois les modules de formation élaborés, les formations en cascade seront planifiées qui concerneront les acteurs des différents niveaux :

- Région (DRS, CRESA, DREBA, ACVS)
- District sanitaire (SIECA, MCD, ICP)
- Commune (ONG, personnel des services municipaux, AIS, chefs de poste)
- Village (CGPE, enseignants, fontainiers, hygiénistes et maçons)

Les échanges d'expérience entre les équipes des différentes composantes du PADSEA seront importants et elles ne devraient pas se limiter aux échanges entre les directeurs régionaux mais aussi comprendre les autres acteurs du PADSEA. Les échanges d'expérience peuvent se faire de plusieurs manières: réunions, visites et échanges électronique. En ce qui concerne les voyages d'études, il est souhaitable que, tout comme la formation, ces visites soient perçues comme de véritables opportunités de renforcement mutuel des parties prenantes : équipes hôtes et équipe visiteuse. Le voyage d'échange devra dans sa préparation, obéir aux mêmes principes que la formation : valoriser l'expérience de tous les participants et participantes, faire l'objet d'une préparation avec objectifs et

résultats attendus et inclure un projet d'utilisation des résultats et un suivi de l'impact du voyage. Ce suivi sera organisé en interne au niveau des équipes bénéficiaires.

Le renforcement des DRAHRH en vue d'une plus grande autonomie et en vue de les renforcer dans leurs nouveaux rôles par rapport aux communes constitue un élément important du PADSEA II. En complément au renforcement des capacités à apporter par l'assistance technique de la présente composante, un appui est prévu à travers la composante Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'AEP et de l'Assainissement dans les domaines suivants : Déterminer le partage futur des responsabilités entre le niveau central et le niveau régional/provincial du MAHRH en ce qui concerne, par exemple, la gestion des projets/programmes et la passation des marchés, les rôles que doivent jouer les directions déconcentrées dans la décentralisation, les budgets de fonctionnement adéquats pour permettre aux structures déconcentrées de fonctionner adéquatement et les conditions et modalités relatives à une délégation des crédits au profit du niveau régional. Il est prévu que des propositions concrètes ainsi qu'un plan d'action par rapport à la mise en œuvre d'une déconcentration effective du MAHRH seront faites et mises en œuvre.

### 2.3.5 Aspects transversaux

#### Aspect genre

Les aspects genre sont traités dans le document de programme auquel se joint cette description de composante. Toutefois, quelques éléments spécifiques à l'assainissement seront énoncés ici.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, l'augmentation du taux de desserte favorise une diminution sensible de la charge de travail des femmes lié au transport de l'eau. Le même constat est valable pour l'assainissement: une évacuation sûre des excréta et une amélioration des comportements hygiéniques diminuent considérablement le nombre de cas de maladies diarrhéiques des enfants. Étant donné qu'il incombe le plus souvent à la mère de soigner l'enfant, une amélioration des comportements et l'usage des latrines peut diminuer sensiblement la charge de travail d'une mère.

Actuellement il n'y a pas de distinction dans les écoles entre des latrines pour des filles et des latrines pour des garçons. Comme mentionné dans le chapitre de stratégie, la recherche récente a montré que les filles attachent plus d'importance que les garçons aux installations sanitaires et on a constaté une corrélation entre la qualité de l'assainissement en milieu scolaire et le taux de scolarisation des filles. En phase 2 le programme fera construire des latrines scolaires en blocs filles et blocs garçons, éloignés l'un de l'autre pour permettre aux filles d'avoir un lieu privé où les garçons n'ont pas le droit d'accès.

Il est généralement reconnu que, surtout dans des milieux d'habitation dense, les femmes sont plus gênées par le manque de latrines que les hommes. La construction des latrines en lieux publics et la promotion des latrines familiales bénéficieront aux hommes comme aux femmes, mais c'est surtout les femmes qui en dérivent les plus grands bénéfices.

#### Approche HIV/SIDA de la composante

PADSEA II contribuera aux efforts du Gouvernement du Burkina Faso dans la lutte contre l'épidémie en renforçant les activités développées durant le PADSEA I; et ce en lien avec le Cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA du Burkina.

Il a été créé un volet ciblant la lutte contre le VIH/SIDA sous la composante *Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'AEP et de l'Assainissement* comprenant les activités suivantes :

- Appui à la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre le VIH/SIDA de l'ONEA ;

- Appui au Comité Ministériel de Lutte contre le SIDA du MAHRH ;
- Inclusion des clauses dans les contrats des entrepreneurs les obligeant à former leur personnel.
- En outre, la ligne budgétaire pour la recherche-action au niveau programme pourrait financer une analyse des expériences des activités de dépistage mobil entreprises par l'ONG AMMIE dans les zones défavorisées de la Région Nord en vue d'une extension dans les autres zones d'intervention du programme ;

Vu le risque de mélanger les messages et de créer une connexion non-intentionnelle entre l'eau de forage et le virus, il n'est pas prévu d'inclure des messages sur le VIH/SIDA dans l'animation autour du point d'eau. Cependant, les animateurs devraient être formés sur le VIH/SIDA pour leur permettre de répondre de manière adéquate aux questions des villageois. La sensibilisation des villageois sur les questions liées au VIH/SIDA sera poursuivie à travers le projet sur la lutte contre le VIH/SIDA financé par Danida.

### **2.3.6 Zones d'intervention et répartition des fonds**

La zone d'intervention sera les trois régions : La Boucle du Mouhoun, Centre-Est et Nord.

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, la zone de concentration des activités sera les provinces de Kossi et de Banwa. Toutefois, certaines activités comme la réalisation des mini-AEP et des PEA ainsi que l'éducation à l'hygiène et l'assainissement pourront aussi être effectués dans les provinces de Nayala et du Sourou si les capacités des principaux acteurs le permettent et les conditions sont remplies (KFW intervient dans les provinces de Mouhoun et de Balé et le PRS II prévoit installer des systèmes solaires dans 11 villages à Sourou et Nayala et dans 8 villages à Balé et Mouhoun).

Dans la région de Centre-Est, la composante couvrira les provinces de Boulgou, de Koulpélogo et de Kouritenga et dans la région du Nord, toutes les quatre provinces seront concernées : Loroum, Yatenga, Zondoma et Passoré (le projet PRS II prévoit intervenir dans 34 villages dans ces 4 provinces). Les actions liées à l'éducation à l'hygiène et l'assainissement couvriront aussi les villages dans la zone d'intervention où la composante n'établit pas de point d'eau, si les capacités des principaux acteurs le permettent et les conditions sont remplies (y compris existence d'un point d'eau moderne fonctionnel).

Dans le souhait d'assurer une flexibilité dans la répartition des fonds entre les trois zones d'intervention, celle-ci sera discutée chaque année au niveau du Comité d'Orientation en considérant les critères suivants :

- Les taux de desserte par région ;
- Les indices de pauvreté par région ;
- Les demandes approuvées par région;
- La capacité en termes de planification, de gestion et de suivi de la réalisation d'ouvrages par DRAHRH.

Toutefois, dans la première année du PADSEA II, les fonds seront répartis de façon équitable, à savoir un tiers par région.

### **2.4. Résultats et Activités**

A ce stade, afin d'assurer une flexibilité suffisante nécessaire à la mise en œuvre de l'approche programme sectoriel, il sera défini un cadre pour la préparation détaillée des activités par l'administration de la composante lors de l'élaboration du rapport de démarrage. Les activités présentées ci-après sont des propositions relatives aux activités à réaliser dans la zone d'intervention.

#### 2.4.1 Activités liées au à l'objectif no. 1

**Résultat 1.1 L'accès à l'eau potable en milieu rural a été amélioré avec la réhabilitation d'environ 200 points d'eau moderne et la construction d'environ 800 nouveaux points d'eau moderne.**

**Résultat 1.2 L'accès à l'eau potable en rural et semi-urbain a été amélioré avec la construction d'environ 20 mini-AEP et d'environ 10 PEA.**

Au démarrage du PADSEA II, la DRAHRH en collaboration avec la DGIRH, l'ONEA, les chefs de circonscriptions administratives, les communes, les délégués de village et les services techniques déconcentrés établiront l'état des points d'eau dans la zone d'intervention, de leur exploitation et maintenance dans la mesure où un tel état n'a pas été effectué ou mis à jour. Cet inventaire sera mis à jour régulièrement. En même temps les DRAHRH procéderont au recrutement des ONG avec l'appui de l'assistance technique.

Pour la définition des programmes annuels d'intervention, la DRAHRH réalisera chaque année une campagne d'information de base sur la composante: contenu, cibles, modalités d'intervention et avancement de la mise en œuvre des actions. La DRAHRH et les ONG réaliseront les activités d'animation. Dans la mesure du possible les communes participeront à l'information des populations et à la sélection des demandes. La DRAHRH et les bureaux d'étude réaliseront les études techniques préliminaires.

Le programme annuel d'intervention sera arrêté en relation avec des forums départementaux, les Commissions provinciales d'aménagement du terroir et les comités de concertation techniques provinciaux (CCTP) s'il y a lieu. Au cours de la première année de mise en œuvre de la composante, il sera établi les programmes d'intervention pour l'année 1 et pour l'année 2.

La DRAHRH et les bureaux d'études prépareront les dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des travaux (études d'implantations, forages, superstructures, puits) et pour le contrôle des travaux. Les appels d'offres seront lancés au niveau national et régional et les dépouillements se feront avec les commissions régionales, qui analyseront les offres et attribuera les marchés. Une fois les marchés signés, le bureau d'étude procédera à l'évaluation de la faisabilité technique de l'ouvrage, y compris l'implantation des forages et puits.

Dans la mesure où les ouvrages sont réalisables, les communautés paieront leur contribution financière avant la réalisation des travaux, qui seront exécutés par des entrepreneurs privés.

Le débit et la qualité d'eau seront testés et approuvés par la DRAHRH avant que la pompe ne soit installée et la superstructure construite par les tâcherons locaux ou avant que la poulie ne soit montée au PM. La surveillance des travaux sera réalisée par un bureau d'étude compétent, avec un suivi supérieur par la DRAHRH. Une inspection des ouvrages sera exécutée par le bureau d'étude avant la fin de la période sous garantie. Des analyses bactériologiques seront exécutées pour tous points d'eau après 6 – 12 mois d'exploitation, et un suivi adéquat sera effectué.

En ce qui concerne les mini-AEP et les PEA, lorsque les études techniques préliminaires auront montré que la réalisation des ces types d'ouvrages seront possibles, la DRAHRH en collaboration avec les communes et les bureaux d'études procéderont à la sélection des communautés éligibles pour des études de faisabilité. Après la sélection des communautés, un bureau d'étude ou un groupe de sociétés sera contracté (sur la base d'un appel d'offres) pour l'étude de faisabilité, la conception détaillée, la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO) et la surveillance des travaux. L'évaluation/ l'approbation de l'étude de



faisabilité sera faite au niveau de la DRAHRH avec la participation des communes et le bureau d'étude et contrôle de qualité de la DGAEP et de l'AT. Sur la base de l'étude de faisabilité, le choix final de la technologie sera fait.

Après le choix final d'un mini-AEP ou PEA, le bureau d'étude (ou la groupe des sociétés) qui aura fait l'étude de faisabilité, continue avec les études socio-économiques, avec le concours de la communauté. L'évaluation/l'approbation des résultats des études socio-économiques sera faite au niveau de la commune et la DRAHRH, avec l'assistance du bureau d'étude et sous contrôle de qualité de l'AT. Ensuite, les forages seront exécutés (si pertinent), le débit et la qualité d'eau seront vérifiés, et la conception détaillée, aussi bien que la préparation du DAO, commenceront.

Après la passation des marchés, mais avant la signature du contrat des travaux, la communauté paiera sa contribution.

L'Association d'Usagers de l'Eau (AUE) sera établit avant l'exécution des travaux. Les membres des AUE seront formé sur leurs tâches lorsque les travaux sont finis. Une inspection des ouvrages sera exécutée par le bureau d'étude avant la fin de la période sous garantie. Des analyses bactériologiques seront exécutées par le CRESA après 6 – 12 mois d'exploitation, et un suivi adéquat sera effectué.

La composante financera l'établissement d'une laboratoire au sein du CRESA de Dédougou de la même capacité que les laboratoires des CRESA dans les autres régions de PADSEA II.

### ***Résultat 1.3 Le système de gestion des ouvrages hydrauliques est amélioré et fonctionne d'une manière efficace***

Dans chaque localité où un point d'eau est réalisé au cours de la phase 2, les populations seront bien informées par les ONG sur les différents modes de gestion et mettront en place un comité de gestion qui sera formé ultérieurement par les ONG. Les équipes d'animation animent des discussions avec les femmes et les hommes sur l'importance de la participation des femmes dans les processus décisionnels et dans la gestion des ouvrages hydrauliques.

Au cours de la phase de démarrage de la composante, la DRAHRH en collaboration avec les autres intervenants de la composante notamment les communes concernées définiront la mise en œuvre de la nouvelle réforme concernant le système de gestion des infrastructures d'AEP en milieu rural et semi-urbain.

Les opérateurs privés (ONG, artisans réparateurs ou autres) suivront périodiquement tous les points d'eau potable et transmettront les données à la DRAHRH, qui les saisit et les analysent. Si nécessaire, des actions sont entreprises à l'issue du suivi pour redynamiser le CGPE ou l'AUE ou procéder à des réparations des ouvrages.

#### **2.4.2 Activités liées à l'objectif no. 2**

### ***Résultat 2.1 Les agents de la DRS impliqués et les relais communautaires sont formés et équipés pour l'IEC en matière d'hygiène et d'assainissement des communautés et voient la qualité de leurs prestations s'améliorer.***

La DHPES élaborera des brochures d'information sur la campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que des documents guides de formation des différents acteurs sur la base des documents existants

Des sessions de recyclage seront également programmées. Par ailleurs, les CRESA pourront bénéficier de formations plus spécifiques (organisées par le CREPA par exemple).

Les CRESA, RIECA et agents de santé sont équipés en matériel informatique et roulant.

***Résultat 2.2 Les campagnes de promotion de l'hygiène et assainissement ont été entreprises dans toutes les localités touchées par la composante***

Au démarrage du PADSEA II, la DHPES élaborera avec la composante les documents de procédures spécifique à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement (organisation du travail pour les différents niveaux) et procédera à la formation du niveau déconcentré (DRS, CRESA, MCD, SIECA) qui eux-mêmes formeront les agents de santé (chefs de poste et AIS).

Les agents de la santé et les hygiénistes (relais communautaires) feront la promotion des pratiques d'hygiène et d'assainissement telles que:

- Construction, utilisation et entretien des latrines familiales
- Lavage des mains à l'eau et au savon (avant de manger et après contact avec les selles)
- Hygiène alimentaire (protection et conservation des aliments)
- Hygiène de l'eau de boisson (entretien du point d'eau, transport, stockage et consommation de l'eau de boisson, traitement des puits et citernes) qui sera dispensé dans les localités dans lesquelles la composante a fourni des ouvrages hydrauliques

Les thèmes sus-cités seront abordés de manière chronologique et simultanée dans tous les villages retenus. Chaque thème correspondra à un cycle d'une durée de 3 à 6 mois au cours duquel les messages seront diffusés de manière intensive. Ainsi, l'intervention dans un village s'étalera sur une durée d'environ 18 mois.

Les hygiénistes effectueront 6 à 8 visites à domicile auprès de tous les ménages qui seront ciblés par les campagnes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Les hygiénistes, avec la participation des agents de santé, effectueront des séances d'animation en regroupant d'une part les hommes, d'autre part les femmes de ces quartiers. Ils utiliseront principalement les outils PHAST et les prospectus. Suivant les thèmes développés par la campagne, les messages radio seront diffusés et les affiches seront placardées. Dans le même temps, les tee-shirts et les casquettes seront distribués à tous les acteurs. Des éléments de motivation seront également distribués aux hygiénistes.

Le système d'appui/suivi est mis en place pour assurer que les messages sont bien diffusés et que les données de suivi et d'évaluation de l'impact sont régulièrement collectées. Les résultats d'évaluation seront diffusés dans le cadre de publications telle qu'Info-CREPA ou la lettre du Programme Solidarité Eau (à la charge de la DHPES et de l'Assistance technique). D'autres formes de capitalisation pourront être envisagées (films, CD-Rom, etc.).

***Résultat 2.3 Le taux de ménages équipés de latrines a augmenté d'au moins 20 % points dans les villages ciblés de la composante.***

Dans un premier temps, les CRESA réuniront les anciens maçons formés pour les informer de la nouvelle stratégie et les recycler éventuellement sur le marketing. Au fil des campagnes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement et en fonction des nouveaux quartiers touchés, de nouveaux maçons seront identifiés (environ 400), formés et équipés par les CRESA. Au fil des séances de promotion, les ménages formulent des demandes de latrines.

- Les maçons font une latrine de démonstration<sup>5</sup>
- Les demandes de latrines sont répertoriées par l'agent de santé ou l'animateur au niveau d'un monitoring de réalisation des latrines.
- L'agent de santé ou l'animateur et le maçon procèdent alors à l'implantation des latrines.
- Les hygiénistes suivent les familles en ce qui concerne la réalisation de la fosse et l'acquisition des matériaux (ciment, sable, etc.).
- Dès que les matériaux sont prêts, les hygiénistes avertissent l'agent de santé ou l'animateur.
- L'agent de santé ou l'animateur avertit alors le maçon qui peut démarrer le travail.
- L'agent de santé ou l'animateur suit les travaux.

On peut estimer qu'il faudra réaliser une moyenne de 500 latrines par an et par district sanitaire soit un total de 27 000 latrines pour atteindre le résultat escompté. Les données seront répertoriées régulièrement et analysées par les différents niveaux. Des améliorations de la stratégie pourront intervenir au fil des campagnes. La composante procédera à un sondage initial et final au niveau de tous les quartiers concernés pour mesurer l'impact du programme. Un rapport de fin de campagne sera produit chaque année. Par ailleurs des évaluations externes seront réalisées au démarrage et à la fin du PADSEA II pour valider ou nuancer les résultats des évaluations internes.

***Résultat 2.4 Environ 1.100 blocs de latrines publiques réalisés dans les écoles, les centres de santé et autres lieux publics de la zone d'intervention de la composante***

Au démarrage du PADSEA II, une étude préliminaire sera menée pour définir le modèle de latrines qui sera réalisé. Par ailleurs, un inventaire des équipements d'AEPA sera réalisé dans toutes les écoles et CSPPS sous la responsabilité des CRESA avec la participation des agents de santé et des IEP. Les données seront ultérieurement enregistrées dans la base de données. Sur la base de l'inventaire, les besoins seront réestimés. Une campagne d'information sera alors entreprise par le CRESA à l'attention des écoles et CSPPS qui n'en disposent pas afin de susciter la demande. Sur la base d'un formulaire signé par le directeur de l'école (ou le chef de centre), le président de l'association des parents d'élèves (ou du COGES) et la présidente de l'association des mères d'élèves qui confirme la demande ainsi que la prise de connaissance de la contribution de la communauté, l'école ou le centre de santé peut être programmé. Trois à quatre campagnes seront probablement nécessaires pour couvrir certaines régions où la capacité des entreprises locales ne permet de réaliser de grands lots.

***Résultat 2.5 Les guides d'enseignant produits, les enseignants formés, les cahiers d'élève et posters imprimés et distribués et l'enseignement entrepris dans toutes les écoles de la zone d'intervention.***

Au démarrage, la Direction de Recherche et Développement Pédagogique du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) développera un guide d'enseignant pour le cahier "J'apprends hygiène avec Fati et Simon", cahier développé dans le cadre du PIHVES pour les grandes classes de l'école primaire CE2 et CM2.

---

<sup>5</sup> Il est suggéré que la latrine de démonstration soit faite chez le maçon lui-même, s'il ne possède pas déjà une latrine adéquate. Toutefois, la composante pourrait expérimenter avec d'autres possibilités.

Une fois le guide achevé, le MEBA arrangera une formation en cascades: la Direction de Recherche et Développement Pédagogique forme les encadreurs (à savoir les Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré, IEPD, et les Conseillers Pédagogiques Itinérants, CPI) au niveau central (ou au niveau régional) qui forment les directeurs des écoles et les enseignants à la base du guide d'enseignant.

Le MEBA rédigera des dossiers d'appel d'offres pour l'impression des guides ainsi que les cahiers "J'apprends l'hygiène avec Fati et Simon" et la bande dessinée "Utilisons bien les latrines" ainsi que le guide d'enseignant y afférent déjà développé. Les DREBA commanderont les guides et les cahiers auprès de l'imprimeur et les feront distribuer aux écoles de la zone d'intervention selon un plan annuel de travail.

Le matériel sera distribué en cascade au cours des réunions des groupes d'animation pédagogiques (GAP). Les enseignants utiliseront ce matériel au cours des séances d'enseignement scientifique et technique prévu dans les curricula de l'enseignement primaire. L'activité sera suivie par les agents ACVS des DPEBA.

#### **2.4.3 Activités liées à l'objectif no. 3**

##### ***Résultat 3.1 Les DRAHRH suivent les demandes et réalisations en matière d'hydraulique et appuie dans leur région la maintenance et l'exploitation des infrastructures et équipements hydrauliques.***

Il s'agit de développer avec l'appui de l'assistance technique les capacités des DRAHRH à mettre en place le schéma de la stratégie de mise à jour des données et informations relatives aux réalisations, à l'exploitation et maintenance des infrastructures hydrauliques définis dans le cadre du SNIE et d'autre part, à développer une stratégie pour le suivi-appui de l'exploitation des infrastructures hydrauliques. Cette action impliquera en particulier de développer des actions de formation des agents. Ces activités seront réalisées en étroite collaboration avec la composante Appui au PAGIRE et la composante Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement.

Les formations/recyclages seront dispersés aux personnels et partenaires responsables du suivi au niveau déconcentré. Le contenu et la durée de la formation seront arrêté sur la base des besoins identifiés. L'introduction à la base de données SNIE sera obligatoire.

Il serait notamment nécessaire de former les agents de terrain du fait que les agents de terrain du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques sont des agents ayant des profils dans le domaine d'agriculture. Une formation permettra aux agents d'effectuer aussi de suivi des ouvrages hydrauliques.

##### ***Résultat 3.2 Les DRAHRH planifient et programment des activités en matière hydraulique en collaboration avec les autorités locales et décentralisées.***

Il s'agit de développer avec l'appui de l'assistance technique et en lien avec les objectifs de la composante, la capacité de planification et de programmation, la capacité de gestion administrative et financière des DRAHRH en relation avec la préparation et la mise en œuvre de programme d'équipement hydraulique. Cette action prend en compte la capacité à promouvoir la concertation et la mise en synergie des différents intervenants dans le domaine de l'eau. Les activités relatives à ce résultat seront réalisées en collaboration avec la composante Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement.

**Résultat 3.3 Les DRS planifient, programment et suivent les activités de promotion de l'hygiène et d'assainissement en collaboration avec les autorités locales et décentralisées.**

Chaque district et chaque CRESA élaboreront un plan d'opérations annuel décrivant les objectifs, les activités et le budget à partir desquels la DHPES concevra son plan global d'opérations. Chaque trimestre, les CRESA rédigeront un rapport trimestriel d'avancement de la composante sur la base des rapports des SIECA auquel sera joint un rapport financier et mettront à jour la base de données. Chaque semestre, la DHPES rédigera un rapport d'avancement des activités sur la base des rapports trimestriels des CRESA auquel sera joint un rapport financier et mettra à jour la base de données. La DHPES et le responsable de la composante assureront l'utilisation effective de la base de données par les CRESA.

**2.5. Intrants**

**2.5.1 Intrants des bénéficiaires**

**Les bénéficiaires contribueront comme suit :**

- Contribution financière initiale de l'ouvrage hydraulique :

INFRASTRUCTURE	COÛT (FCFA)	PARTICIPATION (FCFA)
Puits moderne – réhabilitation	1,5 – 3 millions	150 000 (*)
Puits moderne – neuf	8-12 millions	200.000 (*)
Forage avec pompe – réhab.	2 millions	150 000 (*)
Forage avec pompe – neuf	5,5 millions	200 000 (*)
PEA	16-20 millions	5 % du coût de l'ouvrage
Mini-AEP	60-100 millions	5 % du coût de l'ouvrage (**)

(\*) Dont FCFA 50.000 à la caisse du CGPE

(\*\*) La contribution à l'extension/la réhabilitation d'une mini-AEP ou d'un PEA sera toutefois 25 % du coût. Le besoin d'une extension provient du fait que la population augmente, et il conviendrait d'habituer la population à inclure les extensions dans le calcul du prix de vente de l'eau.

- Les bénéficiaires prennent totalement en charge la construction des latrines familiales, qui pourrait être construites pour une somme comprise entre 8.000 et 30.000 FCFA.
- Tous les frais liés à l'entretien et la maintenance des points d'eau et au renouvellement des équipements.
- Mise en place des structures de gestion pour l'eau et l'assainissement.

Les montants de la contribution des bénéficiaires à l'investissement initial pourront être révisés suite aux recommandations éventuelles en la matière faites dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la gestion des forages et des AEPS en milieu rural et semi-urbain<sup>6</sup>. Une modification des montants de contribution requiert cependant l'approbation du Comité de Pilotage du PADSEA II.

**2.5.2 Intrants du Gouvernement du Burkina Faso**

**Le gouvernement du Burkina Faso fournira les intrants suivants :**

<sup>6</sup> Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain. Document cadre de la réforme. Août 2000. Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

- L'ensemble des frais de fonctionnement normal des structures de l'Etat impliqué dans l'exécution de la composante (fournitures de bureaux, carburant, per diem et autres frais de mission, téléphone etc...) et frais de fonctionnement relatifs au fonctionnement de la composante y compris les frais des réunions diverses
- Les salaires de l'ensemble des agents du gouvernement du Burkina Faso impliqués dans l'exécution de la composante ainsi que le salaire du personnel contractuel à recruter
- Équipement et véhicules acquis dans le PADSEA 1 ;
- Les frais de participation du MAHRH et d'autres ministères aux réunions diverses ;
- Les bureaux pour l'assistance technique dans les DRAHRH
- L'exemption de taxes et impôts.

### **2.5.3 Intrants du Gouvernement du Danemark (Danida)**

Danida mettra à la disposition du Gouvernement du Burkina Faso des fonds pour :

- Les investissements en ouvrages hydrauliques
- Les investissements en latrines publiques
- Les activités d'animation et éducation à l'hygiène et l'assainissement
- Le développement des compétences (formation) des acteurs de la composante
- Les équipements
- L'assistance technique internationale et les bureaux d'étude nationaux
- Les consultants nationaux

Les fonds pour l'assistance technique internationale, les revues techniques et annuelles et les audits seront gérés directement par l'Ambassade Royale de Danemark à Ouagadougou.

## 2.6. Budget

Le budget total se présente sur le page suivant.

Le budget détaillé, la répartition indicative sur les 5 ans et les notes budgétaires sont incluses en Annexe 4.

Budget de la composante Eau-Hygiène-Assainissement en Milieu Rural		
Taux de change: FCFA 100 = DKK 1,15	Contribution Danida DKK	Contribution Danida FCFA
Objectif intermédiaire :		
Objectif immédiat no. 1 :		
Assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 300,000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord en milieu rural et pour environ 100,000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009	97,048,500	8,439,000,000
Objectif immédiat no. 2 :		
Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines de la zone d'intervention	26,411,811	2,296,679,200
Objectif immédiat no. 3 :		
Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement des DRAHRH et DRS	4,485,000	390,000,000
<b>SOUS-TOTAL COMPOSANTE</b>	<b>127,945,311</b>	<b>11,125,679,200</b>
AT internationale (personne-mois)	21,441,750	1,864,500,000
Bureaux pour l'AT à Ouagadougou	690,000	60,000,000
Véhicules pour l'AT internationale	736,000	64,000,000
Bureaux d'études nationaux (pers.-mois)	9,775,000	850,000,000
<b>GRAND TOTAL DE LA COMPOSANTE</b>	<b>160,588,061</b>	<b>13,964,179,200</b>

### **3. GESTION ET ORGANISATION DE LA COMPOSANTE**

#### **3.1. Montage institutionnel de la composante**

##### **3.1.1 Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage (CP) constitue le niveau de gestion supérieur pour le programme et est chargé, entre autres, d'approuver les plans de travail et les budgets des composantes et de réaliser des études visant à examiner l'impact des composantes. Le CP veille aussi sur la coordination entre les différentes composantes. Le mandat détaillé du Comité de Pilotage est décrit dans le Document de Programme.

##### **3.1.2 Comité d'Orientation**

Le rôle du Comité d'Orientation (CO) est d'assurer que la composante est réalisée conformément à la description de la composante et aux décisions prises par le CP du PADSEA II.

Les tâches principales du CO sont de :

- Valider les plans de travail et les budgets correspondants élaborés par les Comités de Coordination (voir ci-dessous), en assurer l'harmonisation dans un plan de travail et un budget unique pour la composante et en assurer la soumission au Comité de Pilotage pour approbation
- Examiner et approuver les rapports périodiques d'avancement et financiers élaborés par les Comités de Coordination
- Assurer la cohérence interne dans les activités de la composante et la cohérence opérationnelle avec les autres composantes du PADSEA II
- Faire exécuter, quand jugé nécessaire, un suivi/évaluation des activités de la composante
- Débattre de toute question relative ne pouvant être résolue au niveau exécutif de la composante.

Le CO est composé comme suit :

- Le Directeur Général de la DGAEP
- Le Directeur de la DHPES du MS
- Le Directeur de la DRDP du MEBA
- Un représentant de l'Ambassade Royale du Danemark.

Présidence et secrétariat seront assurés par la DGAEP. Les directions des DRAHRH et l'AT internationale participeront aux réunions du CO comme personnes ressources.

Des représentants des autres bailleurs de fonds seront invités à participer aux réunions du CO.

Le Comité d'Orientation se réunit tous les 6 mois ou en cas de besoin sur demande d'un des membres du CO.

##### **3.1.3 Comité de Coordination**

Au niveau de chaque région (la Boucle du Mohoun, le Centre Est et le Nord) un Comité de Coordination (CC) est établi. Le rôle de ces comités de coordination est d'assurer la coordination régulière et opérationnelle entre les différents partenaires qui contribuent à la planification et la mise en oeuvre des activités. Des réunions mensuelles sont prévues.



Les comités de coordination sont responsables de l'élaboration des rapports semestriels et des propositions de plan d'action annuel ainsi que du budget annuel à soumettre au comité d'orientation.

Les trois CC de la composante sont composés comme suit :

- La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
- La Direction Régionale de la Santé
- La Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

Présidence et secrétariat seront assurés par la DRAHRH. L'AT internationale participera aux réunions comme ressource-personne.

### **3.2. Gestion de la composante**

La composante est réalisée sous la responsabilité des directeurs des DRAHRH et coordonnée par le directeur général de la DGAEP, mais impliquera une collaboration étroite avec notamment la DHPES du MS et le DRDP du MEBA

La planification, la coordination et le suivi des activités se fera, comme décrit ci-dessus, à travers les Comités de Coordination.

Les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de la composante seront principalement déléguées à la DRS (à travers les CRESA) et à la DREBA et suivra les principes suivants :

- des conventions de collaboration seront établis entre la DRAHRH et la DRS d'une part et la DREBA d'autre part ;
- la DRS et la DREBA veillent à l'intégration et au renforcement des activités dans leurs plans d'actions annuels conformément aux objectifs de la composante ;
- assurer une supervision régulière des acteurs du terrain ainsi le suivi et l'évaluation des activités à l'échelle régionale
- le responsable de la DRS et de la DREBA (ou son représentant) travaillent en étroite collaboration avec la DRAHRH pour établir la liste des quartiers/écoles bénéficiaires des campagnes hygiène et assainissement et des lieux publics qui bénéficieront d'ouvrages sanitaires et de points d'eau ;
- le responsable de la DRS et de la DREBA (ou son représentant) participent à toutes les réunions de planification/coordination de la composante (mensuelle, trimestrielle).

Les rôles et responsabilités principales des différents acteurs sont décrits en Annexe 3.

#### **3.2.1 Assistance technique**

L'assistance technique a pour rôle essentiel le développement des compétences du personnel des directions régionales chargé de l'hydraulique et de la santé (aux différents niveaux) en planification, en supervision et en suivi-évaluation. L'assistance technique appuiera spécifiquement :

- la préparation du rapport de démarrage
- le développement des outils de gestion et le contrôle interne
- la préparation et la mise en œuvre d'un plan de formation
- l'assurance qualité des rapports d'avancement
- l'assurance qualité des dossiers d'appels d'offres

L'assistance technique ne sera plus co-responsable de l'autorisation des paiements divers et du contrôle financier, mais a un droit de regard sur la comptabilité des composantes.

L'assistance technique internationale mise à la disposition de la composante comprendra :

- Un(e) conseiller(e) technique en développement institutionnel et planification. Un(e) spécialiste ayant des solides expériences en gestion et suivi de projets et programmes hydrauliques pour appuyer les DRAHRH (52,5 personnes-mois correspondant à 5 ans calendrier). Chef de l'équipe AT.
- Un adjoint au chef de l'équipe AT de profil ingénieur hydraulicien ou similaire avec une expérience solide en planification et gestion (31,5 personnes-mois)
- Un(e) conseiller(e) technique pour assister les DRS ayant un profil en sciences de santé publique et hygiène (éducateur sanitaire professionnel, ou ingénieur sanitaire ou un sociologue avec des connaissances confirmées en santé et hygiène. (27 personnes-mois).
- Un(e) conseiller(e) technique ingénierie ayant un solide expérience dans le domaine de l'hydraulique rurale et milieu semi-urbaine. (27 personnes-mois)
- Un(e) conseiller(e) technique en sociologie/anthropologie ayant un solide expérience en développement communautaire (12 personnes-mois).
- Pool d'assistance technique international ponctuelle (planification, hydrogéologie, suivi, communication, décentralisation ..... A identifier au cours d'exécution de la phase 2 du PADSEA). (15 personnes-mois).

Tous les conseiller(e)s mentionnés ici devraient avoir un solide expérience internationale dans leurs domaines.

Outre l'AT internationale décrite ci-dessus, la composante bénéficiera de l'assistance des bureaux d'étude nationaux d'une envergure d'environ 500 personnes-mois, surtout pour l'assistance aux DRAHRH en matière d'études de faisabilité, appels d'offres, supervision et autres.

Ensuite :

Un cabinet comptable local associé pour appuyer les responsables financières de la composante (mettre en place un système pour accueillir les fonds Danida et assurer que la comptabilité des fonds danois est faite d'une manière correcte). Un appui ponctuel basé sur des besoins identifiés au cours d'exécution de la composante.

## **4. GESTION FINANCIERE ET ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES**

### **4.1. Dispositions générales**

La gestion financière de la composante doit se conformer aux lignes directrices de Danida en la matière<sup>7</sup> ainsi qu'aux procédures Burkinabè en vigueur. Les lignes directrices de Danida donnent les principes de la gestion des fonds danois, y compris la comptabilité, les transferts, les rapports financiers et l'audit financier.

Sur la base des manuels des procédures administratives, financières et comptables de la première phase du PADSEA, les DRAHRH élaboreront les manuels de la composante. Ces manuels seront soumis au Comité de Pilotage pour approbation.

La responsabilité globale pour une bonne gestion financière des fonds relève du Comité de Pilotage.

Les fonds de fonctionnement de la composante (transport, matériel et fournitures de bureaux, indemnités, salaires du personnel permanent et contractuel, téléphone, électricité, frais de déplacement...) seront fournis par le budget national burkinabè.

### **4.2. Flux financier**

La composante aura trois comptes au Trésor Public – un à Dédougou, un à Ouahigouya et un à Tenkodogo – pour recevoir les fonds de Danida et ceux de la contrepartie nationale au profit de la région.

Les fonds en provenance du budget national seront administrés par la Direction Générale du Budget du MFB.

Chaque compte Trésor sera géré par le chef de la DRAHRH avec la co-signature du chef SAF (Service Administratif et Financier de la DRAHRH).

Ces comptes disposeront d'un montant initial correspondant au budget semestriel et seront réapprovisionnés tous les six mois suite à un appel de fonds justifié et présentant le rapport financier pour la période précédente.

Dans chaque région, des sous-comptes seront ouverts au Trésor, comme décrit dans le schéma suivant, au profit de la DRAHRH, de la DRS et de la DREBA pour les réalisations des activités qui relèvent de chacune d'elles. Ces comptes seront alimentés conformément aux budgets approuvés et suite à l'approbation du directeur régional de la DRAHRH du budget et du rapport financier pour la période précédente (y compris la présentation des pièces justificatives originales).

Pour plus de détails sur le flux financier, prière de consulter le Document de Programme du PADSEA II (section 7.2).

Les responsables de la composante sont tenus d'informer les membres du CO en cas de délais dans les virements.

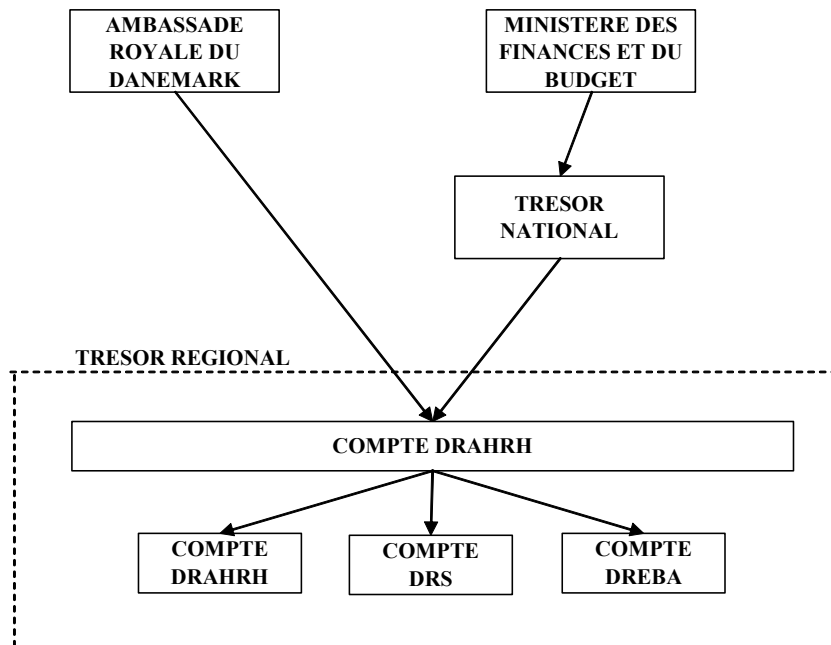
Le bureau d'études fournissant les services d'assistance technique internationale sera rétribué directement par l'Ambassade Royale du Danemark dans le cadre d'un contrat passé avec le bureau. Le contrat couvrira les honoraires et les frais remboursables du personnel du bureau d'étude (voyages internationaux, véhicules, logement, location d'un bureau à

---

<sup>7</sup> *Guidelines for Financial Management* (December 2003) qui font partie des *Aid Management Guidelines* de Danida. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères du Danemark ([www.um.dk/Danida/AMG](http://www.um.dk/Danida/AMG)).

Ouagadougou, ordinateur, imprimante, assurances, frais de mission au Burkina Faso (carburant et perdiem).

Le flux financier à chacune des trois régions de la composante se présente comme suit :



#### 4.3. Budgétisation et planification

Chaque DRAHRH préparera un plan de travail annuel et un budget y correspondant pour les activités de la composante en collaboration avec le DRS et le DREBA.

Le budget présenté par la composante devra inclure toutes les dépenses liées à la réalisation des activités de la composante – aussi bien ceux financées par Danida que ceux financées par le budget nationale.

Le plan de travail et le budget correspondant seront soumis pour approbation au Comité d’Orientation et au Comité de Pilotage.

Le Comité d’Orientation assurera l’arbitrage et la mise en cohérence des trois budgets régionaux de la composante avec l’enveloppe budgétaire globale disponible pour l’année. La DGAEP du MAHRH coordonnera ce travail.

Il n’y a pas de clef de répartition du budget de la composante entre les trois régions (voir section 2.3.6 ci-dessus).

Les budgets ainsi que les comptes rendus financiers seront présentés sous une double forme pour satisfaire aussi bien aux besoins de Danida qu’à ceux de l’Administration burkinabè :

1. une présentation suivant les objectifs et les résultats , et 2. Une présentation suivant le CDMT.

Afin d’assurer l’inscription des budgets de la composante (dépenses sur le budget national aussi bien que celles couvertes par Danida) dans le budget national/PIP, les budgets de l’année suivante devront être soumis au ministère de tutelle (qui les transmettront à la Direction Générale du Budget et à la DG-COOP) *début juin*.

Le plan de travail et le budget seront révisés tous les six mois suite à l'élaboration des rapports semi-annuels. Cette révision tiendra compte des avancements et retards sur les différentes activités. Ce budget révisé devra également être commenté par les Comités d'Orientation et approuvé par le Comité de Pilotage.

#### **4.4. Autorisation de décaissement et procédures de mise en œuvre**

Après approbation du budget par le Comité de Pilotage, le MAHRH soumet pour chaque sous-composante régionale une demande à l'Ambassade Royale du Danemark pour l'alimentation du compte Trésor pour les frais à payer par la coopération danoise et au Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Budget) pour les frais de fonctionnement.

L'appel de fonds adressé à l'Ambassade est faite sur le format standard de Danida (Voir *Aid Management Guidelines*). L'Ambassade transmettra une copie de l'ordre de virement à la DG-COOP du MFB.

Cette demande est accompagnée d'un rapport financier sommaire présentant :

- le total des sommes reçues depuis le début du programme ;
- le total des dépenses, y inclus les engagements de dépenses jusqu'à la fin de la période et présentés selon les lignes du budget approuvé ;
- le solde disponible calculé par différence entre le total des sommes reçues et le total des dépenses et engagements ;
- le budget de la période de référence présenté selon les lignes du budget approuvé ;
- les besoins calculés par différence entre le budget de la période de référence et le solde disponible.

L'appel de fonds au Ministère des Finances et du Budget suit les procédures normales de l'Etat.

Les personnes suivantes seront en place pour assurer la gestion quotidienne des fonds: le directeur régional de la DRAHRH qui est responsable de la composante et qui détient l'autorisation d'ordonner une dépense et signe tous les chèques; le responsable du Service Administratif et Financier qui est l'exécutant et co-signataire de tous les chèques et un comptable qui assure l'enregistrement.

#### **4.5. Suivi du budget**

Le suivi du budget général du programme sera la responsabilité du Comité de Pilotage qui rend compte au Ministère des Finances et du Budget pour la contrepartie nationale et à l'Ambassade Royale de Danemark pour la partie financée par Danida.

Le responsable de chaque sous-composante (le directeur régional) est responsable de l'exécution et du suivi du budget ayant été approuvé par le Comité de Pilotage.

Les responsables des sous-comptes DRS et DREBA rendent compte au Directeur de la DRAHRH.

Un rapport financier trimestriel de la composante est soumis aux membres du Comité d'Orientation.

Toutes les pièces justificatives des dépenses financées par Danida sont gardées au niveau de la sous-composante jusqu'à ce que l'audit annuel ait été effectué et ensuite transmises au niveau du MFB (DG-COOP) qui les gardera au moins 5 ans conformément aux lignes directrices de Danida.

Les pièces justificatives des dépenses financées par l'Etat sont soumises au MFB (Direction Générale du Budget) au même moment que les appels de fonds pour la contrepartie, conformément aux procédures nationales.

L'assistance technique internationale n'est pas co-signataire des dépenses mais à un droit de regard sur la comptabilité de la composante.

#### **4.6. Procédures de passation des marchés**

En matière de passation de marchés les principes suivants seront en outre respectés :

- activation des commissions régionales d'attribution des marchés publics conformément aux dispositions de la réglementation générale des achats publics en vigueur au Burkina Faso
- préparation de plans annuels de passation de marchés tenant compte de la capacité des opérateurs privés burkinabè conformément aux dispositions pertinentes de la réglementation générale des achats publics en vigueur au Burkina Faso.

Les procédures de marchés ne sont pas employées dans le cadre de l'animation qui est effectué par des ONG. Une approche d'un appel d'offres régionale basé sur une liste restreinte sera utilisée.

Conformément à la réglementation Burkinabè, un représentant de l'ambassade participera en tant qu'observateur dans les commissions d'attribution de marchés.

Des audits approfondis sur les marchés attribués pourront être effectués par le Comité de Pilotage.

L'assistance technique internationale à fournir par un bureau d'étude sera recrutée par Danida et le MAHRH conjointement. Le contrat de l'assistance technique internationale sera géré directement par l'Ambassade Royale de Danemark à Burkina Faso.

Pour l'achat de matériels importés, l'ambassade dispose d'une agence d'achat international que la composante pourra utiliser en cas de besoin.

#### **4.7. Comptabilité et audits**

Des audits annuels seront initiés par le Comité de Pilotage selon les lignes directrices de Danida. Les audits des composantes comprendront un audit de l'exercice de l'année et un audit conseil avant la fin de l'année. Les rapports de l'audit devront être livrés au plus tard quatre mois après la fin de l'exercice. Les audits seront confiés à un cabinet d'audit contracté par l'Ambassade Royale de Danemark. Le contrat de l'auditeur inclura des contrôles inopinés.

Le Comité de Pilotage peut à tout moment demander un audit financier de la composante de même que le Ministère des Finances et du Budget et l'Ambassade Royale de Danemark peuvent, indépendamment l'un de l'autre, faire exécuter un audit.

Le Comité de Pilotage a la responsabilité de faire exécuter des audits d'efficience ("value for money") au sein des différentes composantes. Notamment sur la composante Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural, qui a un gros budget d'investissement, il sera nécessaire de suivre par exemple les coûts unitaires sur différents investissements et de corrélérer ces prix avec ceux pratiqués sur d'autres projets au Burkina Faso et dans la sous-région. De tels audits auront un impact plus important, s'ils sont effectués en collaboration avec les autres bailleurs de fonds du secteur afin de créer une plus grande transparence sur tout le secteur de l'hydraulique.

## 5. SUIVI/EVALUATION DU PROGRAMME

### 5.1. Système de suivi

Le suivi-évaluation des activités de la composante sera organisé à travers les axes suivants :

- La mise en relation du suivi-évaluation avec les procédures, mécanismes et le rôle des acteurs définis dans le cadre du Système National d'Information sur l'Eau (SNIE)
- Les indicateurs de suivi et de performance seront préalablement définis en se référant autant que possible à des indicateurs nationaux ou internationaux ; ils devront notamment permettre le calcul des indicateurs comme :
  - Le taux de desserte des populations en divers services d'eau ;
  - Le taux de couverture des populations en divers services d'assainissement ;
- Les moyens humains, matériels et financiers seront prévus pour assurer le suivi-évaluation : collecte, traitement, interprétation, stockage et diffusion des données.

Afin d'assurer la mise en cohérence et en synergie du PADSEA II avec ces différents initiatives et perspectives, il sera mis en place auprès de la DEP/MAHRH une équipe de suivi/évaluation qui sera assistée par une équipe de spécialistes en suivi/évaluation locaux et internationaux.

Les indicateurs principaux de la composante au niveau des objectifs sont présentés dans le tableau suivant.

Objectif intermédiaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de Vérification
Dans la perspective de la réduction de la pauvreté assurer et augmenter l'accès durable des populations à l'eau potable et promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain	Taux de desserte en eau potable a augmenté de 34% en 2004 à 57% en 2009 dans les provinces de Kossi et Banwa <sup>8</sup> dans la Boucle du Mouhoun, de 53% à 62% dans la région du Centre-Est et de 59% à 67% dans la région du Nord <sup>9</sup> Nombre de ménages qui ont adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base La corvée de l'eau des femmes et des enfants	Études d'impact Suivi du CSLP Études spécifiques
<b>Objectifs immédiats</b>		
Assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 300.000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est du Nord en milieu rural, et pour environ 100.000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009.	Nombre de personnes servies par le programme.	Statistiques des DRAHRH Statistiques de la MAHRH

<sup>8</sup> Basés sur analyse des tableaux détaillés par village fourni par la DRAHRH Boucle du Mouhoun 2004.

<sup>9</sup> Basées sur tableau de la couverture générale de toutes les provinces du pays 2004 fourni par la DGAEPA. Les taux ne sont pas fiables et doivent être révisés en fonction des chiffres provenant de l'inventaire qui sera réalisé au cours de 2005.

<p>Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines de la zone d'intervention</p>	<p>Taux de couverture en latrines familiales Taux de couverture en latrines dans les CSPS et les écoles primaires a atteint 100% Taux d'utilisation et d'entretien des latrines Taux de ménages ayant adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement (se lavent les mains après défécation et avant les repas, hygiène de l'eau de boisson, protection des denrées alimentaires, propreté du ménage)</p>	<p>Rapports de sondage initial et final Statistiques des DRS et des DRAHRH Etudes spécifiques/enquêtes de terrain</p>
<p>Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement des DRAHRH et DRS</p>	<p>Actions d'appui conseil réalisées au profit des communes Nb de marchés passés par les commissions régionales des marchés publics Nb de points d'eau régulièrement suivis par les DRAHRH/DPAHRH et état de fonctionnalité des ouvrages Nb. et profils du personnel par sexe affecté</p>	<p>Rapports d'avancements Rapports de formation Autorités municipales Rapports de suivi Rapports d'évaluation</p>

Le calcul des taux de couverture est montré en Annexe 10.

Un nombre d'indicateurs liés aux objectifs et résultats a été proposé et présenté en Annexe 1. Toutefois, l'ensemble des indicateurs de la composante sera validé au cours de la phase de démarrage. Une validation qui inclura un bilan synthèse des indicateurs et moyens de vérification existants et utilisés au sein du PADSEA 1.

Par la suite, la DRAHRH en étroite collaboration avec ses partenaires actualisera le plan de suivi des activités avec une définition des rôles et responsabilités de différents intervenants.

En ce qui concerne le suivi des ouvrages hydrauliques, au cours du PADSEA II, tous les ouvrages hydrauliques de la zone d'intervention devraient être pris en compte dans le cadre du suivi selon la stratégie d'intégrer les Unités d'Animation Technique (UAT) et les Zones d'Appui Technique (ZAT) dans le suivi régulier des installations hydrauliques. Cette stratégie assez novatrice nécessite que les agents de terrain (UAT et ZAT) suivront au démarrage de la composante un cours de formation dans l'essentiel de suivi des points d'eau modernes, le fait que les agents de terrain ont principalement travaillé dans le domaine agricole. Les informations de suivi seront transmises au DRAHRH selon les procédures de suivi existant du niveau UAT-ZAT-DPAHRH jusqu'au niveau direction régionale. Les responsables de suivi/évaluation de la DRAHRH ainsi que les agents de Service Technique pourront se déplacer dans certains villages/quartiers afin d'apprécier la gestion des points d'eau modernes. Une redynamisation éventuelle des structures de gestion d'ouvrages hydrauliques pourra être confié à une ou plusieurs ONG/associations (comme les interventions réalisées au cours du PIHVES).

En ce qui concerne le suivi des interventions de promotion de l'hygiène et l'assainissement de base (PHAB), l'appui-suivi se fera à tous les niveaux :

### Niveau Village

Après la formation des hygiénistes, les infirmiers chefs de poste (ICP), les AIS et les animateurs effectueront un suivi régulier de ceux-ci. Par la même occasion, ils suivront la réalisation des latrines dans tous les quartiers directement concernés par les campagnes PHA voire dans d'autres quartiers signalés par les maçons. Ils organiseront également une réunion trimestrielle des maçons. Ils consigneront les résultats de leurs activités dans un rapport mensuel selon un canevas établi par la DHPES. Les membres de l'équipe Cadre de District (ECD) pourront se déplacer dans certains quartiers afin d'apprécier les efforts des communautés ou de renforcer la sensibilisation de certaines communautés toujours



réfractaires aux messages. Les Comités de Gestion (COGES) seront impliqués dans la planification et l'exécution et l'évaluation des activités EHA.

### **Niveau district**

Les agents du CRESA et du SIECA effectueront un suivi régulier des AIS, ICP et hygiénistes sur le terrain afin d'apprécier la performance des hygiénistes et des maçons. Par ailleurs, ils organiseront une réunion trimestrielle des agents de santé afin de présenter un bilan d'activités, échanger sur les résultats obtenus, discuter des difficultés et des solutions envisagées. Chaque mois ou trimestre, le CRESA mettra à jour la base de données à partir des rapports mensuels des agents de santé et produira chaque trimestre un rapport d'avancement du volet selon un canevas clairement établi par la DHPES et prenant en compte tous les indicateurs de suivi du volet.

### **5.2. Revue annuelle**

Une revue annuelle dano-burkinabè de l'assistance danoise est tenue toutes les années. La revue annuelle du programme sectoriel pourra, si jugée utile par le Comité de Pilotage et/ou l'Ambassade Royale de Danemark, être précédée par une revue technique d'une ou de plusieurs des composantes du PADSEA II. Le but de ces revues techniques est de fournir un avis technique pouvant guider la revue annuelle.

Une évaluation à mi-parcours du PADSEA II aura lieu au cours du deuxième trimestre de 2007. Au cours de cette évaluation, il sera possible de réajuster le contenu de la composantes.

### **5.3. Étude d'impact**

L'impact recherché d'un programme eau et assainissement est une amélioration de la santé des populations touchées à travers une réduction significative de l'incidence et de la prévalence des maladies liées à l'eau et à l'hygiène. Toutefois, plusieurs études ont démontré les énormes difficultés à mesurer scientifiquement l'impact sanitaire des interventions en eau et assainissement. Les variations entre les saisons et les villages, la durée limitée des programmes, la difficulté de trouver un groupe de contrôle et le grand nombre de facteurs confondants signifient qu'il n'est guère possible de mesurer un impact à travers des statistiques sanitaires. C'est pour cela que l'on utilise des indicateurs « proxy », à savoir les changements de comportement de la population cible, les actions conduites avec succès et son impact sur le cadre physique de vie ; on sait que ce sont des facteurs qui ont une corrélation évidente avec l'amélioration de la situation.

L'évaluation du changement de comportement se fera de manière participative avec les partenaires locaux. Elle consistera d'un sondage initial qui constituera le point zéro. Ce sondage se fera dans chaque quartier ciblé avant la réalisation du point d'eau ou au début de la campagne PHA dans les quartiers qui disposent déjà d'un point d'eau fonctionnel. Le même sondage sera réalisé en fin de campagne (sondage final) de la même manière au niveau de chaque quartier ciblé. Ces enquêtes seront menées par les hygiénistes sous la supervision des agents de santé ou des ONG.

A partir de ces données, la DHPES établira un rapport d'évaluation de l'impact de chaque campagne. Les résultats seront transmis à la population de chaque quartier au cours d'une dernière réunion de restitution organisée par l'agent de santé ou les ONG et les hygiénistes. Par ailleurs, les résultats seront présentés à l'ECD et à la DRS.

Les fiches de sondage sont construites avec des questions fermées (réponses oui ou non)

- Est-ce que le ménage dispose de latrines ?
- Est-ce qu'il y a un dispositif permettant de se laver les mains

- Est-ce qu'il y a du savon près du lave-mains ?
- Est-ce qu'il y a un couvercle sur le récipient de l'eau ?

afin de rendre les résultats plus sûrs. En outre, les fiches de sondage utilisent des images afin que les personnes non-instruites puissent les utiliser.

Le même type d'enquête sera mené par un bureau d'études indépendant sur un échantillon de localités afin de valider les résultats de l'évaluation interne. Une description plus détaillée de l'étude d'impact se trouve en 8.

Autres impacts liés à l'installation d'un point d'eau moderne dans le quartier seront à évaluer :

- la division des tâches liées à l'approvisionnement en eau entre les sexes et entre les adultes et les enfants/jeunes (notamment un changement éventuelle des tâches des filles) ;
- l'utilisation de l'eau pour des activités productives par sexe et par groupe-âgés ;
- l'utilisation de l'eau potable par différentes couches sociales dans le quartier;

Cette évaluation se fera de manière participative avec les populations concernées.

## **5.4. Rapports**

### **5.4.1 Rapport de démarrage**

Au cours de la phase de démarrage du PADSEA II, chaque composante élaborera un rapport de démarrage à soumettre à la réunion du Comité de Pilotage en juin 2005. Ce rapport à élaborer conformément aux lignes directrices de Danida<sup>10</sup> devra comprendre un plan de travail annuel, un budget détaillé basé sur les activités, les résultats attendus et des détails sur le système de suivi et les indicateurs de la composante. Le rapport décrira également en détail la répartition des responsabilités entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation de la composante. Finalement les formats des rapports périodiques devront être définis.

### **5.4.2 Rapports périodiques**

Les rapports périodiques à produire par chaque composante devront permettre aux comités de coordination et aux partenaires représentés dans le Comité de Pilotage/Comités d'Orientation de suivre le progrès dans l'exécution du programme et de fournir la base sur laquelle le CP/CO peut prendre des décisions stratégiques.

Dans la perspective d'alléger la charge de travail des institutions responsables des différents programmes et de faciliter une vue d'ensemble sur les activités et financements du secteur, un appui sera donné dans le cadre de la composante *Appui Institutionnel au sous-secteur de l'AEP et de l'assainissement* à la DEP pour le développement et la mise en œuvre d'un format de reporting périodiques (mensuel, trimestriel, semi-annuel et annuel) à travers lequel le compte rendu du progrès puisse être fait pour l'ensemble des activités du MAHRH (financements intérieur et extérieur).

Le but est que ce système soit opérationnel et accepté par le gouvernement du Burkina Faso et l'ensemble ou la plupart des bailleurs de fonds 3 ans après le démarrage du PADSEA II au plus tard.

Jusqu'à ce que le système de reporting MAHRH soit en place, chaque institution responsable d'une composante préparera un rapport d'avancement semi-annuel qui sera

---

<sup>10</sup> Aid Management Guidelines. Annexe 11. Danida 2003.

soumis au Comité d’Orientation de la composante qui le soumettra au Comité de Pilotage pour approbation (rapport annuel uniquement).

Le rapport d’avancement semestriel devra en principe comprendre les renseignements suivants :

- Une analyse des résultats par rapport aux estimations de la description de la composante et des buts fixés pour la période en question, y compris une explication des problèmes rencontrés et des mesures prises pour les résoudre
- Une description du niveau d’atteinte de la composante
- Une analyse des actions menées ou à mener pour renforcer le ciblage des couches les plus défavorisées et pour renforcer l’aspect genre
- Une analyse de lien entre les résultats et les dépenses
- Le détail des modifications et ajustements de la composante soumis pour approbation des autorités compétentes, y compris les réaménagements budgétaires.
- Le rapport financier pour la période en question.

Des rapports financiers seront toutefois soumis aux membres du Comité d’Orientation de la composante tous les trois mois.

A la fin de chaque année, les institutions responsables d'une composante élaboreront un rapport annuel comprenant:

- Une analyse des résultats par rapport aux estimations de la description de la composante et des buts fixés pour l'année en question, y compris une explication des problèmes rencontrés et des mesures prises pour les résoudre.
- Un Compte rendu sur les indicateurs de la composante
- Une analyse de lien entre les résultats et les dépenses
- Le détail des modifications et ajustements de la composante soumis pour approbation du Comité de Pilotage, y compris les réaménagements budgétaires.
- Le rapport financier pour l'année en question.

Ce rapport sera soumis au Comité d’Orientation de la composante qui, après commentaires, le soumettra au Comité de Pilotage pour approbation.

A la fin du programme, chaque composante préparera un rapport final.

Tous les rapports susmentionnés seront élaborés conformément aux lignes directrices de Danida jusqu'à ce qu'un système de reporting propre à la MAHRH ait été développé et approuvé.

Aperçu des revues, évaluations et des rapports périodiques

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Commentaires
Revues						
Revues annuelles	√	√	√	√		De préférence des revues conjointes par tous les bailleurs de fonds. A programmer en fonction du cycle budgétaire et de programmation du Burkina Faso
Revues techniques		.....	.....	.....	.....	En fonction des besoins. A programmer de façon à fournir une base de décision pour la revue annuelle
Evaluation à mi-parcours			√			Deuxième trimestre de l'année
Audits annuels de la composante		√	√	√	√	Doivent être disponibles pour la revue annuelle
Rapports						
Rapports de démarrage de la composante	√					4 mois après date de démarrage
Rapports financiers de la composante	:: :: ::	:: :: ::	:: :: ::	:: :: ::	:: :: ::	
Rapports d'avancement de la composante	:: ::	:: ::	:: ::	:: ::	:: ::	Semestriels
Rapport final					::	

## **6. PREALABLES, RISQUES ET HYPOTHESES**

### **6.1. Conditions préalables**

- Un accord formel de la Direction du Budget affirmant la mise en place des fonds PIP nécessaires au fonctionnement intégral des structures régionales de l'État impliquées dans la composante (DRAHRH, DRS, DREBA ...). Cet accord sera renouvelé chaque année dans le cadre de l'approbation par le CP du budget annuel.
- Mise en place en accord avec l'Ambassade Royale de Danemark de capacités de gestion comptable et financière au sein des structures régionales devant conduire la composante et accueillir des fonds Danida.
- Les marchés publics sous la composante suivant la réglementation en vigueur sont attribués effectivement par les commissions régionales, provinciales et communales d'attribution des marchés publics.
- Le PADSEA II aura comme conséquence une grande responsabilisation des directions régionales, qui seront des maîtres d'ouvrage délégués dans leur région. Pour faire face à ce défi, il faut que les directions régionales soient capables de planifier, gérer et suivre les activités, ce qui n'est pas possible avec le personnel actuel du niveau déconcentré. Par conséquent, il est une condition préalable pour le financement que le MAHRH affecte, au moins, le personnel suivant au niveau de chaque DRAHRH dans la zone d'intervention :
  - Un planificateur/gestionnaire (ingénieur ou non) qui est capable de prendre en charge la gestion quotidienne des activités sous la responsabilité du directeur régional ;
  - Un ingénieur (hydraulicien ou hydrogéologue) ;
  - Un sociologue ;
  - Un chef du Service de l'Administration et des Finances ;
  - Un comptable ayant les compétences nécessaires et une bonne expérience professionnelle.

### **6.2. Risques et hypothèses liés aux objectifs immédiats**

#### **6.2.1 Risques**

##### **Risques majeurs**

- Mobilisation difficile des crédits de fonctionnement de la DRAHRH et de la DRS au titre de la contre partie de l'Etat.

L'expérience du PADSEA I a conduit à envisager dans le cadre du PADSEA II d'adapter la contre partie de l'Etat à sa capacité contributive et d'autre part à l'orienter sur le développement de la capacité opérationnelle de son administration engagée dans les actions. Au regard des besoins en la matière, et au regard du volume des décaissements antérieurs au titre de la contre partie dans le secteur de l'eau, cette approche devrait aboutir à une réduction significative et adaptée de la part de contribution de l'Etat dans le PADSEA II. Cependant, toute contribution de l'Etat est dépendante de la situation des finances publiques qui sont loin d'être maîtrisées dans le contexte international et sous-régional du Burkina Faso. Cette situation en cas d'évolution négative de la conjoncture pourrait induire des difficultés dans la mobilisation des crédits de fonctionnement des DRAHRH et de DRS au titre de la contre partie de l'Etat. Une telle situation pourrait conduire à une

réduction significative des objectifs de la composante pour tenir compte de la capacité opérationnelle résultante de la DRAHRH et de la DRS.

- **Restructuration inadaptée des DRAHRH**

La forte déconcentration antérieure du secteur de l'Agriculture a permis de mettre en place les services du siège (SEP, ST et SAF) de la direction régionale et les Directions provinciales appuyées sur des Zones d'Appui Technique (ZAT) au niveau départemental et sur des Unités d'Animation Techniques (UAT) pour un ensemble de villages. Ce dispositif, avec les mesures de renforcement des capacités envisagées est l'épine dorsale de la capacité de planification, de programmation et de suivi-évaluation. Cette opportunité tient de la création du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Si cette circonstance venait à être modifiée sans renforcement significatif du personnel technique hydraulique dans toute nouvelle configuration de la tutelle du secteur eau et assainissement, la stratégie d'exécution s'en trouverait fragilisée.

### **Autres risques**

- Résistance au processus de déconcentration et de décentralisation au niveau central
- DRS et les districts sanitaires n'intègrent pas suffisamment les aspects hygiène et assainissement dans leur plan d'action
- Affectation insuffisante des personnels qualifiés nécessaires au bon fonctionnement des DRAHRH et des DRS
- Mobilité du personnel engagé dans les activités des composantes

### **6.2.2 Hypothèses**

- La DRAHRH œuvre activement pour le développement des compétences au niveau des collectives locales (communes).
- Une collaboration opérationnelle entre le MAHRH, le MS et le MEBA ainsi que entre la DRAHRH, la DRS et la DREBA assure une bonne coordination des activités.
- Le processus de décentralisation et de déconcentration est poursuivi.
- Approbation et application des documents de politique nationale (PNHP et PNIEC/Santé)
- Volonté des communes de créer un cadre de concertation avec toutes les parties prenantes dans le développement de la Commune.
- Les marchés ont été adaptés à la capacité des entreprises burkinabè
- L'expertise des maîtres d'œuvre est au niveau requise.
- La synergie entre la composante EHA et les autres composantes du PADSEA II ainsi que entre la composante EHA et les autres composantes et programmes du Programme Dano-Burkinabè est effective.

## **7. PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

Les chronogrammes de mise en oeuvre se trouvent en Annexe 5. Il est important de signaler que les chronogrammes proposés par région sont provisoires et indiquent uniquement comment les différentes interventions pourraient se manifester au cours des 5 années du PADSEA II. Les propositions faites en annexe 5 seront évaluées lors de l'élaboration du rapport de démarrage.

# **ANNEXES**



**ANNEXE 1**

**CADRE LOGIQUE**

**COMPOSANTE EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT**

**LA BOUCLE DU MOUHOUN/CENTRE-EST/NORD**

OBJECTIF/RESULTAT	INDICATEURS D'IMPACT/ INDICATEURS PHYSIQUES	MOYENS DE VERIFICATION	COMMENTAIRES
Dans la perspective de la réduction de la pauvreté assurer et augmenter l'accès durable des populations à l'eau potable et promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain	Taux de desserte en eau potable a augmenté de 34% en 2004 à 57% en 2009 dans les provinces de Kossi et Banwa <sup>11</sup> , la Boucle du Mouhoun, de 53% à 62% dans la région du Centre-Est et de 59% à 67% dans la région du Nord <sup>12</sup> Nombre des ménages qui ont adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base La corvée de l'eau des femmes et des enfants	Études d'impact Suivi du CSLP Études spécifiques	
Objectifs immédiat 1			
Assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 300.000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord en milieu rural, et pour environ 100.000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009.	Nombre de personnes servies par le programme.	Statistiques des DRAHRH Statistiques de la MAHRH	1 PEM = 300 pers. 1 PEA = 1500 pers. 1 AEP = 4000 pers.
Résultats liés à l'objectif no.1			
1.1 L'accès à l'eau potable en milieu rural a été amélioré avec la réhabilitation d'environ 200 points d'eau moderne et la construction d'environ 980 nouveaux points d'eau moderne	Nombre de points d'eau réhabilités et réalisés Taux d'utilisation des ouvrages hydrauliques	Rapports d'avancement DRAHRH Rapports de suivi	La répartition des ouvrages sur les différentes technologies est indicative et dépend de la demande et de la

<sup>11</sup> Basés sur analyse des tableaux détaillés par village fourni par la DRAHRH Boucle du Mouhoun 2004.

<sup>12</sup> Basées sur tableau de la couverture générale de toutes les provinces du pays 2004 fourni par la DGAEP. Les taux ne sont pas fiables et doivent être révisées en fonction des chiffres provenant de l'inventaire qui a été établi avant le démarrage du programme.

			faisabilité technique.
1.2 L'accès à l'eau potable en rural et semi-urbain a été amélioré avec la construction d'environ 20 mini-AEP et d'environ 10 PEA	<p>Nombre de points d'eau réhabilités et réalisés</p> <p>Taux d'utilisation des ouvrages hydrauliques</p> <p>Nombre d'études de faisabilité des AEPS exécutées</p>	<p>Rapports d'avancement DRAHRH</p> <p>Rapports de suivi</p>	
1.3 Le système de gestion des ouvrages hydrauliques est amélioré et fonctionne d'une manière efficace	<p>Nombre de CGPE et d'AUE mises en place et fonctionnels</p> <p>% des postes clés des CGPE/AUE (présidente, secrétaire, trésorière) occupés par des femmes</p> <p>Nombre d'opérateurs privés agréés pour la gestion des infrastructures hydrauliques</p> <p>Les femmes et les hommes participent activement aux prises de décision concernant l'ouvrage hydraulique</p> <p>Nombre de formations reçues par les membres des CGPE, maîtres d'ouvrages, les AUE, les opérateurs privés</p> <p>Nombre de licences et contrats de gestion mis en place conformément à la réforme</p> <p>Emplois permanents et temporaires créés</p> <p>Montants des fonds recouvrés pour la maintenance et le renouvellement</p> <p>Taux de fonctionnalité des forages, des mini-AEP et des PEA</p>	<p>Rapports d'avancement</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Bases de données</p> <p>Rapports de suivi</p>	
Objectifs immédiat 2			
Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines de la zone d'intervention	<p>Taux de couverture en latrines familiales</p> <p>Taux de couverture en latrines publiques</p> <p>Taux d'utilisation et d'entretien des latrines</p> <p>Taux de ménages ayant adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement (protection de l'eau, lavage des mains, etc.)</p>	<p>Rapports de sondage initial et final</p> <p>Statistiques des DRS et des DRAHRH</p> <p>Etudes spécifiques/enquêtes de terrain</p>	
Résultats liés à l'objectif no. 2			
2.1 Les agents de la DRS impliqués et les relais communautaires sont formés et équipés pour l'IEC en matière d'hygiène et d'assainissement des communautés et voient la	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb et types de supports IEC produits et distribués</li> <li>• Nb et types de modules de formation produits et</li> </ul>	<p>Rapports de formation et de recyclage des différents acteurs.</p>	<p>Harmonisation des supports et élaboration des manuels par la</p>

Objectifs immédiat 2			
qualité de leurs prestations s'améliorer	<p>distribués</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nb d'acteurs formés (hommes et femmes) selon le type de formation reçue</li> <li>Nb de suivi effectué selon le type d'acteur</li> </ul>	<p>Fiches de compte-rendu d'activités et de supervision Rapports de progrès des districts et DRS Rapports d'avancement DRS et DRAHRH.</p>	<p>DHPES (volet 7 de l'appui PAGIRE)</p>
<p>2.2 Les campagnes de promotion de l'hygiène et assainissement ont été entreprises dans toutes les localités touchées par la composante</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% de quartiers touchés</li> <li>Nb de femmes, hommes et enfants participant au programme PHAB</li> <li>Nombre de femmes et d'hommes formés comme relais communautaires (hygiénistes)</li> <li>Nb et thèmes des VAD et de réunions genre dans chaque quartier concerné</li> <li>Nb d'émissions radio et de spots publicitaires diffusés</li> <li>Nb de supports promotionnels distribués</li> <li>Nb d'articles publiés et de publi-reportages</li> </ul>	<p>Plans d'actions des districts sanitaires et DRS Rapports d'avancement des différents acteurs</p>	<p>Programme PHAB élaboré par la DHPES (volet 7 de l'appui PAGIRE) Accord écrit entre les DRAHRH/DRS/DREBA</p>
<p>2.3 Le taux de ménage équipé de latrines a augmenté d'au moins 20 % points dans les villages ciblés de la composante</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nb de latrines familiales dans les villages touchés par rapport au nombre avant le démarrage</li> <li>Nb de maçons formés à une technologie à faible coût</li> <li>Nb de latrines démonstration réalisées</li> <li>Nb de latrines d'entraînement réalisées</li> <li>Nb d'actions de marketing réalisées/ quartiers/cibles</li> </ul>	<p>Rapports de formation et de recyclage des maçons Monitoring de la réalisation des latrines familiales tenus par les agents de santé et les animateurs Rapports de sondage initial et final Rapports d'avancement DRS et DRAHRH</p>	<p>Coût de la technologie abordable pour les ménages</p>
<p>2.4 Environ 1100 blocs de latrines publiques réalisées dans les écoles, les centres de santé et autres lieux publics de la zone d'intervention de la composante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nb de latrines réalisées et utilisées et entretenues correctement dans les écoles</li> <li>Nb de latrines réalisées et utilisées et entretenues correctement dans les centres de santé</li> </ul>	<p>Liste des écoles, centres de santé et lieux publics bénéficiaires DAO pour les entreprises</p>	<p>La répartition des ouvrages sur les différents types de lieux est indicative et dépend de la demande et la</p>

Objectifs immédiat 2			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nb de latrines réalisées et utilisées et entretenues correctement dans les lieux publics</li> </ul>	Contrats avec les entreprises et les contrôleurs PV de réception Rapports d'avancement DRS et DRAHRH Demandes formulées par bénéficiaires	faisabilité. Réalisation d'un inventaire au démarrage de la composante Mobilisation de la contribution par les bénéficiaires
2.5 La composante EHA applique le sous-programme de promotion de l'hygiène en milieu scolaire dans toutes les écoles de la zone d'intervention de la composante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nb de manuels de l'enseignant, livrets de l'élève et autres supports produits et distribués</li> <li>Nb d'écoles et d'enseignants impliqués</li> <li>Nb de séances d'information des maîtres tenues</li> <li>Nb de suivi effectué par les différents acteurs</li> <li>Nb de comité de santé scolaire mis en place</li> <li>Nb d'actions concrètes mises en œuvre dans les écoles</li> </ul>	Bordereau de commande Rapports d'activités et de suivi des DPEBA et CEP Rapports d'activités des écoles Rapports d'avancement DREBA	Élaboration du sous-programme par la DHPES et la DGEB (volet 7 de l'appui PAGIRE)
Objectifs immédiat 3			
Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement des DRAHRH et DRS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et qualité de formations réalisées en matière de GRH, de planification, programmation, contrôle/régulation et suivi-évaluation</li> <li>Actions d'appui conseil réalisées au profit des communes</li> <li>Nb de marchés passés par les commissions régionales des marchés publics</li> <li>Nb de points d'eau régulièrement suivis par les DRAHRH/DPAHRH et état de fonctionnalité des ouvrages</li> <li>Nb. et profils du personnel par sexe affecté</li> </ul>	Rapports d'avancement Rapports de formation Autorités municipales Rapports de suivi Rapports d'évaluation	
Résultats liés à l'objectif no. 3			
3.1 Les DRAHRH suivent les demandes et réalisations en matière d'hydraulique et appuie dans leur région la maintenance et l'exploitation des infrastructures et équipements hydrauliques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des données sur les demandes et réalisations</li> <li>Tenue de situations des besoins d'appui</li> <li>Nombre d'appui réalisé</li> <li>Système de suivi mise en place et opérationnel au niveau régional, provincial et départemental</li> </ul>	Bases de données Rapports de suivi Rapports de mise en œuvre des actions d'appui	Volet 2 de la Composante Appui au PAGIRE a comme résultat la mise en place un système SNIE (Système National d'Information sur l'Eau)

Objectifs immédiat 2			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système pour transmettre les données de suivi de la DRAHRH au MAHRH d'une manière régulièrement mise en place</li> </ul>		
3.2 La DRAHRH planifie et programme des activités en matière hydraulique en collaboration avec les autorités locales et déconcentrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils et mécanismes de planification et programmation concertées</li> <li>• État de la coordination des intervenants dans le secteur de l'eau au niveau régional</li> <li>• Tenue de tableaux de bord de la situation des activités du secteur de l'eau</li> </ul>	<p>Rapports d'avancement Autorités déconcentrées Autorités locales Tableaux de bords</p>	
3.3 Les DRS planifient, programment et suivent les activités de promotion de l'hygiène et d'assainissement en collaboration avec les autorités locales et déconcentrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les plans d'action et rapports de progrès des DRS et districts sanitaires</li> <li>• Nb de suivis effectués selon le type d'acteur</li> <li>• Nb de contrats établis avec les entreprises, ONG, associations, etc.</li> <li>• Taux d'exécution des activités</li> <li>• Mise à jour de la base de données</li> </ul>	<p>Plans d'action et rapports de progrès des DRS et districts sanitaires PV de concertation entre les différents acteurs</p>	<p>Manuel de procédure de la composante établi Formation préalable des acteurs La base de données est élaborée dans le cadre du volet 7 « Appui PAGIRE »</p>

## ANNEXE 2

### DONNEES DE BASE DES TROIS REGIONS LA BOUCLE DU MOUHOUN, CENTRE-EST ET NORD

#### LA BOUCLE DU MOUHOUN

#### DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE

Régions	1994	1998	2003
La Boucle du Mouhoun (Kossi, Banwa, Nayala, Sourou, Mouhoun, Balé)	48,8	49,3	60,4
Ensemble	44,5	45,3	46,4

#### DONNEES DE BASE DE LA REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

DOMAINES	INDICATEURS
<b>DONNEES ADMINISTRATIVES (Année 2003)</b>	
Décentralisation	
Nombre de provinces	06
Nombre de départements	47
Nombre de communes urbaines	06
Nombre de communes rurales	41
Nombre de villages	945
Déconcentration	
Services publics à vocation régionale : DRED - TRESOR – CF – DF –Douane- DRS – DRRA – DRECV – DRAHRH – DRESSRS – DREBA — DRPN – Grpmt de Gendarmerie – RPC – DRITH – JUSTICE – DRASSN – DRTJ – DRS – DRPF	
<b>DEMOGRAPHIE</b>	
Population totale (1996)	1 174 456
Nombre de femmes 2003	649.240
Nombre d'hommes 2003	732.485
Population estimée en 2003	1.381.725
Taux de croissance de la population	2,25%
Taux de natalité	46,9‰
Taux de mortalité	14,8‰
Indice général de fécondité	7,3
Densité 2003	40,45 hbts/km
<b>PRODUCTION ECONOMIQUE (campagne 2001-2002)</b>	
<b>Agriculture</b>	
Production céréalière 2001/2002	480 434 tonnes
Production de rente 2002/2003	186 827 tonnes
	87 852 tonnes
<b>Elevage</b>	
Bovins 2002	628 554 têtes
Ovins 2002	778 336 têtes
Caprins	753 295 têtes
Porcins	101 685 têtes
Asins	77 507 têtes
Equins	5 140 têtes
Volailles	2 909 376 têtes
<b>DONNEES SOCIALES (Année 2003)</b>	
<b>Santé</b>	
Nombre de CHR	01

Nombre de CM	06
Nombre de CMA	05
Nombre de CSPS	118
Nombre de Pharmacies	31
Nombre de dépôts MEG	129
Nombre d'infirmiers diplômés d'Etat	117
Nombre d'infirmiers brevetés d'Etat	143
Nombre sages femmes/Maïeuticien d'Etat	20
Nombre médecins	12
Éducation	
Nombre d'écoles du primaire	647
Nombre de classes du primaire	2 179
Effectif des élèves du primaire	103.379
Taux de scolarisation	43%
Nombre d'établissement du secondaire	40
Effectif des élèves du secondaire 2002	16 465
Eau potable (Estimations fait par DRAHRH/BM)	
Nombre de forages et puits modernes 2003	2.581
Nombre de bornes fontaines 2003	122
Nombre d'abonnés ONEA 2003	871
Etat de désenclavement	
Kilomètre de route bitumée	
Kilomètre de route en terre	

## CENTRE-EST

### Dynamique de la pauvreté

Régions	1994	1998	2003
Centre-Est (Boulgou, koulpélgo, kouritenga)	47,1	51,1	55,1
Ensemble	44,5	45,3	46,4

### DONNEES DE BASE DE LA REGION DU CENTRE-EST

DOMAINES	INDICATEURS
<b>DONNEES ADMINISTRATIVES (Année 2003)</b>	
Décentralisation	
Nombre de provinces	03
Nombre de départements	30
Nombre de communes urbaines	06
Nombre de communes rurales	24
Nombre de villages	676
Déconcentration	
Niveau de déconcentration des départements ministériels	20/26
DEMOGRAPHIE	
Population totale (1996)	853 099
Nombre de femmes	449 593
Nombre d'hommes	403 506
Population estimée en 2003	1 004 992
Taux de croissance de la population	2,34%
Taux de natalité	46,6‰
Taux de mortalité	17‰
Indice général de fécondité	216,1
Densité 2003	67,7 habitants/km <sup>2</sup>
<b>PRODUCTION ECONOMIQUE (campagne 2001-2002)</b>	
Agriculture	
Production céréalière 2002/2003	182 710 tonnes
Production de rente 2002/2003	43 494 tonnes
Elevage	
Bovins 2001	405 806 têtes
Ovins 2001	549 095 têtes
Caprins	438 340 têtes
Volailles	1 655 818 têtes
<b>DONNEES SOCIALES</b>	
<u>Santé (Année 2003)</u>	
Nombre de CHR	01
Nombre de CM	03
Nombre de CMA	02
Nombre de CSPS	83
Nombre de Pharmacies	03
Nombre de dépôts MEG	77
Nombre d'infirmiers d'Etat	78
Nombre sages femmes/Maïeuticien d'Etat	13



Nombre médecins	11
Éducation (2001/2002)	
Nombre d'écoles du primaire	378
Nombre de classes du primaire	1 327
Effectif des élèves du primaire	70 747
Taux de scolarisation	38,5%
Nombre d'établissement du secondaire	18
Effectif des élèves du secondaire	11 317
Eau potable	
Nombre de forages et puits modernes 2003	3 357
Nombre de bornes fontaines 2003	117
Nombre d'abonnés ONEA 2003	1 315
État de désenclavement	
Kilomètre de route bitumée 2000	208
Kilomètre de route en terre 2000	276
Nombre d'aéroport	02

## NORD

### Dynamique de la pauvreté

Régions	1994	1998	2003
Nord (Yatenga, Loroum, Zondoma, Passoré)	72,1	60,9	68,6
Ensemble	44,5	45,3	46,4

### DONNEES DE BASE DE LA REGION DU NORD

DOMAINES	INDICATEURS
<b>DONNEES ADMINISTRATIVES (Année 2003)</b>	
Décentralisation	
Nombre de provinces	04
Nombre de départements	31
Nombre de communes urbaines	04
Nombre de communes rurales	27
Nombre de villages	816
Déconcentration	
Nombre de départements ministériels représentés	17
<b>DEMOGRAPHIE</b>	
Population totale (1996)	955 420
Nombre de femmes 2003	636 434
Nombre d'hommes 2003	564 385
Population estimée en 2003	1 200 819
Taux de croissance de la population	2,10%
Taux de natalité	
Taux de mortalité	
Indice synthétique de fécondité	7 habitants/km <sup>2</sup>
Densité 2003	
<b>PRODUCTION ECONOMIQUE (campagne 2001-2002)</b>	
Agriculture	
Production céréalière 2002/2003	205 058 tonnes
Production de rente 2002/2003	16 566 tonnes
Autres productions vivrières	62 178 tonnes
Élevage	
Bovins 2003	220 222 têtes
Ovins	594 683 têtes
Caprins	834 545 têtes
Volailles	2 155 271 têtes
<b>DONNEES SOCIALES (Année 2003)</b>	
Santé	
Nombre de CHR 2003	01
Nombre de CM 2003	
Nombre de CMA 2003	03
Nombre de CSPS 2003	106
Nombre de Pharmacies	02
Nombre de dépôts MEG 2003	104
Nombre d'infirmiers d'État 2003	179
Nombre sages femmes/Maïeuticien d'État 2003	23
Nombre médecins 2003	18
Éducation	

Nombre d'écoles du primaire 2001	686
Nombre de classes du primaire 2001	2 227
Effectif des élèves du primaire 2001	94 455
Taux de scolarisation 2002	45,10%
Nombre d'établissement du secondaire	35
Effectif des élèves du secondaire 2002	15 390
Eau potable	
Nombre de forages et puits modernes 2002	2 528
Nombre de bornes fontaines 2003	
Nombre d'abonnés ONEA 2003	
État de désenclavement	
Kilomètre de route bitumée 2000	
Kilomètre de route en terre 2000	

Source : Ministère de l'Économie et du Développement. Burkina Faso.

« Synthèse des cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté ». 2003

et

Informations reçues de la Boucle du Mouhoun (commentaires au document provisoire)

**POPULATION ESTIMEE EN 2001 PAR GROUPE D'AGE ET PAR DISTRICT SANITAIRE**

Régions	Provinces	Districts sanitaires	< 1 an	1-4 ans	5-14 ans	Hommes	Femmes	Total
La Boucle du Mouhoun (Dédougou)	Kossi	Nouna	11 485	35 709	83 749	64 926	76 929	272.798
	Banwa	Solenzo	10 125	31 762	74 490	57 748	68 424	242 549
Nord (Ouahigouya)	Yatenga	Ouahigouya	20 453	63 595	149 149	115 627	137 003	485 827
	Yatenga	Séguénéga	6 225	19 357	45 397	35 194	41 700	147 873
	Zandoma	Gourcy (*)	-	-	-	-	-	-
	Passoré	Yako	12 774	39 717	93 149	72 214	85 564	303 418
	Loroum	Titao	5 466	16 996	39 860	30 901	36 614	129 837
Centre-Est (Tenkodogo)	Boulgou	Tenkodogo	15 525	48 270	113 208	87 764	103 989	368 756
	Kouritenga	Koupéla	11 694	36 361	85 278	66 111	78 333	277 777
	Kouplélogo	Ouargaye	8 857	27 538	64 585	50 069	59 326	210 375
	Boulgou	Zabré	4 572	14 215	33 337	25 845	30 623	108 592
Total	9	11	107.176	333.520	782.202	606.399	718.505	2.547.802

(Source : Annuaire Statistique Santé. Année 2001. MS/SG/DEP. Septembre 2002)

(\*) Il s'agit de nouveau district sanitaire dont les données ne se trouvent pas encore dans l'annuaire statistique.  
Les chiffres sont confondus à ceux de Ouahigouya et Yako.

## **ANNEXE 3**

### **ROLES ET RESPONSABILITES PRINCIPALES DES DIFFERENTS ACTEURS**

La proposition ci-après concernant les rôles et les responsabilités principaux des différents acteurs de la composante sera évaluée par les acteurs eux-mêmes au cours de la phase de démarrage. Il est important que les acteurs connaissent les rôles et les responsabilités respectifs, entre autres pour éviter des malentendus éventuels. Il faudrait aussi assurer que ceux qui viendront plus tard dans la phase de l'exécution du PADSEA (dû aux affectations par exemple) auront une connaissance des rôles et des responsabilités principaux des différents acteurs de la composante.

### **DRAHRH**

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) est responsable de la composante. Elle concerte avec les directions régionales en charge de la santé et de l'enseignement de base les actions en matière d'hygiènes et d'assainissement, tant en ce qui concerne les réalisations que le suivi-évaluation.

La DRAHRH est spécifiquement chargée de:

- la préparation des termes de référence et dossiers d'appel d'offres pour les études et travaux en matière d'AEP
- la préparation des programmes annuels d'activités et des budgets annuels de la composante, qui seront soumis au Comité d'Orientation et au Comité de Pilotage du PADSEA II.
- l'exécution des budgets annuels et de la supervision de la mise en œuvre des programmes annuels d'activités
- préparer les rapports d'avancement de la composante, qui seront soumis au Comité d'Orientation et au Comité de Pilotage du PADSEA II.
- mettre en œuvre les dispositions administratives nécessaires à l'implication effective des communes, des directions régionales en charge de la santé et de l'enseignement de base dans la planification, la programmation, le suivi-évaluation des activités de la composante et d'en rendre compte au Comité d'Orientation et au Comité de Pilotage.

La DRAHRH assure l'ensemble de ses responsabilités en lien avec ses services au niveau du siège et les directions provinciales. Elle devra pour ce faire définir et décrire les profils de postes y afférant et couvrant les attributions ci-après :

#### **Service Administratif et Financier du siège**

- gestion des ressources humaines
- préparation et l'exécution des budgets
- gestion comptable, financière et du matériel
- contribution aux rapports d'avancement

#### **Service des Études et de la Programmation du siège**

- planification et la programmation en liaison avec le Service Technique
- suivi-évaluation en liaison avec le Service Technique
- contribution aux rapports d'avancement

### **Le Service Technique du siège**

- supervision des activités du maître d'œuvre et des actions de terrain en lien avec la DRS et la DREBA
- instructions des demandes de valorisation d'ouvrages hydrauliques
- contribution aux rapports d'avancement

Une section parmi les 6 sections du Service Technique est la Section Appui/Conseil au Monde Rural, qui est responsable pour appuyer les populations rurales en organisation et de former les communautés dans le domaine d'agricole et d'hydraulique.

Les propositions de programmation et les rapports d'avancement seront discutés en conseil de direction de la DRAHRH et soumis à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire s'il y a lieu.

### **DPAHRH**

Les Directions Provinciales :

- assurent la dissémination dans les villages et communes de l'information de base relative à la composante : contenu, cibles, modalités d'intervention et avancement de la mise en œuvre des actions
- contribuent à la planification, programmation et au suivi-évaluation des activités
- appuient l'exploitation, la maintenance et la valorisation des équipements hydrauliques
- contribuent à la supervision des actions de terrain

Pour ce faire, les directions provinciales mettront en action l'ensemble des Zones d'Appui Technique (ZAT) et des Unités d'Animation Technique (UAT) de leur ressort territorial.

La collecte et la mise à jour des données relatives aux demandes d'intervention, les réalisations, l'exploitation et la maintenance des infrastructures hydrauliques ainsi que les propositions de programmation seront soumises à des forums départementaux, aux Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT) ou aux Comités de Concertation Techniques Provinciaux (CCTP) s'il y a lieu. Ce schéma utilisera les outils et mécanismes définis dans le cadre du Système National d'information sur l'Eau (SNIE).

### **MAHRH**

Les directions centrales (DGAEP, DGIRH, DGEB, DEP) conformément à leurs missions : assurent toute demande d'appui sollicité par les DRAHRH.

assurent le suivi-évaluation de la composante en relation avec la politique nationale de l'eau, les politiques et stratégies sous sectorielles; les missions de suivi-évaluation feront l'objet de restitution à la DRAHRH et aux autorités administratives déconcentrées.

soumettent à l'autorité compétente, toutes recommandations et suggestions en lien avec la mise en œuvre de la composante

### **DRS**

La direction régionale de la santé et les districts sanitaires :

- veiller à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de la composante à l'échelle régionale et périphérique (DRS et districts sanitaires, CSPS)

- veiller à l'intégration et au renforcement des activités dans leurs plans d'action annuels conformément aux objectifs du PADSEA II et son cadre logique de mise en œuvre de la composante
- donner des directives claires pour l'intégration des activités dans le PMA au quotidien
- élaborer et présenter à la DRAHRH le planning des activités éligibles de la composante pour financement
- s'assurer que tous les acteurs impliqués des DRS s'acquittent correctement de leurs tâches (CRESA, SIECA et CSPS)
- assurer une affectation à l'échelle régionale du personnel indispensable à l'exécution du programme
- intégrer dans les critères d'évaluation et de suivi des agents les aspects spécifiques de l'hygiène et assainissement de base activités
- assurer une supervision régulière des agents impliqués dans le programme
- proposer des thèmes et TdR de renforcement des compétences des agents
- participer effectivement aux réunions de Comité d'Orientation
- veiller à une utilisation efficiente des moyens et matériels
- proposer les ajustements nécessaires au programme

Plus spécifiquement le *CRESA* s'acquittera des tâches suivantes :

- coordonner les activités opérationnelles de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement à l'échelle régionale (budgétisation, planification, suivi, évaluation) en étroite collaboration avec les MCD et les ICP
- entretenir des relations étroites avec tous les partenaires (DRAHRH, DREBA, communes, ONG, autres partenaires)
- participer à l'élaboration du plan d'opérations annuel de la DRS en y incluant toutes les activités de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement
- établir la liste des quartiers concernés pour chaque campagne PHA en collaboration avec la DRAHRH, la DREBA, les Districts sanitaires et les communes
- former les maçons à la technologie SanPlat
- élaborer les TDR ou dossiers d'appels d'offres pour le recrutement des entreprises chargées de la réalisation des latrines publiques et des bureaux d'études/contrôleurs privés chargés du contrôle des travaux
- élaborer un programme prévisionnel mensuel précisant notamment les activités de suivi sur le terrain
- superviser les contrôleurs sur les chantiers en collaboration avec la DRAHRH
- participer à la réception des travaux de réalisation des latrines publiques
- élaborer un rapport trimestriel d'avancement du volet PHAB
- mettre à jour la base de données
- participer aux réunions périodiques réunissant DRAHRH et ONG impliquées dans la composante
- rendre compte à la Direction Régionale de la Santé de l'avancement activités et des difficultés (organisationnelle et institutionnelle) et lui faire des propositions de solutions, qu'il pourrait exploiter pendant les réunions du Comité d'Orientation
- participer à la réunion trimestrielle de la DHPES

- former les agents de santé : des SIECA, chefs de postes et AIS, les animateurs (trices) et les maçons
- superviser la formation des hygiénistes
- élaborer un programme prévisionnel mensuel précisant notamment les activités de suivi sur le terrain
- suivre en moyenne 1 fois par mois chaque SIECA dans ses activités de formation ou de suivi
- participer à la réunion bimestrielle réunissant tous les agents de santé de chaque district concerné
- participer à l'élaboration du rapport trimestriel d'avancement du volet

### **SIECA**

Le travail du SIECA au niveau des districts sanitaires consistera à :

- veiller à l'exécution et l'évaluation des activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement à l'échelle du district sanitaire conformément aux plans d'action annuels
- coordonner le volet à l'échelle district sanitaire (budgétisation, planification, suivi, évaluation)
- entretenir des relations étroites avec tous les partenaires (DRS, MCD, IEP, communes, ONG, autres partenaires du développement)
- participer à l'élaboration du plan d'opérations annuel du district sanitaire en y incluant toutes les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement
- établir la liste des quartiers concernés pour chaque campagne PHA
- former les agents de santé (chefs de postes, AIS) et les maçons
- superviser la formation des hygiénistes
- élaborer un programme prévisionnel mensuel précisant notamment les activités de suivi sur le terrain
- suivre en moyenne 1 fois par mois chaque poste de santé dans ses activités de formation ou de suivi
- organiser une réunion bimestrielle avec tous les agents de santé afin de présenter le bilan des activités, planifier les activités, discuter des difficultés, échanger les expériences et les informations
- élaborer un rapport mensuel d'avancement du volet
- mettre à jour la base de données (analyser la possibilité d'installer la base de données au niveau district)
- participer aux réunions hebdomadaires de l'ECD et rendre compte de l'évolution des activités
- Participer aux réunions périodiques réunissant CRESA et DRAHRH en cas de besoin

### **Agents de santé**

Le travail des agents de santé (chef de poste et AIS) consistera à :

- organiser et assurer la formation et le recyclage des hygiénistes
- participer à la formation/recyclage des maçons
- tenir des séances d'animation dans les quartiers



- élaborer un programme prévisionnel mensuel prenant en compte : les séances d'animation qu'ils ont à tenir
- le suivi des hygiénistes et des maçons
- suivre une fois par mois durant toute la durée des campagnes PHA les hygiénistes à leur charge afin de les appuyer dans les nouvelles activités et résoudre si possible les problèmes rencontrés sur le terrain
- tenir le monitoring de la réalisation des latrines familiales pour tous les quartiers concernés
- élaborer un rapport d'activités mensuel selon un canevas bien défini
- participer à la réunion bimestrielle organisée par le SIECA et le CRESA regroupant tous les agents de santé du district
- participer à la réunion mensuelle de l'ONG chargée de l'animation dans le cadre du programme développé en milieu semi-urbain (dans le cadre de l'AEPS)
- participer à l'évaluation des activités dans chacun des quartiers touchés

Les animateurs (trices) des ONG joueront les mêmes rôles que les agents de santé au niveau des centres semi-urbains. Les villageois participent déjà à travers le COGES, qui sont impliqués dans la gestion et la planification des activités au niveau du CSPS.

### **Ministère de Santé**

Le Ministère de santé accorde une importance accrue au secteur hygiène et assainissement de base dans la mise en œuvre de la Politique Sanitaire Nationale et Plan National de Développement Sanitaire. Plus spécifiquement donner des directives claires au niveau régional et opérationnel pour la prise en compte des activités eau, hygiène et assainissement (EHA) dans les plans d'actions annuels. Affecter le personnel nécessaire à l'exécution du programme

### **DREBA**

#### **La Direction Régionale de l'Enseignement de Base :**

- veiller à l'intégration et renforcement des activités EHA dans les missions dévolues au service d'amélioration du cadre de vie scolaire
- suivre et évaluer les activités prévues dans la composante au niveau de ce service
- superviser les acteurs dans leurs postes de travail
- participer aux réunions de concertation proposées par la DRAHRH
- contribuer au recueil de l'information et fournir toute information utile à la planification des activités EHA
- participer à l'élaboration et/ou révision des supports pédagogiques
- veiller à une utilisation efficiente des moyens et matériels

#### **Les acteurs au niveau opérationnel :**

La Circonscription d'Enseignement de Base (CEB) aura à :

- informer les directeurs d'écoles sur les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement et assurer la distribution des supports pédagogiques (manuels, guides, affiches) à l'occasion des réunions des Groupes d'Animation Pédagogiques (GAP)
- intégrer le suivi de l'hygiène à l'école dans leurs activités habituelles de suivi

- suivre les activités EHA et produire un rapport de suivi trimestriel à la DREBA/DPBA

*Le service Amélioration du cadre de la Vie Scolaire (ACVS) sera particulièrement chargé des aspects information des directeurs d'école et maîtres sur le sous-volet PHA scolaire et du suivi des activités (leurs capacités de suivi sont à renforcer conformément aux leçons tirées au niveau du PEEN).*

Le Directeur de l'école est chargé de:

- informer les enseignants et l'Association Parents d'Elèves (APE) sur les activités PHA scolaire
- veiller à que les maîtres trouvent dans leur emploi de temps un temps pour faire passer des messages d'EHA
- organiser et mobiliser les acteurs de l'école autour des activités EHA
- faire un compte-rendu des activités à la fin du trimestre à CEB

*Les enseignants sont chargés de :*

- dispenser les séances d'éducation à l'hygiène aux élèves à l'aide des supports pédagogiques conçus et distribués dans le cadre du PADSEA II
- faire la promotion de l'hygiène en organisant les élèves pour l'entretien des infrastructures ou pour l'approvisionnement en eau de l'école (eau de boisson, lavage des mains, etc.)
- veiller à l'utilisation correcte des ouvrages (points d'eau, latrines, dispositifs de lavages des mains) et au respect des règles d'hygiène par les élèves
- Donner l'exemple

*Les élèves s'organisent pour :*

- entretenir les classes, la cour d'école, les latrines
- approvisionner les classes en eau potable
- approvisionner l'école en eau pour le lavage des mains

L'association des parents d'élèves (APE) est chargée de :

- appuyer les initiatives des enseignants et des élèves dans le domaine de l'hygiène en trouvant des ressources pour améliorer l'équipement de l'école (seau, savon, bouilloire, canari, etc.)
- diffuser les messages relatifs à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement à toute la communauté
- encourager les enfants à la pratique
- donner l'exemple

### **Ministère de l'Enseignement de Base**

Le MEBA est chargé de

- donner des directives claires pour l'intégration des activités EHA dans les programmes
- développer et faire imprimer le guide d'enseignement du livret « J'apprends l'hygiène avec Fati et Simon ».

- faire l'appel d'offres des livrets « J'apprends l'hygiène avec Fati et Simon » et « Utilisons bien les latrines » ainsi que les guides à toutes les écoles de la zone d'intervention.
- accorder une importance accrue aux activités EHA en milieu scolaire
- intégrer dans le suivi évaluation des maîtres les aspects hygiène et assainissement du cadre scolaire y compris l'état de propreté des équipements et des écoliers
- valider les documents et supports pédagogiques
- proposer des ajustements nécessaires au programme

**Les IEPD et CPI auront à :**

- informer les directeurs d'écoles sur les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au milieu et assurer la distribution des supports pédagogiques (manuels, guides, affiches) à l'occasion des réunions des GAP
- intégrer le suivi de l'hygiène à l'école dans leurs activités habituelles de suivi

**Autorités déconcentrées**

Les autorités administratives déconcentrées : Gouverneur, Hauts Commissaires, Préfets conformément à leurs attributions:

- supervisent au plan administratif l'action de la DRAHRH sur leur ressort territorial
- mettent en œuvre les commissions locales d'attribution des marchés
- veillent à l'implication des communes, des directions en charge de la Santé et de l'Enseignement de Base dans la planification, la programmation et le suivi-évaluation des actions
- appuient la DRAHRH dans la planification et la programmation des actions
- appuient la DRAHRH dans ses relations avec les villages et les communes

**Communautés**

**Population**

- définir les règlements intérieurs
- élire les membres de la structure de gestion du point d'eau
- désigner le maçon à former
- cotiser pour la participation à l'acquisition du point d'eau
- participer aux réunions organisées par les animateurs (trices) et les agents d'hygiène
- recevoir la visite des relais communautaires
- payer l'eau et s'organiser pour entretenir l'ouvrage
- creuser les fosses des latrines, réunir les matériaux et commander au maçon la réalisation du soubassement et de la dalle
- adopter dans la mesure du possible les pratiques saines qui leur sont conseillées
- veiller au respect des règles d'hygiène, notamment par les enfants

**Structure (Comité) de Gestion du Point d'Eau**

La structure de gestion représente la population pour gérer les problèmes d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Elle a entre autre les tâches suivantes :

- mobiliser la participation financière de la population

- participer activement au processus établissement des règles d'usage, du règlement intérieur, de l'acte de donation, ouverture des comptes pour l'entretien/maintenance et pour le renouvellement
- préparer la réalisation des travaux
- suivre les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement des relais communautaires et du maçon
- fixer le prix de vente de l'eau et choisir les vendeurs d'eau
- veiller à la bonne utilisation, au bon fonctionnement et à l'entretien de l'ouvrage
- veiller à la bonne gestion des revenus de vente de l'eau (alimentation des comptes)
- veiller à la bonne maintenance de l'ouvrage (avertir rapidement l'artisan réparateur en cas de panne simple ou le DRAHRH en cas de panne grave)
- effectuer le renouvellement des équipements, conformément aux normes nationales
- se réunir selon une périodicité connue de tous ses membres et rendre compte de ses activités auprès de la population

Hygiénistes consacreront en moyenne 2 demi-journées de travail par semaine durant toute la campagne PHA (hormis les périodes d'intense activité champêtre). Leur travail consistera à :

- participer à la réunion d'information à l'échelle du quartier
- passer une première fois dans une partie des concessions du quartier pour connaître les pratiques des ménages avant de démarrage de la campagne de promotion (sondage initial)
- passer entre 6 et 8 fois dans toutes les concessions du quartier pour diffuser les messages à l'aide des images et vérifier les engagements
- participer aux réunions genres animées par les agents de santé ou les animateurs (trices)
- suivre la réalisation des latrines familiales dans leurs quartiers
- passer une seconde fois dans toutes les concessions du quartier pour connaître les pratiques des ménages à la fin de la campagne de promotion (sondage final)
- participer à la réunion de restitution à l'échelle du quartier
- réaliser et tenir à jour le plan du quartier

### **Associations des usagers de l'eau (AUE)**

L'association des usagers de l'eau (AUE) est la structure de gestion des mini-AEP et des PEA. La population se réunit, forme l'AUE et élit les membres de la structure de gestion. L'AUE a entre autres pour tâches :

- mobiliser la participation financière de la communauté à l'investissement initial
- participer activement au processus du montage du dossier communautaire
- préparer la réalisation des travaux en cas d'acceptation du dossier communautaire
- signer la convention de cession et d'exploitation avec la DH et veiller à son respect
- choisir le mode d'exploitation des ouvrages (gestion directe ou déléguée) et assurer le service public de distribution d'eau potable

### **La structure de gestion de l'AUE a entre autres pour tâches de:**

- représenter les usagers pour l'ensemble des décisions relatives aux problèmes d'eau et d'assainissement

- suivre les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement des relais communautaires et du maçon
- établir un projet de budget prévisionnel et proposer le prix de vente de l'eau
- conclure un contrat avec une entreprise de maintenance
- recruter et contrôler un exploitant salarié chargé de la vente de l'eau et de l'entretien des ouvrages
- veiller à la bonne utilisation, au bon fonctionnement et à l'entretien des ouvrages
- veiller à la bonne gestion des revenus de vente de l'eau
- veiller à la bonne maintenance de l'ouvrage (avertir rapidement l'entreprise de maintenance)
- effectuer le renouvellement des équipements, conformément aux normes nationales
- se réunir selon une périodicité connue de tous ses membres et rendre compte de ses activités auprès de la population
- rendre compte régulièrement de la gestion au DRAHRH

### **Bureaux d'étude privés**

Des bureaux d'étude burkinabès seront recrutés pour effectuer :

- les travaux d'études d'avant-projet et d'études d'exécution
- descente sur les lieux et relève de l'état des lieux
- évaluation des ressources en eau et implantation des puits et forages
- exécution des études de faisabilité
- dimensionnement des ouvrages en tenant compte du choix de la communauté villageoise, des réalités et données sur le terrain, des normes nationales et des règles de l'art
- préparer les dossiers d'études y compris les plans et dessins nécessaires servant de base pour la réalisation des ouvrages
- surveiller la bonne exécution des travaux selon les dessins, les normes nationales et les règles de l'art tel que convenu dans le contrat d'exécution des travaux
- suivre et documenter l'avancement des travaux et donner des avertissements en cas de non-respect des délais
- mener des contrôles de qualité
- réceptionner les différentes étapes de construction
- contrôler les acomptes selon l'avancement des travaux et préparer le décompte définitif
- mettre à jour du dossier communautaire après l'achèvement des travaux

### **Entreprise et sociétés de travaux, prestations et fournitures hydrauliques**

Des structures entreprises privées de droit burkinabè de type commercial seront recrutées pour effectuer :

- les travaux de forages, margelles et superstructures
- les travaux de puits
- les travaux d'AEPS
- les travaux d'aménagement divers
- les travaux de latrines
- la fourniture et pose de pompes à motricité humaines et le service après vente

- la gestion des infrastructures
- les implantations d'ouvrages hydrauliques, les réceptions techniques de matériels et de fournitures, le contrôle à pied d'œuvre des travaux.

### **Maçons**

Les maçons ont un rôle important à jouer dans le marketing des latrines notamment au niveau des quartiers non ciblés par le volet PHAB. Ils collaboreront étroitement avec les hygiénistes et les agents de santé ou les animateurs (trices) et travailleront à la demande des ménages pour :

- implanter les latrines familiales
- réaliser les dalles rondes (SanPlat) ou autres
- réaliser le soubassement (ceinture)
- réaliser éventuellement la superstructure
- donner l'exemple

### **ONG et Associations**

Les ONG et associations sont recrutées pour effectuer l'animation et pour assister à effectuer l'éducation à l'hygiène et l'assainissement. Elles devraient :

- porter une attention particulière à l'implication de toutes les couches sociales notamment les femmes et des jeunes à toutes les étapes du processus de gestion et de prise en charge des ouvrages hydrauliques
- mener les campagnes d'information, de sensibilisation et d'animation ;
- mener des études de milieu dans les villages pré-sélectionnés ;
- participer à la sélection définitive des villages ;
- sensibiliser les populations sur les maladies d'origine hydriques ;
- sensibiliser les populations sur les nombreuses formes de souillure auxquelles l'eau est exposée pendant son exhaure, son transport, son stockage et son utilisation dans le ménage ;
- sensibiliser les hommes et les femmes sur l'importance de la participation effective aussi bien des femmes que des hommes dans la gestion de l'ouvrage ;
- amener les responsables villageois à s'engager dans le processus de partenariat avec le projet ;
- sensibiliser les usagers au respect des clauses de contrats ;
- identifier les femmes dynamiques et les inciter à s'impliquer au processus des décisions ;
- sensibiliser les femmes et les hommes à la mise en place une structure de gestion du points d'eau;
- amener les femmes à jouer un rôle actif dans la structure de gestion du points d'eau;
- appuyer les usagers à l'élaboration de statuts et règlements intérieurs du PEM ;
- assurer des formations groupées des membres des structures de gestion du points d'eau;
- assurer que tous les membres de la structure de gestion jouent leur rôle effectif et analyser notamment le rôle effectif des membres féminins ;
- assurer un appui-conseil aux usagers lors des visites de suivi ;
- évaluer la fonctionnalité des structures de gestion des points d'eau modernes.

### **Assistance Technique Internationale**

Voir annexe 9 : « Descriptions des postes assistance technique internationale de longue durée » et chapitre 3.2.1.

## ANNEXE 4

### BUDGET PAR RESULTAT ET NOTES BUDGETAIRES

Budget de la composante Eau-Hygiène-Assainissement en Milieu Rural		
Taux de change: FCFA 100 = DKK 1,15	Contribution Danida DKK	Contribution Danida FCFA
Objectif intermédiaire :		
Dans la perspective d'une réduction de la pauvreté, assurer et augmenter l'accès durable des populations à l'eau potable et promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain		
Objectif immédiat no. 1 :		
Assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 300,000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord en milieu rural et pour environ 100,000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009	97,048,500	8,439,000,000
Résultat 1.1: L'accès à l'eau potable en milieu rural a été amélioré avec la réhabilitation d'environ 200 points d'eau moderne et la construction d'environ 800 nouveaux points d'eau modernes	71,748,500	6,239,000,000
Résultat 1.2: L'accès à l'eau potable en milieu rural et semi-urbain a été amélioré avec la construction d'environ 20 mini-AEP et de 10 PEA	25,300,000	2,200,000,000
Résultat 1.3: Le système de gestion des ouvrages hydrauliques est amélioré et fonctionne d'une manière efficace		-
Objectif immédiat no. 2 :		
Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines de la zone d'intervention	26,411,811	2,296,679,200
Résultat 2.1: Les agents de la DRS impliqués et les relais communautaires sont formés et équipés pour l'IEC en matière d'hygiène et d'assainissement des communautés et voient la qualité de leurs prestations s'améliorer	3,973,250	345,500,000
Résultat 2.2: Les campagnes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ont été entreprises dans toutes les localités touchées par le programme	3,954,931	343,907,000
Résultat 2.3: Le taux de ménages équipés de latrines a augmenté d'au moins 20% dans les villages ciblés de la composante	206,724	17,976,000
Résultat 2.4: Environ 1100 latrines publiques réalisées dans les écoles, les centres de santé et autres lieux publics de la zone d'intervention de la composante	15,306,500	1,331,000,000
Résultat 2.5: Les guides d'enseignant produits, les enseignants formés, les cahiers d'élève et posters imprimés et distribués et l'enseignement entrepris dans toutes les écoles de la zone d'intervention	2,970,406	258,296,200



Budget de la composante Eau-Hygiène-Assainissement en Milieu Rural		
Taux de change: FCFA 100 = DKK 1,15	Contribution Danida DKK	Contribution Danida FCFA
Objectif immédiat no. 3 :		
Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement des DRAHRH et DRS	4,485,000	390,000,000
Résultat 3.1: Les DRAHRH suivent les demandes et réalisations en matière d'hydraulique et appui dans leur région la maintenance, l'exploitation agricole et pastorale des infrastructures et équipements hydrauliques	3,450,000	300,000,000
Résultat 3.2: Les DRAHRH planifient et programment des activités en matière hydraulique en collaboration avec les autorités locales et déconcentrés	345,000	30,000,000
Résultat 3.3: Les DRS planifient, programment et suivent les activités de promotion de l'hygiène et d'assainissement en collaboration avec les autorités locales et déconcentrées	690,000	60,000,000
<b>SOUS-TOTAL COMPOSANTE</b>	<b>127,945,311</b>	<b>11,125,679,200</b>
AT internationale (personne-mois)	21,441,750	1,864,500,000
Bureaux pour l'AT à Ouagadougou	690,000	60,000,000
Véhicules pour l'AT internationale	736,000	64,000,000
Bureaux d'étude nationaux (pers.-mois)	9,775,000	850,000,000
<b>GRAND TOTAL DE LA COMPOSANTE</b>	<b>160,588,061</b>	<b>13,964,179,200</b>

BUDGET ANNUEL INDICATIF DE LA COMPOSANTE						
Taux de change: 100 FCFA = 1,15 DKK						
En DKK MILLIONS	BUDGET TOTAL DKK MILLIONS	Budget An 1	Budget An 2	Budget An 3	Budget An 4	Budget An 5
<i>Objectif immédiat no. 1:</i>	<b>97</b>	13	24	24	24	12
<b>Résultat 1.1</b>	72	10	18	18	18	8
<b>Résultat 1.2</b>	25	3	6	6	6	4
<b>Résultat 1.3</b>	-	-	-	-	-	-
<i>Objectif immédiat no. 2:</i>	<b>26</b>	8	6	5	5	2
<b>Résultat 2.1</b>	4	3	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>Résultat 2.2</b>	4	0.6	1	1	1	0.4
<b>Résultat 2.3</b>	0.2	0.1	0.1	-	-	-
<b>Résultat 2.4</b>	15	2.3	4	4	4	1
<b>Résultat 2.5</b>	3	2	0.3	0.2	0.2	0.2
<i>Objectif immédiat no. 3:</i>	<b>4.5</b>	1	1	1	1	1
<b>Résultat 3.1</b>	3.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
<b>Résultat 3.2</b>	0.4	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07
<b>Résultat 3.3</b>	0.7	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
<b>SOUS-TOTAL COMPOSANTE</b>	<b>127</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>14</b>
<i>Assistance technique</i>	<b>33</b>	<b>6.5</b>	<b>6.5</b>	<b>6.5</b>	<b>6.5</b>	<b>6.5</b>
<b>GRAND TOTAL DE LA COMPOSANTE</b>	<b>160.0</b>	<b>28.5</b>	<b>37.5</b>	<b>36.5</b>	<b>36.5</b>	<b>20.5</b>

**Notes au budget. Les notes montrent comment le budget a été calculé. Ils sont à titre indicative, et les détails n'engagent pas les responsables de la composante.**

### Résultat 1.1

<b>Cycle 1 de la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total</b>
PMH	780	6.910.000	5.389.800.000
PMH Rehab	190	2.600.000	494.000.000
Puits	20	14.435.000	288.700.000
Puits rehab	10	6.650.000	66.500.000
<b>Total du résultat 1.1</b>			<b>6.239.000.000</b>

### Résultat 1.2

<b>Cycle 1 de la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total</b>
Mini-AEP	20	96.000.000	1.920.000.000
PEA	10	28.000.000	280.000.000
<b>Total du résultat 1.2</b>			<b>2.200.000.000</b>

### Résultat 2.1

<b>Cycle 1 de la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total</b>
Motivation des hygiénistes (Cycle 1)	5400	5.000	27.000.000
Motivation des hygiénistes (Cycle 2, 3, 4)	5.400	5.000	27.000.000
Véhicule DHPES	1	15.000.000	15.000.000
Véhicule DRS/CRESA	3	15.000.000	45.000.000
Motocyclettes DRS, équipé	95	1.500.000	142.500.000
Etudes complémentaires	3	forfait	30.000.000
Emissions radio et publi-reportage	3	forfait	30.000.000
Evaluation externe	6	4.000.000	24.000.000
Equip. de lab. CRESA Boucle du Mouhoun	1	Forfait	5,000,000
<b>Total du résultat 2.1</b>			<b>345.500.000</b>

### Résultat 2.2

<b>Cycle 1 de la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total</b>
Multiplication des supports d'animation			
Adaptation paquet d'images		forfait	250.000
Reproduction du manuel de formation	350	2.500	875.000
Reprod voies de contam. et barrières	350	12.000	4.200.000
Reproduction paquet d'images du cycle 1	3.000	15.000	45.000.000
Prospectus du cycle 1	75.000	100	7.500.000
Tee-shirt du cycle 1	7.500	2.000	15.000.000
<b>Sous-total</b>			<b>72.825.000</b>
<b>Formation des agents de la DRS et districts (1 session de 5 jours)</b>			
Héberg/rest de DHPES (2 pers)	30	15.000	450.000

<b>Cycle 1 de la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total</b>
Indemnités des formateurs DHPES	30	15.000	450.000
Déplacement DHPES	1.400	100	140.000
Héberg./rest des DRS/MCD (4 pers)	85	15.000	1.275.000
Héberg./restdes CRESA/SIECA (4 pers)	85	10.000	850.000
Déplacement du personnel des districts	2.200	40	88.000
<b>Sous-total</b>			<b>3.253.000</b>
<b>Formation des agents de 43 csps (4 sessions de 5 jours)</b>			
Indemnités des SIECA et CRESA	270	10.000	2.700.000
Héberg./rest des agents SIECA et CRESA	270	5.000	1.350.000
Déplacement des agents CRESA	3.600	100	360.000
Héberg./rest des agents CSPS (86 pers)	1.860	5.000	9.300.000
Déplacement des agents CSPS	37.200	40	1.488.000
<b>Sous-total</b>			<b>15.198.000</b>
<b>Formation des hygiénistes (100 sessions de 5 jours)</b>			
Indemnités des agents CSPS	3.000	5.000	15.000.000
Restauration des hygiénistes (1800 pers.)	27.000	1.000	27.000.000
Indemnités SIECA (2 jours par session)	600	5.000	3.000.000
Carburant SIECA	30.000	40	1.200.000
<b>Sous-total</b>			<b>46.200.000</b>
<b>Évaluation du cycle 1 (2 jours/ quartier)</b>			
Indemnités agents CSPS	5.400	2.500	13.500.000
Carburant agents CSPS (40 km A/R)	216.000	40	8.640.000
<b>Sous-total</b>			<b>22.140.000</b>
<b>Total cycle 1</b>			<b>186.616.000</b>

<b>Cycle 2, 3 et 4 de la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total</b>
<b>Multiplication des supports d'animation</b>			
Pacquet d'images cycle 2	3.000	15.000	45.000.000
Prospectus du cycle 2	75.000	100	7.500.000
Tee-shirt du cycle 2	9.000	2.000	18.000.000
<b>Sous-total</b>			<b>70.500.000</b>
<b>Formation des agents de la drs et districts (1 session de 5 jours)</b>			
Héberg/rest de DHPES (2 pers)	30	15.000	450.000
Indemnités des formateurs DHPES	30	15.000	450.000
Déplacement DHPES	1.400	100	140.000
Héberg./rest des DRS/MCD (4 pers)	85	15.000	1.275.000
Héberg./restdes CRESA/SIECA (4 pers)	85	10.000	850.000
Déplacement du personnel des districts	2.200	40	88.000
<b>Sous-total</b>			<b>3.253.000</b>
<b>Formation des agents de 43 csps (4 sessions de 5 jours)</b>			
Indemnités des SIECA et CRESA	270	10.000	2.700.000
Héberg./rest des agents SIECA et CRESA	270	5.000	1.350.000
Déplacement des agents CRESA	3.600	100	360.000

Cycle 2, 3 et 4 de la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement			
Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant total
Héberg./rest des agents CSPS (86 pers)	1.860	5.000	9.300.000
Déplacement des agents CSPS	37.200	40	1.488.000
<b>Sous-total</b>			<b>15.198.000</b>
Formation des hygiénistes (100 sessions de 5 jours)			
Indemnités des agents CSPS	3.000	5.000	15.000.000
Restauration des hygiénistes (1800 pers.)	27.000	1.000	27.000.000
Indemnités SIECA (2 jours par session)	600	5.000	3.000.000
Carburant SIECA	30.000	40	1.200.000
<b>Sous-total</b>			<b>46.200.000</b>
Évaluation du cycle 2 (2 jours/ quartier)			
Indemnités agents CSPS	5.400	2.500	13.500.000
Carburant agents CSPS (40 km A/R)	216.000	40	8.640.000
<b>Sous-total</b>			<b>22.140.000</b>
<b>Total cycle 2, 3 et 4</b>			<b>157.291.000</b>
<b>Total du résultat 2.2</b>			<b>343.907.000</b>

### Résultat 2.3

Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant total
Formation des maçons (20 sessions de 4 jours)			
Confection des moules	400	25.000	10.000.000
Matériaux pour la formation	400	7.500	3.000.000
Restauration des maçons (200 pers.)	1.700	1.000	1.700.000
Indemnités CRESA/RIECA	312	10.000	3.120.000
Carburant RIECA	3.900	40	156.000
Carburant CRESA	3.900	100	390.000
<b>Total du résultat 2.3</b>			<b>17.976.000</b>

### Résultat 2.4

Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant total
Construction de latrines publiques			1.210.000
Latrines 3 postes	1.100	1.100.000	1.210.000.000
Contrôle des travaux (10 %)			121.000.000
<b>TOTAL</b>			<b>1.331.000.000</b>

### Résultat 2.5

Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant total
Reproduction des documents			
Manuel de l'enseignant	4.249	2.500	10.622.500
Livret d'élève (Fati et Simon) (10/classe de CE2/CM)	40.990	1.000	40.990.000
Livret d'élève (Utilison bien les latrines)	40.990	1.000	40.990.000
Poster (3 par classe)	24.494	2.500	61.235.000
Fiches de compte-rendu d'activités et suivi	7.332	100	733.200
<b>Sous-total</b>			<b>154.570.700</b>

Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant total
Formation des DRBA, 2 DPEBA, 8 CEB (session de 2 jours)			
Héberg./rest de DHPES/DRDP (3 pers)	18	15.000	270.000
Indemnités des formateurs DHPES/DRDP	18	15.000	270.000
Déplacement DHPES/DRDP	1.200	100	120.000
Indemnités des participants (15 pers)	120	10.000	1.200.000
Héberg./rest des participants	120	10.000	1.200.000
Déplacement des DPEBA et CP	5.700	35	199.500
Héberg./rest de DHPES/DRDP (3 pers)	18	15.000	270.000
<b>Sous-total</b>			<b>3.259.500</b>
Information des directeurs d'écoles (1 session d'une demi-journée par an par DPEBA)			
Indemnités DPEBA	80	5.000	400.000
Restauration des directeurs et CP	5.436	2.500	13.590.000
Déplacement des directeurs	533.600	35	18.676.000
Sous-total			<b>32.666.000</b>
Information des enseignants (au cours des réunions GAP)			
Indemnités CP	1.800	2.500	4.500.000
Déplacement des CP	180.000	35	6.300.000
Indemnités CP	1.800	2.500	4.500.000
<b>Sous-total</b>			<b>10.800.000</b>

Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant total
Achat des équipements pour le MEBA			
Motocyclettes DPEBA, équipt et entretien	18	1.500.000	27.000.000
Ordinateur, imprim., photocop.DPEBA	10	3.000.000	30.000.000
Motocyclettes DPEBA, équipt et entretien	18	1.500.000	27.000.000
Ordinateur, imprim., photocop.DPEBA	10	3.000.000	30.000.000
<b>Sous-total</b>			<b>57.000.000</b>
<b>Total du résultat 2.5</b>			<b>258.296.200</b>

Résultat 3.1	Formation, etc.:	Forfait	300.000.000
Résultat 3.2	Formation, etc.	Forfait	30.000.000
Résultat 3.3	Formation équipement IT	Forfait	60.000.000

Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant total
AT internationale (personne-mois)	165	11,300,000	1,864,500,000
Bureaux pour l'AT à Ouagadougou	60	1,000,000	60,000,000
Véhicules pour l'AT internationale	4	16,000,000	64,000,000
Bureaux d'étude nationaux (pers.-mois)	500	1,700,000	850,000,000

### Base de calcul du budget de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement

	La Boucle du Mouhoun	Région Nord	Région Centre-Est
Provinces concernées	Kossi, Banwa	Loroum, Yatenga, Zondoma, Passoré	Boulgou, Kourittenga (seulement Dialgayé), Koulpélogo
Nb de quartiers qui seront touchés (2.700)	900	900	900
Nombre de centres de santé concernés (186)	43	81	62
Nombre de centres de santé ne disposant pas de latrines	43	Au moins 40	10
Nombre d'AIS en poste début 2004 (233)	41	93	99
Nombre d'écoles en 2004 (1252)	276	534 (manque Passoré)	449
Nombre d'écoles ne disposant pas de latrines	127	Au moins 350 écoles	175
Nombre de latrines publiques à construire (VIP 3 postes)	300	500	300
Nombre de CEB concernés	8	27	9
Nombre de maçons déjà formés	0	91 (PEEN)	170 (PIHVES)
Estimation du nombre de maçons à former	200	125	75

### Au niveau des structures de la santé

Type d'indemnité	DRS/MCD	CRESA/SIECA	Agent de santé
Pris en charge par Danida			
Hébergement/restauration lors des formations dans les chefs-lieux de région	15 000 FCFA/nuitée	10 000 FCFA/nuitée	7 500 FCFA/nuitée
Hébergement/restauration lors des formations dans les chefs-lieux de district	10 000 FCFA/nuitée	5 000 FCFA/nuitée	5 000 FCFA/nuitée
Hébergement/restauration lors des formations dans les CSPS	5 000 FCFA/nuitée	5 000 FCFA/nuitée	5 000 FCFA/nuitée

### Au niveau des structures de l'éducation

Type d'indemnité	DREBA/DPEBA	CEB	Enseignants
Pris en charge par Danida			
Hébergement/restauration lors des formations dans les chefs-lieux de région	15 000 FCFA/nuitée	10 000 FCFA/nuitée	7 500 FCFA/nuitée

### Déplacement du personnel de l'état

Le personnel de l'état est remboursé 40 FCFA/km lorsqu'il s'agit de motocyclettes et 100 FCFA/km lorsqu'il s'agit de véhicule. Danida prendra en charge les déplacements lors des formations tandis que l'état prendra en charge pour les activités de suivi. Le budget prévisionnel sera calculé en fonction d'un kilométrage moyen estimé par activité :

- 100 km A/R pour les formations reçues au chef-lieu de district par les agents de santé
- 40 km A/R pour le suivi d'une équipe d'hygiéniste par l'agent CSPS (fonctionnement)
- 100 km A/R pour le suivi d'un agent CSPS par le RIECA (fonctionnement).

### **Prise en charge des hygiénistes et maçons**

Les hygiénistes et maçons ne reçoivent pas d'indemnités au cours des formations ou activités de suivi. Toutefois, il est prévu la prise en charge du repas sur une base unique de 1 000 FCFA/jour ainsi que des éléments de motivation au cours du développement des cycles sur la base de 5 000 FCFA/cycle/agent.

### **Prise en charge du personnel de l'état**

Les formations sont considérées des investissements et les frais y afférents entrent dans le budget financé par Danida.

Les frais de fonctionnement seront inscrits sur le budget national.

ANNEXE 5

CHRONOGRAMME PADSEA II, Boucle du Mouhoun						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Phase de démarrage</b>						
Renforcement DRAHRH						
Recrutement AT	■					
Recrutement BE	■		■			
Mise en place BE et AT	■					
Atelier de démarrage		◆				
Etab. manuel de procédures		■				
Etab. Rapport de démarrage		■				
Recrutement ONG		■	■	■	■	
<b>Objectif Immédiat 1</b>						
<b>Nouveaux forages</b>						
Identification des sites		■	■	■	■	
Etudes d'implantations		■	■	■	■	
Campagne de forage		■	■	■	■	■
Installation pompes/superstructures		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Rehabilitation forages</b>						
Diagnostic		■	■	■	■	
Rehab. Forages et pompes		■	■	■	■	■
Réhab. superstructures		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Mini-AEP/PEA</b>						
Etudes de faisabilité		■	■	■	■	
Exécution MAEP/PEA		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Puits</b>						
Identification sites		■	■	■	■	1
Exécution puits		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Réhabilitation puits</b>						
Diagnostic		■	■	■	■	
Exécution travaux		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Suivi/animation PEM</b>						
Formation UAT et ZAT		■	■	■	■	
Suivi courant par UAT		■	■	■	■	■
Formation/recyclage AR/AP		■	■	■	■	■
Reanimation d'urgences		■	■	■	■	■
<b>Objectif Immédiat 2</b>						
<b>Latrines publiques</b>						
Inventaire /programmation intervention	■					
Information pour susciter la demande	■					
Construction des latrines publiques	■		■	■	■	■
Etude préliminaires	■					
Reproduction des supports d'animation	■					
Formation/recyclage des formateurs		■	■	■	■	■
Formation/recyclage des hygiénistes		■	■	■	■	■
Formation des maçons		■	■	■	■	■
Développement du cycle 1		■	■	■	■	■
Développement du cycle 2		■	■	■	■	■
Emissions radio		■	■	■	■	■
Appui/suivi d'activités		■	■	■	■	■
Réunions bimestrielles Agents		■	■	■	■	■
Evaluation interne des cycles 1+2		■	■	■	■	■
Evaluation externe		■	■	■	■	■
Reproduction matériaux		■	■	■	■	■
Formation des personnel DREB		■	■	■	■	■
Informations personnel écoles		■	■	■	■	■
Appui/suivi CP		■	■	■	■	■
<b>Objectif Immédiat 3</b>						
Acquisition équipement du DRAHRH/DPAHRH		■	■	■	■	■
Etablissement programme de formation		■	■	■	■	■
Formation personnel MAHRH		■	■	■	■	■
Etablissement DAO standards		■	■	■	■	■
Publicité DAO's		■	■	■	■	■
Acquisition équipement DRS		■	■	■	■	■
Ateliers de coordination		■	■	■	■	■
Actions HIV/SIDA internes		■	■	■	■	■

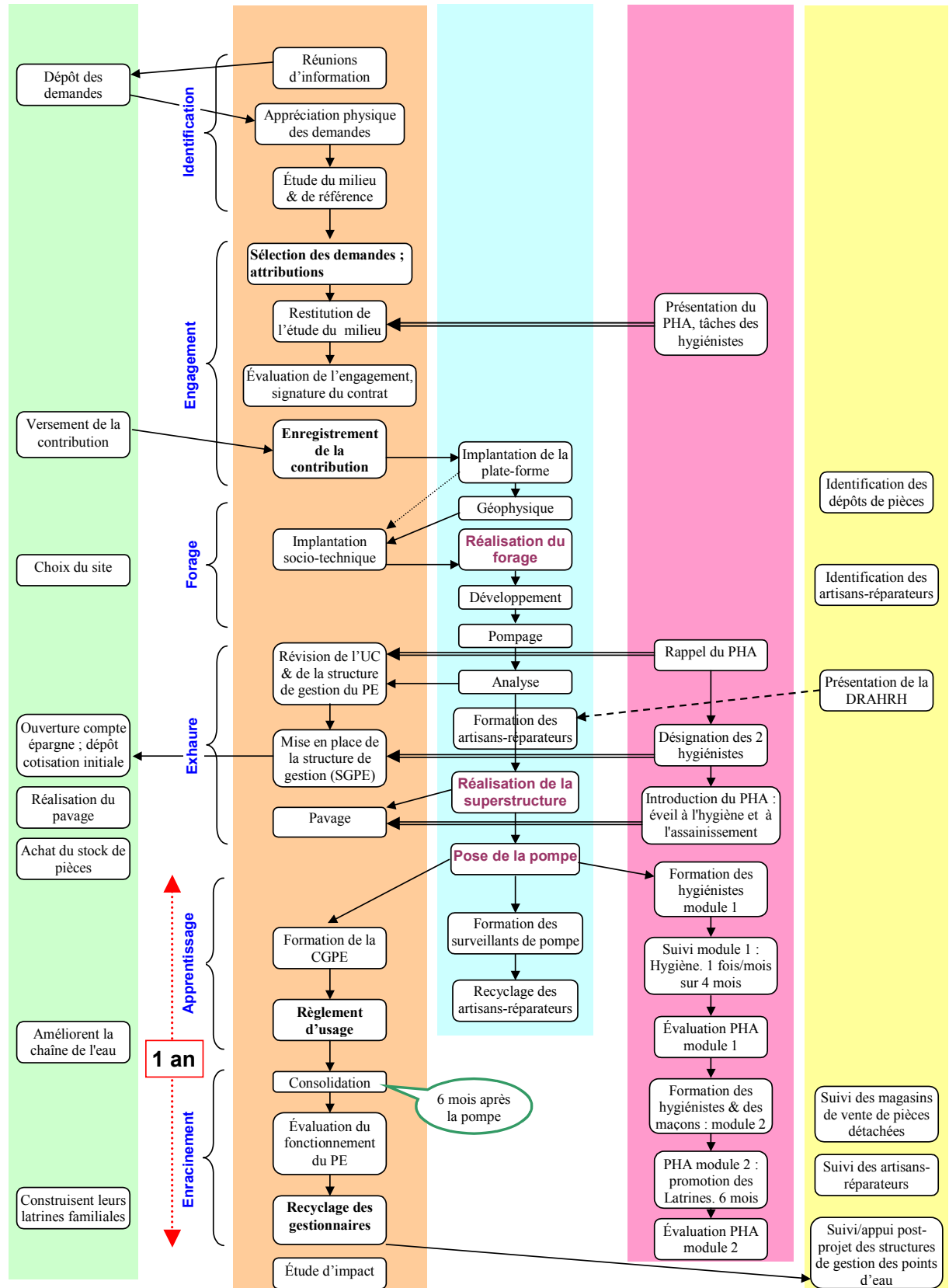


CHRONOGRAMME PADSEA II, Région Centre-Est						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Phase de démarrage</b>						
Renforcement DRAHRH	■					
Recrutement AT	■					
Recrutement BE	■		■			
Mise en place BE et AT		■				
Atelier de démarrage		◆				
Etab. manuel de procédures		■				
Etab. Rapport de démarrage		■				
Recrutement ONG		■	■	■	■	
<b>Objectif Immédiat 1</b>						
<b>Nouveaux forages</b>						
Identification des sites		■	■	■	■	
Etudes d'implantations		■	■	■	■	
Campagne de forage		■	■	■	■	■
Installation pompes/superstructures		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Rehabilitation forages</b>						
Diagnostic		■	■	■	■	■
Rehab. Forages et pompes		■	■	■	■	■
Réhab. superstructures		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Mini-AEP/PEA</b>						
Etudes de faisabilité		■	■	■	■	
Exécution MAEP/PEA		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Suivi/animation PEM</b>						
Formation UAT et ZAT		■		■		
Suivi courant par UAT		.....	.....	.....	.....	.....
Formation/recyclage AR/AP			■	■	■	■
Reanimation d'urgences			■	■	■	■
<b>Objectif Immédiat 2</b>						
<b>Latrines publiques</b>						
Inventaire /programmation intervention		■				
Information pour susciter la demande		■	■	■		
Construction des latrines publiques		■	■	■	■	■
Etude préliminaires		■				
Reproduction des supports d'animation		■				
Formation/recyclage des formateurs		■				
Formation/recyclage des hygiénistes		■				
Formation des maçons		■				
Développement du cycle 1		■	■	■	■	■
Développement du cycle 2		■	■	■	■	■
Emissions radio			++	++	++	++
Appui/suivi d'activités		.....	.....	.....	.....	.....
Réunions bimestrielles Agents			+++	+++	+++	+++
Evaluation interne des cycles 1+2			■	■	■	■
Evaluation externe			■		■	
Reproduction matériaux		■				
Formation des personnel DREB		■				
Informations personnel écoles		■	■	■	■	■
Appui/suivi CP		.....	.....	.....	.....	.....
<b>Objectif Immédiat 3</b>						
Acquisition équipement du DRAHRH/DPAHRH		■				
Etablissement programme de formation		■				
Formation personnel MAHRH		.....	.....	.....	.....	.....
Etablissement DAO standards		■				
Publicité DAO's		+	+	+	+	+
Acquisition équipement DRS		■				
Ateliers de coordination		+	+	+	+	+
Actions HIV/SIDA internes		■	■	■	■	■

CHRONOGRAMME PADSEA II, Région du Nord						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Phase de démarrage</b>						
Renforcement DRAHRH	■					
Recrutement AT	■					
Recrutement BE	■					
Mise en place BE et AT		■				
Atelier de démarrage		◆				
Etab. manuel de procédures		■				
Etab. Rapport de démarrage		■				
Recrutement ONG		■	■	■	■	
<b>Objectif Immédiat 1</b>						
<b>Nouveaux forages</b>						
Identification des sites		■	■	■	■	
Etudes d'implantations		■	■	■	■	
Campagne de forage		■	■	■	■	■
Installation pompes/superstructures		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Rehabilitation forages</b>						
Diagnostic		■	■	■	■	■
Rehab. Forages et pompes		■	■	■	■	■
Réhab. superstructures		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Mini-AEP/PEA</b>						
Etudes de faisabilité		■	■	■	■	1
Exécution MAEP/PEA		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Puits</b>						
Identification sites		■	■	■	■	1
Exécution puits		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Rehabilitation puits</b>						
Diagnostic		■	■	■	■	■
Exécution travaux		■	■	■	■	■
Animation		■	■	■	■	■
<b>Suivi/animation PEM</b>						
Formation UAT et ZAT		■	■	■	■	■
Suivi courant par UAT		.....	.....	.....	.....	.....
Formation/recyclage AR/AP		■	■	■	■	■
Reanimation d'urgences		■	■	■	■	■
<b>Objectif Immédiat 2</b>						
<b>Latrines publiques</b>						
Inventaire /programmation intervention		■	■	■	■	■
Information pour susciter la demande		■	■	■	■	■
Construction des latrines publiques		■	■	■	■	■
Etude préliminaires		■	■	■	■	■
Reproduction des supports d'animation		■	■	■	■	■
Formation/recyclage des formateurs		■	■	■	■	■
Formation/recyclage des hygiénistes		■	■	■	■	■
Formation des maçons		■	■	■	■	■
Développement du cycle 1		■	■	■	■	■
Développement du cycle 2		■	■	■	■	■
Emissions radio		++	++	++	++	++
Appui/suivi d'activités		.....	.....	.....	.....	.....
Réunions bimestrielles Agents		+++	+++	+++	+++	+++
Evaluation interne des cycles 1+2		■	■	■	■	■
Evaluation externe		■	■	■	■	■
Reproduction matériaux		■	■	■	■	■
Formation des personnel DREB		■	■	■	■	■
Informations personnel écoles		■	■	■	■	■
Appui/suivi CP		.....	.....	.....	.....	.....
<b>Objectif Immédiat 3</b>						
Acquisition équipement du DRAHRH/DPAHRH		■	■	■	■	■
Etablissement programme de formation		■	■	■	■	■
Formation personnel MAHRH		.....	.....	.....	.....	.....
Etablissement DAO standards		■	■	■	■	■
Publicité DAO's		+	+	+	+	+
Acquisition équipement DRS		■	■	■	■	■
Ateliers de coordination		+	+	+	+	+
Actions HIV/SIDA internes		■	■	■	■	■

**ANNEXE 6**

**LES GRANDES ÉTAPES D'UN FORAGE AVEC POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE**



## **ANIMATION**

Le diagramme présenté au page précédente sera à affiner au démarrage du PADSEA II.

### **Zone d'intervention**

En ce qui concerne la zone d'intervention, il faudrait programmer les activités de manière à couvrir tous les besoins exprimés dans un nombre donné de départements avant de progresser dans d'autres départements. Toutefois, il faudrait programmer d'une façon à éviter une concentration des ouvrages dans les premiers départements à être touchés, et un saupoudrage dans les derniers.

Comme au cours de la phase 1 du PADSEA, les équipes d'animation travaillent en binômes mixtes, et elles seront réparties par département où elles résident. En principe, une équipe intervient toujours dans le même département pour assurer un bon contact avec la population concernée et facilitant la création de confiance interpersonnelle.

### **Campagne d'information**

L'information des communautés sur l'intervention du PADSEA se poursuivra au cours de la phase 2. Les villages ayant un ouvrage en panne seront plus particulièrement ciblées. La campagne d'information sur les objectifs et le mode d'intervention de la composante sera dirigée vers les communautés notamment les chefs coutumiers et les représentantes des femmes, et vers les autorités locales (maires, chefs de villages, délégués, directeurs d'écoles et responsables de centres de santé, autorités religieuses, autres personnalités et notables). Les autorités joueront un rôle important dans l'information des villages, des écoles et des centres de santé sur la possibilité de demander des ouvrages d'eau et d'assainissement et les conditions y relatives. Les chefs de village, chefs de quartier et les délégués (les responsables administratifs villageois), y compris des représentantes des femmes, joueront aussi un rôle actif dans la circulation de l'information et dans la mobilisation des populations. Les réunions d'information auront lieu au niveau régional, provincial, départemental, communal et villageois. Les radios locales seront aussi des moyens de communication et d'information importants.<sup>13</sup>

La campagne d'information comprend une sensibilisation des responsables administratifs, des chefs coutumiers et des partenaires de développement sur la nécessité de l'intégration et de la responsabilisation des femmes dans la gestion des PEM.

Le rôle des animateurs (trices) sera de préparer et d'assister aux réunions d'information avec les autorités politico-administratives et traditionnelles et dans les villages. Il sera important d'assurer que toutes les différentes couches sociales reçoivent les informations sur les interventions de la composante.

Le fait que la région de la Boucle du Mouhoun soit une nouvelle zone d'intervention du PADSEA demande une campagne d'information plus minutieuse que dans les deux autres régions.

### **Analyse préalable de la demande**

Une fois parvenue au DRAHRH, les synthèses provinciales des demandes seront analysées par la Section Appui/Conseil au Monde Rural de la DRAHRH. D'une part, ils vérifieront

---

<sup>13</sup> Par exemple la radio locale à Dedougou "CEDICOM" couvre toute la région de la Boucle du Mouhoun ; et la radio « La voix de paysan » basée à Ouahigouya couvre une bonne partie de la région du Nord.

que la demande comporte une lettre de motivation et un formulaire de description de la situation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement du village et le quartier concerné et de choix du type d'ouvrage signé par les représentants du village/quartier. Ils évalueront si le quartier répond aux critères de sélection (population d'au moins 300 habitants située à plus de 500 mètres d'un point d'eau moderne). D'autre part, la Section Approvisionnement en Eau Potable de la DRAHRH jugera de la faisabilité de l'ouvrage demandé en fonction des conditions hydrogéologiques de la zone. A l'issue de cette analyse, la DRAHRH informera de la recevabilité ou non de la demande.

Les demandes en latrines publiques seront transmises à la CEB/DPEBA/DREBA en ce qui concerne les latrines scolaires et à la DRS en ce qui concerne les CSPS. Les demandes d'autres types de latrines publiques seront transmises à la Commune ou à la DPAHRH/DRAHRH. Ensuite, toutes les demandes seront transmises à la DRAHRH.

### **Étude de milieu**

Les demandes pré-sélectionnées seront transmises par la DRAHRH aux ONG responsables pour le processus de l'animation qui réaliseront l'étude de milieu en procédant à une recherche documentaire et à une immersion au niveau du village dont les objectifs sont les suivants :

- Initier un dialogue participatif avec le village/quartier demandeur ;
- Présenter l'approche de la composante aux populations (options technologiques, conditions d'acquisition et contraintes) ;
- Connaître le milieu pour plus d'efficacité en identifiant ses atouts et ses contraintes ;
- Collecter le maximum d'informations sur le village (situation socio-économique et démographique, présence de couches particulièrement défavorisées, situation vis-à-vis de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, organisations existantes, système d'entraide, répartition des tâches entre hommes et femmes, processus de prise de décision, etc.) ;
- Hiérarchiser avec la communauté ses besoins et vérifier si l'alimentation en eau potable et l'assainissement sont une priorité ;
- Estimer la capacité et la motivation de la population à s'organiser pour l'entretien et la maintenance du point d'eau moderne;
- Estimer la capacité financière de la population et sa motivation à participer à la contribution initiale et aux coûts de maintenance du PEM ;
- Identifier les canaux de communication et les personnes ressources;
- Recueillir les données de base sur les comportements en matière d'hygiène de l'eau et d'assainissement.

A l'issue de l'étude de milieu, l'ONG, ou le bureau d'étude, transmet le rapport d'étude de milieu à la DRAHRH. Ce rapport devra être bien codifié de manière à pouvoir facilement retrouver les informations.

### **Sélection des demandes à partir des études de milieu**

Une fois validées, les études de milieu sont passées en revue tous les 3 mois par une commission d'arbitrage présidée par le directeur régional de la DRAHRH. Il est proposé que cette commission soit composée d'un représentant de: la Section Appui/Conseil au Monde Rural/DRAHRH; la Section Approvisionnement en Eau Potable/DRAHRH; le(s) maire(s) ou le préfet de la zone d'intervention en question ainsi que le coordonnateur de l'ONG , ou le bureau d'étude chargé de la zone d'intervention (la composition définitive de

la commission sera à déterminer au cours de la phase de démarrage). La commission vérifie que la localité ou le village demandeur répond aux critères de priorisation, à savoir :

1. Priorité donnée à la réhabilitation par rapport aux ouvrages neufs
2. Communauté d'au moins 300 habitants ne disposant ni d'un PM ni d'une PMH avec une distance au point d'eau potable qui dépasse les 500 mètres.

Au cours du PADSEA I, l'évaluation des demandes a été basé sur la grille d'évaluation suivante :

3. Nombre d'habitants
4. Puits dans les concessions
5. Distance au point d'eau potable actuel
6. Motivation des autorités locales
7. Risques sanitaires/ressources actuelles

Il est recommandé d'évaluer ces critères d'évaluation au démarrage de la phase II du PADSEA et effectuer des modifications si jugé nécessaire. La commission d'arbitrage retient alors les demandes selon les possibilités de subvention des ouvrages dont elle dispose. En cas de retenue de la demande, le processus d'animation se poursuit. Il se pourrait que certaines demandes soient mises en attente du fait des limites des possibilités de subvention. Une fois les subventions à nouveau disponibles, ces demandes seront alors prioritaires. Par rapport aux demandeurs non éligibles, il faudrait bien prendre le soin de noter les éléments ayant joué en leur défaveur les raisons de la non éligibilité et bien informer les demandeurs sur le résultat de la sélection.

### **Restitution de l'étude de milieu et l'étude de référence**

Au cours des réunions, l'équipe d'animation aura les tâches suivantes à assurer :

- présenter et valider les résultats de l'étude de milieu et de l'étude de référence avec la population du quartier;
- faire identifier par les hommes et par les femmes les zones à éviter pour l'emplacement du PEM et recueillir les propositions sur les zones d'implantation du futur PEM ;
- déterminer le type d'abreuvoir à construire;
- informer la population sur les termes du contrat ;
- introduire et discuter le programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement;
- présenter les activités et méthodes d'intervention de la composante pour la suite du processus.

### **Mettre en place une structure de gestion et des règlements de gestion**

Les objectifs de cette phase d'animation sont de :

- informer et discuter avec les villageois des modalités possibles pour la collecte de l'argent ;
- informer et discuter avec les villageois sur les différentes modes de gestion du PEM possibles; le rôle de la structure de gestion et de chacun de ses membres ainsi que les modalités d'élection des membres de la structure de gestion du point moderne ;
- sensibiliser les villageois sur la nécessité de responsabiliser les femmes dans la gestion du PEM;
- assister les villageois à définir le profil des membres de la structure de gestion

- de préférence identifier une structure de gestion existante qui puisse prendre en charge la gestion du PEM ou si nécessaire organiser l'élection des membres d'une nouvelle structure de gestion. Chaque communauté s'organise comme elle l'entend. Ainsi, selon les ressources humaines et le degré d'entente et de confiance entre les individus, soit elle attribue une tâche par personne, soit une même personne peut en assurer plusieurs tâches ;
- définir les règlements intérieurs ;
- définir les règles d'usage du point d'eau
- remplir le contrat avec la DRAHRH

### **Formation du comité de gestion du point d'eau**

Pendant la réalisation des travaux physiques, les animateurs (trices) procéderont dans un premier temps à la formation simple des structures de gestion, qui consiste à rappeler le rôle de chaque membre de la structure de gestion au cours d'une réunion.

Une fois l'ouvrage fonctionnel, les formations groupées seront alors programmées. L'objectif de la formation est de transférer aux membres de la structures de gestion, les connaissances nécessaires pour l'utilisation, la gestion et la maintenance du point d'eau moderne; et de permettre des échanges fructueux entre les membres des différents comités.

### **Suivi-appui**

Après la formation groupée des structures de gestion du point d'eau, les séances de suivi/appui le fonctionnement des structures de gestion se déroulent parallèlement à l'éducation à l'hygiène et l'assainissement. L'objectif est de suivre la fonctionnalité des structures de gestion et apporter l'appui nécessaire à surmonter des éventuelles lacunes dans le fonctionnement des structures de gestion. Il serait important pour les équipes d'animation d'agir d'abord en tant que conseiller du CGPE et d'éviter de jouer le rôle du contrôleur ainsi que prendre des décisions à la place du CGPE. Pour cela il doit veiller à responsabiliser le président de la structure de gestion du point d'eau moderne.

Une ou plusieurs visites d'accompagnement peuvent survenir à toutes les étapes en cas de besoin.

### **Communication**

Le mode de communication le plus utilisé par les animateurs est le discours. Or, ce dernier ne mobilise chez les récepteurs que le canal « ouïe » et plus ou moins la vue. Le recours à un support pédagogique a pour objectif de favoriser la mobilisation de plusieurs canaux pour attirer davantage l'attention de ceux à qui le message s'adresse. Pour mener à bien ses tâches, les équipes d'animation doivent observer certaines règles pédagogiques pouvant faciliter la perception et la compréhension de leur message. Les auxiliaires de communication permettent de minimiser autant que faire se peut, les déperditions du message. Ils se répartissent selon le sens qu'ils sont appelés à stimuler.

Ce sont par sens visé :

- Visuels : affiches, montage-photo, boîte à images, diaporama, théâtre ;
- Auditifs : cassette audio, radio;
- Audio-visuels : montage diapo-cassettes, film ;
- Tactiles : maquettes, manipulation des pièces ;
- Gustatifs : test gustatif.

Le choix de ces supports peut être fonction des objectifs du communicateur, de leur portée pédagogique, de leur simplicité, de leur robustesse, de leur coût, etc. Dans tous les cas, ces supports doivent être adaptés aux contextes socioculturels de ceux pour qui ils sont utilisés, et l'utilisateur doit en maîtriser la manipulation.

Au niveau de la composante, le choix est porté sur les boîtes à images (méthodes SARAR et PHAST), les affiches, le théâtre, les films, les émissions radio et les cassettes audio

### **Pauvreté**

L'animation effectuée au cours du PADSEA I prend déjà en compte les aspects de pauvreté dans une certaine mesure.

- Les approches participatives invitent aux différentes couches sociales y compris les groupes pauvres et vulnérables à participer à la prise de décision et à la prise de responsabilité ;
- Le matériel didactique est adapté aux populations analphabètes ;
- L'utilisation des outils participatif comme le MARP, SARAR et PHAST;
- Les séances en focus groupes permettent aux différents groupes de s'exprimer plus librement ;
- Les modalités de recouvrement des fonds pour la participation financière et de gestion sont définies par la population elle-même et le délai de paiement est raisonnable (plusieurs mois prenant en compte les périodes au cours de l'année où les populations ont plus facilement un revenu).
- Le moindre coût est recherché pour les ouvrages (la promotion de latrines du type Sanplat, par exemple).

Ceci n'exclut toutefois pas que ce sera important de mieux cibler les couches les plus défavorisées. Il est important de renforcer la capacité des équipes de terrain à analyser le contexte socio-économique en question et surtout d'utiliser les forces identifiées au sein du village et de réagir sur les faiblesses constatées. Il est aussi important d'identifier les leaders et les autres personnes ressources ayant une grande influence sur le développement local et avec leur assistance, de constituer un lobby pour susciter plus d'intérêt à la réalisation des ouvrages hydrauliques modernes et à améliorer la situation sanitaire au niveau de la communauté.

A travers le processus d'animation, les équipes de terrain devront mieux cerner les questions suivantes :

#### Avant l'installation des ouvrages :

les communautés n'ayant pas demandé de points d'eau sont-elles sous-informées, enclavées ou la population allochtone ?

- les difficultés des villages à faire la demande et à rassembler la contribution financière sont-elles dues à la pauvreté, à l'inégalité de contribution entre hommes et femmes, aux conflits internes ou au manque d'organisation ?
- l'emplacement du point d'eau génère-t-il des conflits d'intérêt ne permettant pas à certains usagers de pouvoir l'utiliser ?

#### Après l'installation des ouvrages :

- le manque d'entretien et de maintenance des ouvrages est-il dû au mode de gestion du point d'eau, aux conflits villageois, à la non fonctionnalité des comités de gestion ?



- la non fréquentation du point d'eau potable est-elle due ou non à l'intérêt des qualités sanitaires de l'eau potable ?
- le suréquipement en ouvrages de certaines communautés au détriment d'autres défavorisées qui marginalise les communautés pauvres

Les étapes du processus d'animation doivent être respectées de manière à laisser suffisamment de temps aux communautés pour s'organiser en ce qui concerne leur contribution financière. Les stratégies de mobilisation de la contribution seront mises en place de façon à réunir la participation financière suffisamment tôt avant les travaux physiques. Plusieurs passages doivent être envisagés dans les communautés.

### **Genre**

Déjà l'initiative est prise avec succès pour mieux intégrer les femmes aux CGPE, y compris aux postes importants comme présidente, secrétaire et trésorière. L'intégration des femmes aux nouvelles instances de gestion et de décision est un point fondamental, mais elle doit être abordée avec patience. Cela ne veut pas dire que les équipes d'animation devront rester en attente auprès des femmes et des hommes, mais elles devront continuer de jouer un rôle de guide et de promotion active. Discuter avec les femmes et les hommes sur l'importance de la participation des femmes dans les processus décisionnels et dans la gestion des ouvrages. Associer d'une manière active les femmes-clés du village (présidente du groupement villageois (GV), accoucheuses villageoises, etc.) et des membres féminins d'autres CGPE dans les séances d'animation. Eventuellement réaliser des débats/forums sur les relations entre les différentes couches sociales dans les milieux ruraux, y compris les relations entre femmes et hommes, et les conséquences négatives de l'inégalité sur le développement de la société.

Ces séances auront lieu dans de petits 'groupes focaux', par exemple par quartier, par groupe d'âge ou ciblé aux groupes de femmes associés autour d'une activité génératrice. L'idée est d'utiliser les réseaux existants dans les villages en profitant du fait que les femmes se connaissent et qu'il existe une confiance au sein du groupe permettant une discussion ouverte.

## **ANNEXE 7**

### **APPROCHE TECHNOLOGIQUE**

#### **Nouveaux ouvrages hydrauliques**

En ce qui concerne les nouveaux ouvrages, des technologies faisables seront proposées au choix des populations tout en respectant les principes suivants :

- les usagers dans les zones agro-pastorales des régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun ont le choix entre un puits moderne (PM) et une Pompe à Motricité Humaine (PMH) dans la mesure où les deux options sont techniquement faisables ;
- pour leur permettre de faire un choix informé, il sera obligatoire d'expliquer aux usagers que la qualité de l'eau des puits pourrait souvent être inférieure aux normes;
- les Mini-Approvisionnement en Eau Potable (mini-AEP) ou les Postes d'Eau Autonome (PEA) ne seront proposés que dans les cas où le prix correspondant pour la réalisation de PM ou de PMH est plus cher ou dans les cas où la réalisation de ces derniers n'est pas faisable.

La décision finale d'exécuter des PEA ou mini-AEP sera basée sur une étude de faisabilité décrite ci-dessous. Les chefs-lieux des communes seront prioritaires pour recevoir des mini-AEP ou PEA, à condition que les études de faisabilité soient favorables.

Dans le PADSEA II, la valorisation des ressources en eau sera prise en compte dans une certaine mesure. Toutefois, la priorité dans le PADSEA II sera accordée à l'approvisionnement en eau potable. En conséquence, l'eau pour des fins productives ne sera à considérer qu'uniquement dans les cas où un surplus en eau existe et où il est peu probable que des conflits surgiront sur l'utilisation de l'eau. Cela pourrait être le cas là où on trouve des forages artésiens (uniquement dans la région de la Boucle du Mouhoun) ou dans les cas où le débit durable d'un forage serait plus élevé que les besoins en eau potable sur un certain horizon. Le jardinage (petite irrigation), l'élevage ou les activités artisanales (par exemple la fabrication des boissons ou des briques) sont des exemples d'utilisation de l'eau pour des fins productives.

#### **L'implantation des forages et des puits**

L'implantation des forages et puits tiendra compte des souhaits des usagers (le bureau d'études suggèrera plusieurs sites) et de l'emplacement des sources de contamination potentielles. En ce qui concerne les études hydrogéologiques, l'approche sera adaptée aux conditions locales en utilisant les données existantes sur les ressources en eau. Dans les zones avec un taux de succès élevé et une hydrogéologie simple telles que les zones sédimentaires dans les régions du Nord et la BM, les études seront restreintes mais il est recommandé qu'au minimum un sondage géoélectrique sera exécuté afin de déterminer la profondeur de la nappe et les conditions géologiques en profondeur. Dans les zones du socle et dans les autres zones difficiles, l'approche suivante sera utilisée :

- interprétation des données existantes
- interprétation des photos aériennes et cartes topographiques
- observations sur le terrain (le paysage, la végétation, les roches)
- études géophysiques.

#### **Exécution des forages**

Les forages seront en général exécutés au Rotary, soit MFT (marteau-fond-trou) dans la plupart des cas, soit à la boue (bio-dégradable) pour les zones sédimentaires meubles,

principalement les grès du Continental Terminal (régions N et BM). Les forages seront exécutés en dimension 6 pouces et ½ minimum (8 pouces pour les forages semi-urbains). Les forages seront équipés de crépines et des parois en PVC de dimension 4 pouces et ½ (6 pouces pour les forages semi-urbains) ainsi qu'un massif filtrant calibré et d'un bouchon en mortier ou argile expansible. Le positionnement des crépines dans les forages exécutés dans les zones sédimentaires se fera de préférence sur la base des diagraphies exécutées à la fin de la foration si le forage a été exécuté à la boue. Après le développement du forage par soufflage suivra un essai de pompage qui, pour les forages des PMH, sera exécuté et interprété selon la méthode autrefois proposée par le C.I.E.H.. Cette méthode comprend 4 heures de pompage et 1 heure de mesure de la remontée et servira à la détermination du niveau dynamique. Ce niveau dynamique calculé sera utilisé pour la sélection de la pompe et à l'emplacement du cylindre de la pompe.

En ce qui concerne les forages sémi-urbains, des essais de pompage plus longs seront requis pour estimer le débit pérenne du forage. Dans ces cas, l'essai de pompage aura une durée de 72 heures avec 24 heures de la remonté, précédé par un pompage à 4 paliers d'une heure chacun. Une analyse hydrogéologique approfondie sera nécessaire. Le débit minimal d'un forage pour PMH est fixé à 700 litres/heure (5 m<sup>3</sup>/h pour les forages sémi-urbains). Dans le cas où le débit serait inférieur à cette norme (mais supérieur à 200 l/h), et si les roches sont stables et saines, une hydro-fracturation<sup>14</sup> pourra être exécutée si possible. Dans ces cas, les forages seront à la fin de foration laissés avec le tubage provisoire jusqu'à ce que l'hydro-fracturation ait été essayée. Dans les cas exceptionnels où plusieurs forations n'ont pas permis de trouver un forage ayant un débit supérieur à 700 litres/heure, un forage avec un débit exploitable au-dessous 700 litres/heure pourra être exploité à condition que les usagers soient informés des contraintes du débit et que le débit du forage soit suivi régulièrement.

### **Les pompes à motricité humaine**

Les types des pompes éligibles sont les pompes couramment utilisées au Burkina Faso et dans les régions concernées et du type VLOM<sup>15</sup> (BM: Volanta, India et Vergnet; N: India, Vergnet; CE: India, Diacfa, ABI (actuel SAEH)). Le choix des moyens d'exhaure à utiliser (inoxydable ou non) dépendra de l'Etude sur la distribution des eaux corrosives au Burkina Faso et ses implications sur le choix de pompe à utiliser, Knudsen et Sawadogo, 2004.

L'attributaire de la fourniture des pompes sera responsable de la mise en place d'un réseau des pièces de rechange efficace, en concluant des contrats distribution des pièces avec des commerçants installées dans les régions.

### **Superstructures**

Les superstructures des forages seront du type construits dans le cadre de la phase I du PADSEA. Une dalle antibourbier entourée d'un mur en agglos avec 4 piliers en béton armé pour renforcer la structure. Les eaux excédentaires seront drainées de la dalle par une rigole d'au moins 4 m en béton armé vers un puits perdu. Dépendant de l'emplacement du forage, le socle de la superstructure pourra être renforcé contre l'érosion par des blocs des rochers intégrés dans le socle. Afin de procurer un peu d'ombre pour les exploitants des pompes et réduire l'érosion autour de la pompe, il devrait être recommandé aux villageois de faire planter des arbres autour de la pompe.

---

<sup>14</sup> L'hydro-fracturation a été appliquée avec grand succès dans le cadre du projet PEEN, mais sans succès à PIHVES II, un peu contraire au expectation.

<sup>15</sup> VLOM: Village Level Operation and Maintenance (Gestion et Maintenance au Niveau Village)

Traditionnellement la construction des superstructures a été confiée à des tacherons ou des petites entreprises locaux sur appel d'offres mais sous des contrats directs avec des fournisseurs aussi responsables de la construction de la superstructure.

### **Qualité d'eau**

Des échantillons d'eau pour des analyses physico-chimiques seront prélevés vers la fin d'essai de pompage. Les échantillons pour l'analyse de Ca, Mg, Fe et Mn seront conservés avec HNO<sub>3</sub> jusqu'au pH < 2. Les analyses seront exécutées selon les standards proposées et approuvés par la DGIRH par un laboratoire locale agréée. Le contrôle de qualité des analyses sera effectué par exécution d'analyses doubles et d'analyses des échantillons standard. Dans les zones des orpailleurs, l'analyse d'arsenic est obligatoire après les expériences de PEEN.

Il ne sera pas admissible de construire une superstructure ou d'installer une PMH avant que l'analyse physico-chimique soit finie et la qualité d'eau approuvée. Dans le cas où la qualité d'eau serait inférieure à la norme pour des paramètres sans un effet sur la santé, l'utilisation d'eau sera acceptable si les usagers acceptent la qualité d'eau. Dans le cas où l'eau pourrait avoir un effet néfaste sur la santé, la composante doit faire un effort pour identifier une ressource d'eau d'une qualité acceptable. Dans des cas exceptionnels, on pourrait accepter l'eau d'une qualité inférieure à la norme, selon une décision spécifique prise par les autorités compétentes consultées (la DGIRH et le Ministère de Santé). Dans ce cas les usagers doivent être informé et l'installation sera réalisé seulement au cas où les usagers l'acceptent. Des analyses bactériologiques seront exécutées pour tous les points d'eau après 6 – 12 mois d'exploitation et évaluées sur la base des recommandations de l'OMS.

Dans la région du Nord et dans les provinces de Kossi et de Banwa, il existe un certain nombre de demandes en puits modernes. En principe, un puits ne peut être une source d'eau saine à cause des conditions climatiques (les poussières et les vents) qui représentent une source de pollution pour ce type d'ouvrage d'une part, et d'autre part, les conditions de puisage en cours dans les communautés rurales. En effet, les puisettes, les seaux et autres récipients servant à puiser l'eau du puits sont très souvent mal conservés. Ces récipients traînent à terre et chaque action de puisage constitue une cause de pollution. Nonobstant ces réalités qui sont des limites certaines pour la qualité de l'eau des puits à grand diamètre, il peut s'avérer dans certaines zones que cet ouvrage soit une opportunité pour développer certains types d'activités : maraîchages, activités pastorales etc. Activités rémunératrices de revenus non négligeables. Dans ces cas exceptionnels où ce besoin existerait et où les conditions de captage seraient favorables, il serait acceptable de mettre en place des puits modernes.

### **Études de faisabilité relatives aux mini-AEP et PEA**

Les études de faisabilité sont exécutées lorsqu'une évaluation préliminaire a montré qu'une mini-AEP ou un PEA sont une option technologique à poursuivre. Dans le cas des villages groupés, un effort sera fait pour desservir ces villages à partir d'un seul système mini-AEP, à condition que les populations soient d'accord. Les études de faisabilité comprendront (entre autres) :

- sources d'approvisionnement en eau existantes
- évaluation des ressources en eau sur le plan quantitatif et qualitatif, y compris le débit des forages existants et le débit ainsi que la profondeur anticipée des nouveaux forages, le prélèvement et l'analyse des échantillons d'eau, si nécessaire. Les essais de pompage des forages existants et l'implantation des nouveaux forages (mais pas l'exécution des forages) devront être exécutés pendant l'étude de faisabilité, si nécessaire.

- études démographiques et socio-économiques y compris des sondages quantitatifs de l'état actuel et les souhaits de la population
- description des technologies faisables (conception technique), y compris les PM et les PMH.
- description des exigences en ce qui concerne l'entretien et la maintenance des systèmes.
- pour chaque technologie, une estimation des coûts 1) des travaux, 2) de l'exploitation, 3) de l'entretien/la maintenance, et 4) du renouvellement des équipements.
- comparaison des technologies et conclusions

Le canevas d'une étude de faisabilité est inclus en Annexe 10.

Le choix final de la technologie à utiliser sera fait sur la base de l'étude de faisabilité. Ensuite, l'exécution des forages (si pertinent) aura lieu, le débit et la qualité d'eau seront vérifiés et la conception détaillée commencera.

### **Dimensionnement des mini-AEP et PEA**

Dans beaucoup de cas, le forage existant n'est pas dimensionné pour recevoir une pompe électrique, et un nouveau forage doit être exécuté prenant en compte le captage de l'ensemble de la zone aquifère, avec une largeur pouvant accommoder une pompe électrique et l'installation des équipements crépines/massif filtrant, qui assurera un rabattement raisonnable sans découvrir la crépine. Le forage des mini-AEP/PEA sera équipé d'une pompe immergée alimentée soit par un groupe thermique soit par un système solaire dans le cas où un réseau électrique n'existe pas. Le dimensionnement des mini-AEP et PEA se basera sur les normes suivantes,

- consommation journalière : 12 litres par personne par jour
- horizons de dimensionnement : 20 ans pour les forages, les conduites principales et les réservoirs d'eau en béton; 7 ans pour les réservoirs en fibre de verre ou métallique, les groupes électrogènes, les panneaux solaires, les convertisseurs et les pompes
- temps de pompage par jour : 8 heures au maximum
- capacité du réservoir : 20 % de la consommation journalière moyenne (plus pour les systèmes solaires).
- bornes fontaines/robinets : 1 borne fontaine ou 2 robinets par 600 personnes

La consommation journalière pourrait s'augmenter dans le cas où il serait prévu des branchements particuliers ou l'approvisionnement d'eau pour des fins productives telles que des abreuvoirs, qui pourraient rentabiliser par exemple un système PEA.

### **Canevas d'une étude de faisabilité (mini-AEP/PEA)**

#### **Introduction**

L'étude de faisabilité est un outil de planification décisionnel pour les communautés et les autorités engagées dans la réalisation du programme PADSEA, dans le cas où une mini-adduction d'eau potable (mini-AEP) ou un poste d'eau autonome (PEA) seraient prises en considération.

Ci-après, une description des matières typiques d'une telle étude de faisabilité.

## Résumé et coûts des options de technologie

Cette description sommaire dresse une liste de toutes les options d'approvisionnement d'eau qui sont réalisables sur le plan technique. Cette liste comprend également une brève description des exigences formulées par chaque option en ce qui concerne l'entretien et la maintenance. Pour chaque option réalisable il faut indiquer les informations suivantes :

- Coûts des travaux
- Contribution communautaire
- Coûts de l'exploitation, l'entretien et la maintenance par an
- Coûts totaux pour 10 ans (Contribution communautaire + 10 ans d'exploitation, entretien et maintenance)
- Coûts totaux pour 20 ans (Contribution communautaire + 20 ans d'exploitation, entretien et maintenance)
- Temps estimés de renouvellement des éléments majeurs du système, et prix estimé du renouvellement
- Les tarifs adéquats

Il faut faire une liste de toutes technologies non faisables avec une explication courte de leur non-faisabilité.

## Conclusions de l'évaluation socio-économique

Ce chapitre doit comprendre :

- La démographie actuelle et future du village, nombre des ménages, et type d'habitat. Distribution, démographie et type de quartiers.
- Les données socio-économiques de la ville, occupations, revenue moyenne, existence des installations communautaires tels qu'écoles primaires et secondaires, CSPPS, marchés, lieux religieux, institutions administratifs, élevage, eaux et foret etc.
- La volonté des membres de la communauté de participer activement dans les activités communes et les processus décisionnels ainsi qu'avec main-d'œuvre et de l'argent. Il faut indiquer si le revenu et la volonté de payer varient selon la saison.
- Les arrangements partage coût, sont-ils acceptables pour la communauté ?
- Les femmes, sont-elles capables et prêtes à participer dans les activités du programme ?
- Existe-il des conflits dans la communauté qui pourraient constituer une menace pour l'implémentation efficace et la durabilité à long terme des facilités qui seront apportées ?
- L'expérience passée (positive ou négative) de la communauté avec d'autres programmes d'eau et d'assainissement.
- Problèmes éventuels concernant l'acquisition de terre pour la construction de facilités d'eau communale.
- Les leaders formels, sont-ils efficaces et représentatif de la communauté ?
- Y a-t-il des leaders/organisations informels qui sont influents dans la communauté ?
- La communauté, pense-t-elle qu'il est très important d'apporter une amélioration à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ?
- Y a-t-il des ressources humaines ou organisationnelles qui puissent être particulièrement utiles pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'une mini-AEP ou d'un PEA ?

Il faut de servir des données démographiques pour déterminer la population actuelle et la population présumée 7 et 20 ans après la construction.

La conclusion du chapitre doit comprendre : 1) une description du besoin d'une amélioration de l'alimentation en eau ; 2) une indication de la volonté et la capacité de payer des sommes réalistes pour la contribution communautaire et la consommation d'eau ; 3) un résumé de la capacité institutionnelle et les ressources humaines disponibles pour gérer et maintenir une mini-AEP ou un PEA ; 4) une identification et une discussion des problèmes et les conflits qui pourraient se présenter pendant l'implémentation du programme dans la communauté, ainsi que la présentation de solutions réalisables aux problèmes identifiés.

### **Alimentation en eau existante**

Il faut indiquer, dans l'ordre d'importance, le nombre et types des points d'eau de la communauté, y compris les commodités en panne, les commodités traditionnelles et les ressources naturelles (cours d'eau, etc.). Pour chaque type de point d'eau, il faut faire une description brève, y compris :

- Type de point d'eau, no. de référence, propriétaire, constructeur
- Fiabilité (mécanique et saisonnières)
- Qualité d'eau
- Degré de l'usage par la communauté

### **Puits**

- État de l'ouvrage
- Profondeur
- Niveau statique
- Débit (saison sèche et pluvieuse)

### **Forages**

- Profondeur mesurée et originale,
- Type et état de la pompe et autres équipements,
- Hygiène autour du forage
- Débit selon la communauté (saison sèche et pluvieuse)
- Diamètre du tube de forage
- Équipement du forage, emplacement des crépines

### **mini-AEP:**

- Type de source (forages, puits, etc.),
- Conception, fonctionnement et état du système,
- Capacité de la source et suffisance d'alimentation en eau, selon la communauté (saison sèche et pluvieuse)
- Type et état de la pompe et autres équipements,
- Entretien/maintenance du système, et l'hygiène des points d'eau

### **Ressources en eau**

Indiquer:

- Les saisons pluvieuses et les périodes annuelles sans recharge de l'eau souterraine

- L'information existant sur les forages (y compris les forages secs) près de la communauté (la profondeur, la géologie, le niveau statique, le débit et le rabattement, la qualité d'eau, la profondeur de la nappe).
- La géologie de la zone selon la carte géologique et les affleurements avoisinantes
- Sources potentielles de contamination
- Vulnérabilité des nappes envers la contamination

Sur la base de cette information et l'information concernant l'alimentation en eau existante, il faut décrire ce qui suit:

- Forages existants: leurs utilité pour des mini-AEP ou PEA: Diamètre intérieur de l'équipement de forage (suffisant à la pompe ?) position des crépines (permettent-ils un rabattement sans être denoyés, le débit pérenne par rapport à 8 heures de pompage par jour, la qualité d'eau. Il faut exécuter des essais de pompage et des analyses de la qualité d'eau et inclure les rapports dans l'annexe.
- Nouveaux PMH et PM: Prévion de taux de succès, profondeur et qualité d'eau
- Nouveaux forages exécutés pour des mini-AEP ou PEA: Prévion de l'ordre de grandeur du débit et de la profondeur, aussi bien que la qualité d'eau. Identification des sites prometteurs. Il faut exécuter les études géophysiques et inclure les rapports dans l'annexe.

## **Propositions tendant à l'alimentation en eau future**

### **1) Dimensionnement**

Si des PM (puits modernes) et/ou des PMH (forages équipés de pompe à motricité humaine) sont faisables, il faudra indiquer le nombre nécessaire pour répondre à la demande.

Si des mini-AEP et/ou PEA sont faisables, il faudra indiquer la consommation journalière 7 ans et 20 ans après la construction, la capacité du réservoir et le nombre des bornes fontaines/robinets. Il faut baser l'indication sur les normes suivantes:

- Consommation journalière: 12 litres par personne par jour
- Horizons de dimensionnement: 20 ans pour les forages, les conduites maîtresses et les châteaux d'eau en béton ; 7 ans pour les réservoirs en fibre de verre ou métallique, les groupes électrogènes, panneaux solaires et convertisseurs, et les pompes
- Temps de pompage par jour: 8 heures au maximum
- Capacité du réservoir : 20 % de la consommation journalière moyenne
- Bornes fontaines/robinets: 1 borne fontaine ou 2 robinets par 600 personnes

La consommation journalière pourra s'augmenter dans le cas où des branchements particuliers ou l'approvisionnement d'eau pour des fins productives sont prévues.

### **2) Description des options techniquement réalisables**

Description des options techniquement faisables, y inclus la réhabilitation et l'extension des mini-AEP existantes.

Pour les mini-AEP/PEA, il faut inclure le suivant :

- Conception technique, y compris les paramètres hydrauliques, alimentation en électricité et – si pertinent – traitement d'eau. Si possible, il faut éviter le traitement d'eau. Seulement un traitement simple est acceptable.



- La complexité du système. Est-ce que l'opération requiert des employés permanents et professionnels? Quelles sont les exigences organisationnelles?

En ce qui est des PM et des PMH, les puits/forages existants méritent considération lorsqu'on estime le besoin de nouveaux PM/PMH. Si quelques puits/forages existants sont en panne, il faudra juger s'il est possible de les refaire.

Pour tous systèmes, il faut indiquer le temps estimé de renouvellement des éléments majeurs du système.

### **3) Estimations de coût**

Pour toutes les options techniquement faisables il faut faire l'estimation de coût des dépenses suivantes :

- Travaux
- Exploitation
- Entretien/la maintenance
- Renouvellement des équipements de faible et moyenne durée de vie (système de pompage complet, robinetterie, compteurs, vannes).
- Tarifs adéquats

### **Les technologies non faisables**

Il faut faire une liste des options d'alimentation en eau qui ne sont pas techniquement faisables expliquant brièvement leur non-faisabilité.

### **Assainissement**

Il faut faire une description courte des installations sanitaires et décrire les conséquences de la location des latrines pour chaque technologie de l'approvisionnement en eau.

### **Conclusion**

Il faut comparer les solutions techniquement faisables, y inclus les prix. Il faut également comparer le coût à la capacité et à la volonté de payer ainsi que les exigences concernant l'exploitation, l'entretien et la maintenance à la capacité de la communauté. Décrire tous problèmes et conflits potentiels

Il faut recommander l'option considérée la plus appropriée pour la communauté.

### **Annexes**

1. Information communautaire (population, langue, groupes ethniques, religions, occupations, scolarité, organisations politiques, d'autres organisations)
2. Carte de village/commune
3. Plan schématique, y compris les points d'eau et l'adduction d'eau existants, l'infrastructure importante, sources potentielles de contamination, par exemple les latrines, les décharges et les cimetières
4. Topographie sommaire
5. Données sur les forages, y compris fiches de forage, rapports sur les essais de pompage, fiches d'analyses de la qualité d'eau, rapports sur l'implantation des forages
6. Liste des prix et estimation de coût détaillée

## ANNEXE 8. Étude d'impact

<b>Fiche de sondage</b>
-------------------------

Département :	Commune :
Village :	Localité :
Date de démarrage du sondage :	Date d'achèvement du sondage :
Nombre de ménages de la localité :	Nombre de concessions de la localité :
Nom du RC 1 :	Nom du RC 2 :
Nom de l'animateur ou de l'agent d'hygiène superviseur :	

N.B. Cette partie est à remplir par l'animateur ou l'agent d'hygiène

Note à l'attention des enquêteurs

- Cette fiche est destinée à recueillir les données au niveau d'une partie des ménages d'une localité et des principaux points d'eau utilisés par la population
- La procédure d'enregistrement des données sera la suivante :
  - 1 bâtonnet (/) correspond à 1 réponse
  - 2 bâtonnets (//) correspondent à 2 réponses
  - 3 bâtonnets (///) correspondent à 3 réponses
  - 4 bâtonnets (////) correspondent à 4 réponses
  - 4 bâtonnets barrés (////) correspondent à 5 réponses
- Une fois l'enquête achevée, l'animateur ou l'agent d'hygiène totalisera le nombre de bâtonnets et inscrira le total et le pourcentage dans les cases correspondantes.  
Exemple :

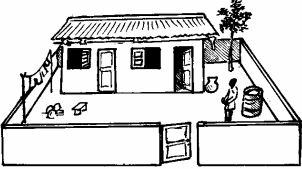
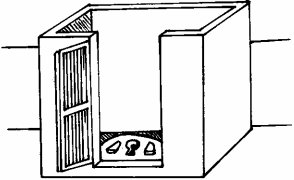
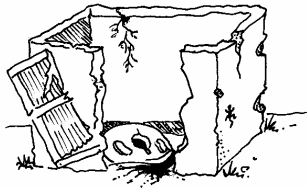
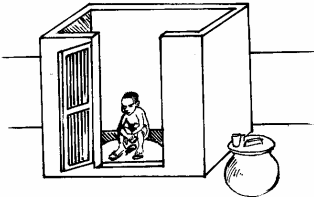
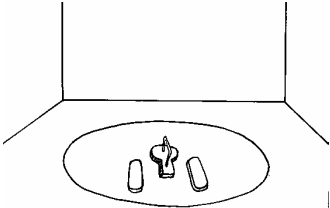
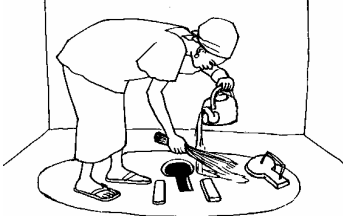
<b>Code 1</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>
---------------	-----------	-------------

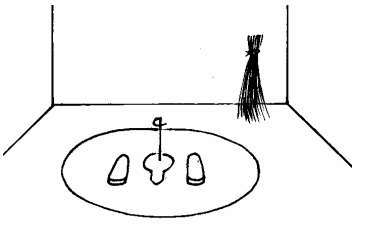
Il reportera ensuite ces chiffres dans la fiche de globalisation des données.

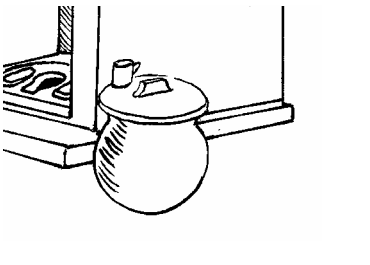
- Pour le calcul des pourcentages, différents dénominateurs seront utilisés :
  - Nombre de concessions existantes (question 1)
  - Nombre de concessions visitées (questions 2.1 et 3)
  - Nombre de latrines existantes soit le total des réponses à la question 2.1 (questions 2.2 à 2.8)
  - Nombre de ménages existants (question 4)
  - Nombre total de réponses enregistrées pour chaque saison (question 5)
  - Nombre de ménages visités (question 6, 7, 8 et 9)
  - Nombre total de récipients enregistrés (questions 10.1/10.2 ; 11.1/11.2 ; 12.1/12.2 ; 13.1/13.2)

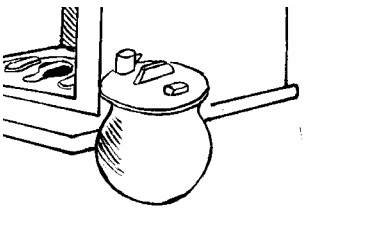
**A. Au niveau des concessions (assainissement/lavage des mains)**

1. Concessions visitées


		Code 1.		
2. Dans le cas de l'existence de latrines				
	Latrines achevées	Code 2.1		
	Latrines en mauvais état	Code 2.2		
	Latrines utilisées	Code 2.3		
	Trou de défécation couvert	Code 2.4		
	Latrines entretenues	Code 2.5		

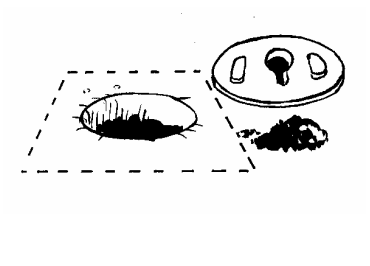
	<p>Présence d'1 balai dans la cabine</p>	<p>Code 2.6</p>		
---	--	-----------------	--	--

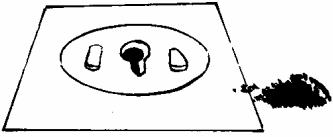
	<p>Présence d'eau près des latrines</p>	<p>Code 2.7</p>		
---	---	-----------------	--	--

	<p>Présence de savon près des latrines</p>	<p>Code 2.8</p>		
--	--	-----------------	--	--

3. Dans le cas de latrines en construction


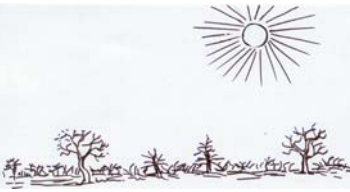

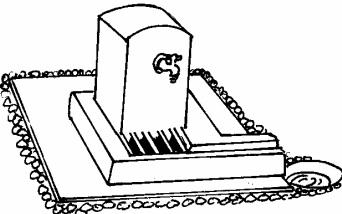

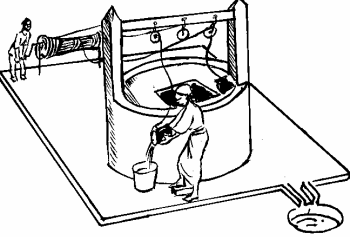
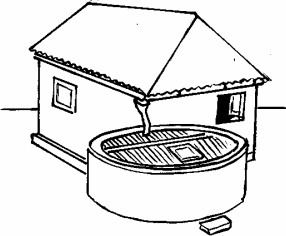
	<p>Fosses creusées</p>	<p>Code 3.1</p>		
---	------------------------	-----------------	--	--



	<p>Dalles construites et non posées</p>	<p>Code 3.2</p>		
---	---	-----------------	--	--

			
Dalles construites et posées	Code 3.3.		

## B. Sondage au niveau des ménages (eau de boisson)





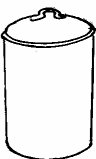
### 4. Ménages visités

				Code 4		
<p>5. Sources d'approvisionnement en eau de boisson</p>						
	Saison sèche			Saison des pluies		
	Code 5.1			Code 5.2		
	Code 5.3			Code 5.4		
	Code 5.5			Code 5.6		
	Code 5.7			Code 5.8		



					
		Code 5.9			Code 5.10

\* Pour chaque saison, ne pas dépasser 2 réponses par ménage



### 6. Mode de transport de l'eau de boisson

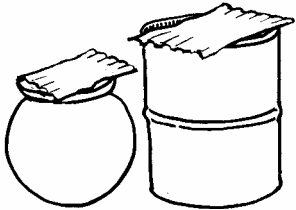
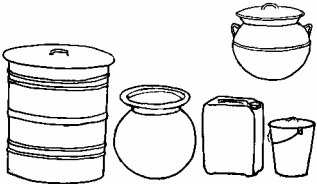
					
		Récipients non couverts	Code 6.1		
					
		Récipients couverts	Code 6.2		

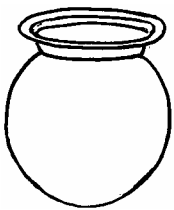

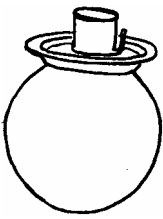
### 7. Situation du récipient de stockage de l'eau de boisson

					
		A l'extérieur	Code 7.1		
					
		A l'intérieur	Code 7.2		

### 8. Protection du récipient de stockage de l'eau de boisson

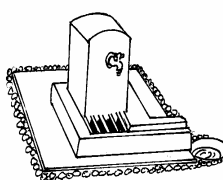
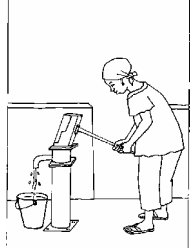
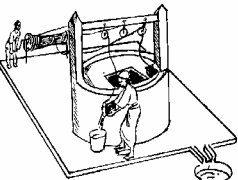
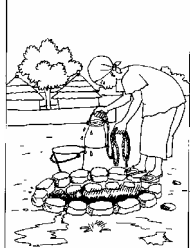

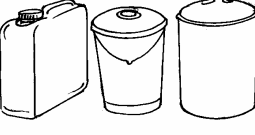

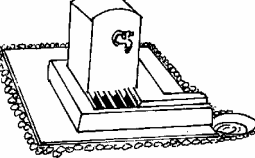
					
		Dans un récipient non couvert	Code 8.1		

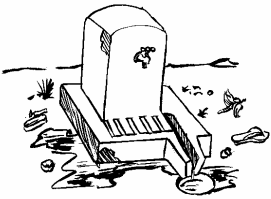
	<p>Dans un récipient mal couvert</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1051 349 1236 443">Code 8.2</td> <td data-bbox="1243 349 1316 443"></td> <td data-bbox="1323 349 1442 443"></td> </tr> </table>	Code 8.2		
Code 8.2					
	<p>Dans un récipient couvert</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1051 593 1236 658">Code 8.</td> <td data-bbox="1243 593 1316 658"></td> <td data-bbox="1323 593 1442 658"></td> </tr> </table>	Code 8.		
Code 8.					

<p>9. Situation du gobelet de puisage de l'eau de boisson</p>					
	<p>Non visible</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1078 952 1273 1037">Code 9.1</td> <td data-bbox="1279 952 1353 1037"></td> <td data-bbox="1359 952 1442 1037"></td> </tr> </table>	Code 9.1		
Code 9.1					
	<p>Par terre</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1078 1187 1273 1285">Code 9.2</td> <td data-bbox="1279 1187 1353 1285"></td> <td data-bbox="1359 1187 1442 1285"></td> </tr> </table>	Code 9.2		
Code 9.2					
	<p>Posé sur le couvercle</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1078 1435 1273 1527">Code 9.3</td> <td data-bbox="1279 1435 1353 1527"></td> <td data-bbox="1359 1435 1442 1527"></td> </tr> </table>	Code 9.3		
Code 9.3					



### C. Sondage au niveau des points d'eau

								
	10. Borne-fontaine	11. Forage	12. Puits moderne	13. Puits traditionnel				
Récipients de transport de l'eau de boisson								
								
Récipients non couverts	10.1		11.1		12.1		13.1	
								
Récipients couverts	10.2		11.2		12.2		13.2	
Respect de l'ordre d'arrivée								
								
	10.3		11.3		12.3		13.3	
								
Propreté des alentours	10.4		11.4		12.4		13.4	

												
	10.5			11.5			12.5			13.5		

\* Pour les points 3, 4 et 5, enregistrez au niveau du code 1 pour oui et 0 pour non





**Au niveau des écoles et centres de santé**

Taux d'écoles disposant d'une organisation des élèves efficace pour l'entretien des latrines, des classes, de la cour, l'approvisionnement en eau des dispositifs de lavage des mains, etc.

Taux d'écoles mettant du savon à la disposition des élèves

Liste des ouvrages à réaliser disponible

Nombre de latrines réalisées

Taux de latrines entretenues

Nombre de comités de santé et d'hygiène installée

Taux de dispositifs de lavage des mains utilisés

Nombre d'APE/AME formée

## ANNEXE 9

### DESCRIPTION DE POSTES DE LONGUE DUREE

#### Assistance technique internationale

##### Développement institutionnel et planification.

L'assistance technique internationale déployée a pour rôle essentiel le développement des compétences du personnel aux différents niveaux. Il s'agit d'une assistance technique non permanente dont la structure et les modalités de mise en oeuvre devront garantir la responsabilisation effective des acteurs burkinabè et les conditions pour le développement de la capacité opérationnelle des DRAHRH. Les points d'application essentielle de cette assistance technique sont :

- Le développement de la capacité de gestion administrative et financière
- Le développement de la capacité de planification, de programmation et de suivi-évaluation
- Le développement de la capacité de supervision des co-contractants

L'équipe d'assistance technique internationale aura un bureau à Ouagadougou et appuie dans les 3 régions d'intervention. L'équipe sera aussi disponible pour une intervention à distance par le mail. Le conseiller en développement institutionnel et planification sera chef de l'équipe d'assistance technique internationale.

##### Profil

Le conseiller technique international en développement institutionnel et planification doit avoir une formation supérieure – de préférence en ingénierie rurale - ayant une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans la planification et la gestion de projets AEP en milieu rural et semi-urbain. Une bonne connaissance de l'administration burkinabè et du processus de déconcentration/décentralisation au Burkina Faso sera un acquis important. L'expérience professionnelle du conseiller doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'une part, d'établir un dialogue avec l'ensemble des composantes du PADSEA II et d'autre part, d'aborder la problématique de la gestion des ressources humaines intégrant l'ensemble des contraintes et facteurs techniques, sociaux et institutionnels. Le conseiller a une très bonne maîtrise du français écrit et oral.

##### Responsabilités

La responsabilité générale du titulaire du poste est de développer les capacités de planification, de programmation et de suivi-évaluation des administrations impliquées dans la maîtrise d'ouvrage (DRAHRH, DRS, DREBA) et en lien avec les activités de la composante.

Il/elle est spécialement chargé(e) d'appuyer les trois DRAHRH à :

- la préparation et la mise en oeuvre des outils de planification, de programmation et de suivi et d'évaluation
- l'élaboration/la mise à jour de tous les documents/procédures techniques et administratives
- la préparation et la mise en oeuvre d'un plan de formation des personnels
- la coordination des interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au niveau régional

- la définition de leur futur rôle envers les communes, le contact avec les communes et les activités de développement des compétences des acteurs communaux
- la gestion des contrats avec les bureaux d'études et l'assurance qualité des prestations techniques et gestion de ces bureaux d'études
- l'identification et le traitement des interfaces avec les autres composantes du PADSEA II et avec les autres secteurs de concentration de la coopération danoise.
- l'élaboration, le lancement, le dépouillement des appels d'offres et consultations et dans la passation des marchés
- veiller avec la DRAHRH à la facilitation de déblocage des fonds nécessaires aux activités
- définir les besoins en assistance technique et à élaborer les termes de référence pour chaque intervention ainsi que fournir une assurance qualité du travail des consultants de courte durée fournis sous le contrat d'assistance technique du bureau d'étude international

Ensuite, le/la conseiller(e) assiste comme personne ressource aux réunions des Comités d'Orientation et de Coordination.

Durée : 52,5 personnes mois (5 ans)

## **Assistance technique internationale**

### **Santé Publique/hygiène**

L'assistance technique internationale déployée aux cotés du Maître d'ouvrage délégué a pour rôle essentiel le développement des compétences du personnel aux différents niveaux. Il s'agit d'une assistance technique non permanente dont la structure et les modalités de mise en oeuvre devront garantir la responsabilisation effective des acteurs burkinabè et les conditions pour le développement de la capacité opérationnelle des DRAHRH. Les points d'application essentielle de cette assistance technique sont :

- Le développement de la capacité de gestion administrative et financière
- Le développement de la capacité de planification, de programmation et de suivi-évaluation
- Le développement de la capacité de supervision des co-contractants

L'équipe d'assistance technique internationale aura un bureau à Ouagadougou et appuie dans les 3 régions d'intervention. L'équipe sera aussi disponible pour une intervention à distance par le mail. Le conseiller en développement institutionnel et planification sera chef de l'équipe d'assistance technique internationale.

### **Profil**

Le conseiller technique international en santé public doit avoir une formation supérieure en sciences de santé publique et hygiène avec des notions confirmées en communication pour le changement de comportement (éducateur sanitaire professionnel, ingénieur sanitaire et/ou sociologue/anthropologue diplômé en santé publique).

### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est de développer les capacités de planification, de programmation et de suivi-évaluation en lien avec les activités de la composante.

Il/elle est spécialement chargé(e) d'appuyer les trois DRS à :

- la préparation et la mise en œuvre des outils de planification, de programmation et de suivi et d'évaluation liées à la mise en œuvre les activités EHA en étroite collaboration avec les districts sanitaires (élaboration de plans de travail et budget)
- veiller à la prise en compte des activités EHA dans leurs plans d'action annuels
- participer à la validation/budgétisation des plans d'action de la DRS et des districts sanitaires
- définir les besoins de formation et en établir les TdR pour chaque type d'acteurs
- assurer un transfert de compétence en planification des actions EHA en direction de la DRS, à travers le CRESA et les districts sanitaires
- établir un tableau de monitoring des activités EHA à intégrer dans le système de suivi/évaluation existant de la DRS et des districts sanitaires
- proposer (en cas de besoin ) une périodicité de recueil de l'information
- concevoir une base de données spécifique aux activités EHA pour la capitalisation des acquis
- proposer un mécanisme fonctionnel de concertation en DRS DREBA et DRAHRH
- faire l'assurance de qualité des activités et des rapports relatifs aux activités EHA



- veiller avec la DRAHRH à la facilitation de déblocage des fonds nécessaires aux activités
- concevoir et proposer des stratégies novatrices de communication et de marketing social pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base
- Participer à l'élaboration des termes de référence des études complémentaires
- Définir avec le point focal VIH/SIDA les activités de lutte à intégrer dans le programme

Enfin, l'assistance technique internationale sera un répondant pour l'Ambassade Royale de Danemark pour toutes les questions liées à l'hygiène et l'assainissement dans le cadre du PADSEA II. A ce titre, l'assistant technique aurait à communiquer l'expérience du PADSEA II auprès d'un maximum de partenaires.

Durée : 27 personnes-mois.

2 premières années : Plein temps (= 21 personnes-mois)

**6 personnes-mois : missions de courte durée au cours de 3 dernières années**

## **Assistance technique internationale**

### **Ingénieur-Hydraulicien**

L'assistance technique internationale déployée a pour rôle essentiel le développement des compétences du personnel aux différents niveaux. Il s'agit d'une assistance technique non permanente dont la structure et les modalités de mise en oeuvre devront garantir la responsabilisation effective des acteurs burkinabè et les conditions pour le développement de la capacité opérationnelle des DRAHRH. Les points d'application essentielle de cette assistance technique sont :

- Le développement de la capacité de gestion administrative et financière
- Le développement de la capacité de planification, de programmation et de suivi-évaluation
- Le développement de la capacité de supervision des co-contractants

L'équipe d'assistance technique internationale aura un bureau à Ouagadougou et appuie dans les 3 régions d'intervention. L'équipe sera aussi disponible pour une intervention à distance par le mail. Le conseiller en développement institutionnel et planification sera chef de l'équipe d'assistance technique internationale.

### **Profil**

Le conseiller technique international en hydraulique doit avoir une formation supérieure en ingénierie hydraulique et de préférence des technologies de faibles coûts et d'entretien facile. Il doit avoir une expérience confirmée au niveau de développement des systèmes AEP sémi-urbains en afrique. Il est bien organisé et capable de planifier et de budgétiser.

### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est de développer les capacités de planification, de programmation et de suivi-évaluation en lien avec les activités de la composante.

Il/elle est spécialement chargé(e) d'appuyer les trois DRAHRH à

- la préparation et la mise en oeuvre des outils de planification, de programmation et de suivi et d'évaluation liées à la mise en oeuvre les activités EHA en étroite collaboration avec le DRAHRH (élaboration de plans de travail et budget)
- veiller à la prise en compte des activités EHA dans leurs plans d'action annuels
- participer à la validation/budgétisation des plans d'action au niveau des activités hydrauliques sémi-urbaine
- définir les besoins de formation et en établir les TdR pour chaque type d'acteurs
- assurer un transfert de compétence en planification des actions EHA pour le DRAHRH
- établir un tableau de monitoring des activités EHA d'hydraulique sémi-urbain à intégrer dans le système de suivi/évaluation existant
- établir des TdR's et DAO's standards pour le recrutement des bureaux d'études de faisabilité et de pour l'exécution des travaux
- faire l'assurance de qualité des études des DAO et des rapports relatifs aux activités EHA
- assister à la mise en place d'un système de gestion et de maintenance des mini-AEP/PEA sur une base privé (société ou association d'exploitation)
- Participer à l'élaboration des termes de référence des études complémentaires

Enfin, l'assistance technique internationale sera un répondant pour l'Ambassade Royale de Danemark pour toutes les questions liées aux AEP's sémi-urbains dans le cadre du PADSEA II. A ce titre, l'assistant technique aurait à communiquer l'expérience du PADSEA II auprès d'un maximum de partenaires.

Durée :27 personnes-mois.

2 premières années : Plein temps (= 21 personnes-mois)

6 personnes-mois : missions de courte durée au cours de 3 dernières années

## **Assistance technique internationale**

### **Planification et gestion des activités en hydraulique rurale**

L'assistance technique internationale déployée a pour rôle essentiel le développement des compétences du personnel aux différents niveaux. Il s'agit d'une assistance technique non permanente dont la structure et les modalités de mise en oeuvre devront garantir la responsabilisation effective des acteurs burkinabè et les conditions pour le développement de la capacité opérationnelle des DRAHRH. Les points d'application essentielle de cette assistance technique sont :

- Le développement de la capacité de gestion administrative et financière
- Le développement de la capacité de planification, de programmation et de suivi-évaluation
- Le développement de la capacité de supervision des co-contractants

L'équipe d'assistance technique internationale aura un bureau à Ouagadougou et appuie dans les 3 régions d'intervention. L'équipe sera aussi disponible pour une intervention à distance par le mail. Le conseiller technique en planification et gestion des activités en hydraulique rurale sera chef adjoint de l'équipe d'assistance technique internationale.

### **Profil**

Le conseiller technique international en planification et gestion des activités en hydraulique rurale doit avoir une formation supérieure – de préférence en ingénierie, hydrogéologie ou hydraulique- ayant une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans la planification et la gestion des activités AEP notamment en milieu rural et semi-urbaine en Afrique. Une bonne connaissance de l'administration burkinabè et du processus de déconcentration/décentralisation au Burkina Faso sera un acquis important. L'expérience professionnelle du conseiller doit garantir un bon niveau d'expertise pour développer une approche transversale permettant d'une part, d'établir un dialogue avec l'ensemble des composantes du PADSEA II et d'autre part, d'aborder la problématique de la gestion des ressources humaines intégrant l'ensemble des contraintes et facteurs techniques, sociaux et institutionnels. Le conseiller a une très bonne maîtrise du français écrit et oral.

### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est d'assister le chef d'équipe AT internationale de développer les capacités de planification, de programmation et de suivi-évaluation des administrations impliquées dans la maîtrise d'ouvrage (DRAHRH, DRS, DREBA) et en lien avec les activités de la composante.

Plus particulièrement, le conseiller est spécialement chargé (selon les instructions du chef AT) d'appuyer les trois DRAHRH à :

- la préparation et la mise en œuvre des outils de planification, de programmation et de suivi et d'évaluation
- l'élaboration et la mise à jour des documents/procédures techniques et administratives
- la coordination des interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au niveau régional
- la définition de leur futur rôle envers les communes, le contact avec les communes et les activités de développement des compétences des acteurs communaux

- la gestion des contrats avec les bureaux d'études et l'assurance qualité des prestations techniques et gestion de ces bureaux d'études
- l'identification et le traitement des interfaces avec les autres composantes du PADSEA II et avec les autres secteurs de concentration de la coopération danoise.
- l'élaboration, le lancement, le dépouillement des appels d'offres et consultations et dans la passation des marchés
- veiller avec la DRAHRH à la facilitation de déblocage des fonds nécessaires aux activités
- définir les besoins en assistance technique et à élaborer les termes de référence pour chaque intervention ainsi que fournir une assurance qualité du travail des consultants de courte durée fournis sous le contrat d'assistance technique du bureau d'étude international

Ensuite, le/la conseiller(e) remplacera, le cas échéant, le chef AT comme personne ressource aux réunions des Comités d'Orientation des trois sous-composantes.

Durée : 31,5 personnes mois (3 ans)

## **Assistance technique internationale**

### **Conseiller(e) technique en sociologie/anthropologie**

Le/la conseiller(e) doit avoir une formation supérieure en sciences de sociologie/anthropologie avec des notions confirmées en communication pour le développement communautaire.

### **Responsabilités**

La responsabilité générale du titulaire du poste est de développer les capacités de planification, de programmation et de suivi-évaluation en lien avec les activités de la composante.

Il/elle est spécialement chargé(e) d'appuyer les trois DRAHRH à :

- la préparation et la mise en œuvre des outils de planification, de programmation et de suivi et d'évaluation liées à la mise en œuvre les activités EHA en étroite collaboration avec les DRAHRH (élaboration de plans de travail et budget)
- veiller à la prise en compte des activités EHA dans leurs plans d'action annuels
- participer à la validation/budgétisation des plans d'action des activités de l'animation.
- définir les besoins de formation et en établir les Termes de Références pour chaque type d'acteurs d'animation.
- assurer un transfert de compétence en planification des actions d'animation.
- établir un tableau de monitoring des activités d'animation à intégrer dans le système de suivi/évaluation existant de la DRAHRH.
- concevoir une base de données spécifique aux activités d'animation pour la capitalisation des acquis
- faire l'assurance de qualité des activités et des rapports relatifs aux activités d'animation.
- veiller avec la DRAHRH à la facilitation de déblocage des fonds nécessaires aux activités d'animation.
- concevoir et proposer des stratégies novatrices de communication et de marketing social pour l'eau potable.
- Participer à l'élaboration des termes de référence des activités d'information, des études de milieu, la mise en place de la structure de gestion du point d'eau, la formation du comité de gestion du point d'eau y compris le règlement d'usage.
- Participer à l'élaboration des termes de référence des études complémentaires

## ANNEXE 10. TAUX DE DESSERTE

<b>Calcul de l'augmentation en taux de couverture occasionnée par PADSEA II 2004-2009</b>																
Région	Province	Pop 1996	Taux de croissance démogr.	Pop 2004	Taux de couverture 2004	Pop ayant accès en 2004	Nombre de PEM en 2004	Taux de panne	Taux de desserte en 2004	PEM fonctionnels en 2004	Nouveaux PEM PADSEA II	Nombre de PEM en 2009	Pop 2009	Taux de desserte en 2009	Augmentation en taux de desserte	
Boucle du Mouhoun	BANWA	212.234	0,0242	256.976	0,49	125.918	420	0,15	0,34	357	193	550	289.612	0,57	23%	
	KOSSI	204.361	0,0251	249.188	0,49	122.102	407	0,15	0,34	346	193	539	282.071	0,57	23%	
	<b>Total</b>	<b>416.595</b>		<b>506.165</b>		<b>248.021</b>	827		<b>0,34</b>	<b>703</b>	<b>387</b>	<b>1.089</b>	<b>571.684</b>	<b>0,57</b>	<b>23%</b>	
Centre Est	KOULPEOGO	188.760	0,0234	227.129	0,68	154.448	515	0,15	0,53	438	129	566	254.977	0,67	14%	
	KOURITENGA	197.390	0,0212	233.460	0,68	158.752	529	0,15	0,53	450	129	579	259.278	0,67	14%	
	BOULGOU	387.123	0,0281	483.205	0,68	328.580	1.095	0,15	0,53	931	129	1.060	555.020	0,57	4%	
	<b>Total</b>	<b>773.273</b>		<b>943.794</b>		<b>641.780</b>	2.139		<b>0,53</b>	<b>1.818</b>	<b>387</b>	<b>2.205</b>	<b>1.069.275</b>	<b>0,62</b>	<b>9%</b>	
Nord	PASSORE	253.852	0,0178	292.335	0,74	216.328	721	0,15	0,59	613	97	710	319.295	0,67	8%	
	YATENGA	391.742	0,021	462.600	0,74	342.324	1.141	0,15	0,59	970	97	1.067	513.257	0,62	3%	
	LOROUUM	111.710	0,0312	142.835	0,74	105.698	352	0,15	0,59	299	97	396	166.552	0,71	12%	
	ZONDOMA	95.066	0,0193	110.775	0,74	81.973	273	0,15	0,59	232	97	329	121.885	0,81	22%	
	<b>Total</b>	<b>852.370</b>		<b>1.008.545</b>		<b>746.323</b>	2.488		<b>0,59</b>	<b>2.115</b>	<b>387</b>	<b>2.501</b>	<b>1.120.989</b>	<b>0,67</b>	<b>8%</b>	
<b>Total provinces PADSEA II</b>		<b>2.042.238</b>		<b>2.458.504</b>	<b>0,67</b>	<b>1.636.124</b>	<b>5.454</b>	<b>0,15</b>	<b>0,52</b>	<b>4.636</b>	<b>1.160</b>	<b>5.796</b>	<b>2.761.948</b>	<b>0,63</b>	<b>11%</b>	
											0,25		0,12			
<b>Base de calcul:</b>																
Pop 1996: Chiffres du recensement général de 1996. Les chiffres montrent la population rurale, à savoir la population hors les centres de l'ONEA																
Pop 2004: les chiffres de la population en 2002 ont été estimés à partir des données du recensement général de la population de 1996 en prenant en considération les taux d'accroissement moyens de chaque province et le taux d'accroissement moyen de l'ensemble du pays qui est de 2,38 %																
Equipements: Renseignements des DRAHRH en juin 2003. <b>Les chiffres doivent être révisés après l'établissement de l'inventaire des PEM.</b>																
Taux de couverture: Population divisée par 300																
Taux de panne: Estimation du nombre de PEM non-fonctionnels																
Taux de desserte: Nombre de PEM fonctionnels multiplié par 300 divisé par population totale du province																
Nouveaux PEM: PEM financés par PADSEA II 2004-2009, à savoir 780 forages PMH, 190 PMH réhabilités, 20 puits modernes, 10 puits réhabilités, 20 mini-AEP (chacun représentant 6 PE) et 10 PEA (chacun représentant 4 PE)																
PEM: Point d'Eau Moderne																
PMP: Puit Moderne Permanent																
AEPs: Adduction en Eau Potable Simplifiée																
PEA: Poste d'Eau Autonome																
PE: Point d'eau Equivalent																
PMH: Pompe à Motricité Humaine																